C.R.I.C. N° 79 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

## COMPTE RENDU
## INTÉGRAL

Séance publique de commission*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 7 décembre 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*....1

*Organisation des travaux*....1

*Examen de l'arriéré*....1

*Projets et propositions*....1

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;*

*Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 3, 3bis à 3sexies) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 3, 3bis à 3sexies) ;*

*Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nouvelles mesures de gestion de la Covid-19 et leurs conséquences sur le secteur événementiel » ;*

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides aux entreprises suite aux mesures liées à la quatrième vague » ;*

*Question orale de M. Tzanetatos à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures de soutien aux secteurs de l'HORECA, de l'événementiel et du monde de la nuit suite au Comité de concertation du 26 novembre 2021 »*....2

*Désignation d'un rapporteur*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle....2

*Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....2

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Laboureur, Auditeur à la Cour des comptes*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Laboureur, Auditeur à la Cour des comptes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences....23

*Discussion générale*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Hermant, M. Laboureur, Auditeur à la Cour des comptes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Laruelle, MM. Fontaine, Tzanetatos, Mme Cassart-Mailleux.....27

*Reprise de la séance*.....38

*Projets et propositions*.....38

*Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;*

*Exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 3, 3bis à 3sexies) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 3, 3bis à 3sexies) ;*

*Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nouvelles mesures de gestion de la Covid-19 et leurs conséquences sur le secteur événementiel » ;*

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides aux entreprises suite aux mesures liées à la quatrième vague » ;*

*Question orale de M. Tzanetatos à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures de soutien aux secteurs de l'HORECA, de l'événementiel et du monde de la nuit suite au Comité de concertation du 26 novembre 2021 »*.....38

*Discussion générale (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Schyns, Kapompole, M. Bierin, Mme Laruelle, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

*Désignation d'un corapporteur*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Laruelle.....49

*Discussion générale (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme Schyns, MM. Fontaine, Hermant, Dodrimont.....49

*Vote*.....61

*Confiance au président et au rapporteur*.....61

*Organisation des travaux (Suite)*

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Cassart-Mailleux, Schyns, M. Hermant.....61

*Interpellations et questions orales*.....63

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nécessité d'un accès internet rapide pour tous suite aux 41 millions d'euros prévus par le Fédéral pour les zones blanches »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....63

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet du « Jardin des paraboles » à Lessive et la lutte contre l'étalement urbain en zone forestière »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....64

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les avancées concrètes dans la lutte contre l'éparpillement de l'habitat »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, Mme la Présidente.....66

*Question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Plan stratégique wallon de mise en œuvre de la Politique agricole commune »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Florent, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....70

*Organisation des travaux (Suite)*.....72

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*.....72

*Interpellations et questions orales retirées*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....72

*Liste des intervenants*.....73

*Abréviations courantes*.....74

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.*

**Mme la Présidente**. – La séance est ouverte.

Je suis heureuse de vous retrouver tous en pleine forme.

Il est 9 heures 3, nous allons commencer nos travaux.

Je vous invite à activer votre écran, si ce n'est déjà fait, avec votre badge et à appuyer sur le bouton « quitter » de l'écran avant de quitter votre siège. L'activation de l'écran est nécessaire afin que votre présence soit prise en compte par le système, ce qui vous permettra d'allumer votre micro et de prendre part aux votes, le cas échéant.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 3, 3*BIS* À 3*SEXIES*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 3, 3*BIS* À 3*SEXIES*)**

**BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*)**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES NOUVELLES MESURES DE GESTION DE LA COVID-19 ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LE SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL »**

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES AIDES AUX ENTREPRISES SUITE AUX MESURES LIÉES À LA QUATRIÈME VAGUE »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES MESURES DE SOUTIEN AUX SECTEURS DE L'HORECA, DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DU MONDE DE LA NUIT SUITE AU COMITÉ DE CONCERTATION DU 26 NOVEMBRE 2021 »**

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le budget général de dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1*bis*) ;
- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 3, 3*bis* à 3*sexies*) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 3, 3*bis* à 3*sexies*) ;
- l'examen du budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;
- la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les nouvelles mesures de gestion de la covid-19 et leurs conséquences sur le secteur événementiel » ;
- la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides aux entreprises suite aux mesures liées à la quatrième vague » ;
- la question orale de M. Tzanetatos à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures de soutien aux secteurs de l'HORECA, de l'événementiel et du monde de la nuit suite au Comité de concertation du 26 novembre 2021 ».

Je vous propose de les examiner au début de la discussion si cela convient à leur auteur. Cela a été fixé par la Conférence des présidents donc, sauf contre-ordre majeur, on fera comme cela.

Le vote d'une recommandation à l'intention de la Commission du budget et des infrastructures sportives interviendra au terme de nos travaux, comme à l'habitude.

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente**. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Je propose Mme Cassart-Mailleux comme rapporteuse.

**Mme la Présidente**. – À l'unanimité des membres, Mme Cassart-Mailleux est désignée en qualité de rapporteuse. La surprise est moyenne. Félicitations néanmoins.

*Exposé de M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences*

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Mesdames et Messieurs les Députés, il y a un an, nous présentions le budget initial 2021 dans un contexte extrêmement particulier de pandémie mondiale. Les défis étaient déjà colossaux. Notre société, notre économie, d'abord nos soins de santé, nos différents secteurs, nos départements subissaient de plein fouet la crise sanitaire et ses conséquences multiples pour nos concitoyens dans un premier temps, mais aussi ses conséquences socioéconomiques. Un an plus tard, la crise sanitaire est toujours présente. Elle revient même avec cette quatrième vague, singulièrement en Europe, dans notre pays et en notre région. De surcroît, les inondations tragiques, meurtrières et destructrices de juillet dernier ont fait rentrer la Wallonie en phase d'urgence absolue. Le défi reste donc plein et entier. Il s'ajoute aux enjeux wallons que nous connaissons.

Pour y répondre, la Wallonie a décidé et soutenu une intervention importante des pouvoirs publics, et ce dans des proportions jamais égalées depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous le savons, la crise sanitaire liée au covid-19 a demandé de la part des pouvoirs publics un soutien continu et adapté à l'évolution des mesures sanitaires et des difficultés rencontrées par nos

concitoyens et par les acteurs de l'économie wallonne ; en ce qui nous concerne, singulièrement. En 24 vagues successives d'indemnités compensatoires, la Wallonie a apporté son soutien à une multitude d'acteurs, qu'il s'agisse des commerçants, des indépendants, de l'HORECA, de l'hôtel, des hébergements, qu'il s'agisse des fournisseurs, des discothèques, du monde de la nuit, des ASBL et d'autres encore.

L'évolution imprévisible de la crise sanitaire rend nécessaire le fait que nous poursuivions, Mesdames et Messieurs, nos efforts de soutien aux secteurs qui continuent à être lourdement impactés par la crise sanitaire ainsi que par ses conséquences. Nous restons, et je souhaite rester, pleinement mobilisés à cet égard. Je pense notamment aux discothèques qui rencontrent une situation vraiment extrêmement difficile avec 56 jours d'ouverture au cours des 21 derniers mois, mais aussi à d'autres activités complètement fermées aujourd'hui. Je pense notamment aux aires de jeux intérieurs, mais aussi à d'autres secteurs dont l'activité est fortement réduite dans l'événementiel, les traiteurs, les voyagistes et d'autres encore.

Pour ce qui concerne alors cette situation, nous avons déjà décidé au Gouvernement de la semaine dernière d'un soutien aux discothèques. Notre ambition est évidemment, après des rencontres qui viennent d'avoir lieu ou qui auront lieu cette semaine, d'être au plus près de la réalité des secteurs que je viens de mentionner notamment et de pouvoir répondre à l'instar et en parallèle des efforts faits au niveau fédéral concernant les situations délicates que nos acteurs économiques rencontrent.

En matière d'économie, ayons alors un regard plus global concernant la situation de la Wallonie, si vous le voulez bien. Des organismes divers internes à la Belgique ou extérieurs ont fourni des éléments intéressants – de mon point de vue – concernant l'évolution du contexte économique de notre Région. La reprise est considérée par ces différents instituts et institutions comme rapide et forte dans notre Région, bien sûr avec des différences sectorielles. J'ai à plusieurs reprises dans cette commission évoqué non seulement les secteurs que je viens de mentionner, mais d'autres encore dans notre tissu industriel – l'aéronautique ou d'autres –, et dont les conséquences se font encore lourdement sentir.

Globalement, notons, et c'est un élément majeur, que la reprise en Wallonie de notre économie est robuste et forte. Il convient d'en assurer la pérennité de cette reprise. Pour un ministre de l'Économie et pour notre Commission de l'économie, c'est évidemment un sujet de préoccupation majeure, dont on doit mesurer les contours, eu égard, par exemple, au fait que l'incertitude est toujours très présente ; l'incertitude en termes de déploiement et de résurgence de la pandémie, l'incertitude liée au mouvement inflationniste, l'incertitude liée à un éventuel ralentissement de l'économie qui serait marqué en Chine, l'incertitude aux ruptures des chaînes d'approvisionnement, l'incertitude à l'apparition de nouveaux variants et à d'autres éléments de tension géostratégiques. J'y ajoute la préoccupation importante que représente le coût de l'énergie.

Si j'évoque ces éléments, ce n'est pas pour tirer un voile d'ombre sur le constat de cette reprise forte de l'économie régionale wallonne et de l'économie belge plus globalement, mais c'est aussi pour nuancer un certain nombre d'analyses et de considérations. Le constat que je veux partager avec vous.

L'Europe nous invite – avec l'OCDE et d'autres –, à continuer un certain nombre d'efforts, de réformes, notamment pour renforcer la formation continue et l'investissement dans les ressources humaines. Elle nous invite également à reconstituer des marges budgétaires – ce fut abordé hier dans les commissions de mes collègues, notamment –. Mais elle nous invite aussi à nous coordonner et à être offensifs dans la rencontre et dans les mesures prises pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pour ce qui concerne spécifiquement la Wallonie, à travers notre institut et l'IWEPS, nous disposons également de chiffres et de statistiques qui viennent confirmer ce redressement dont je vous entretenais il y a quelques instants. Un redressement de l'activité économique wallonne au cours des derniers mois. Il en résulte, par exemple, à la lecture de ces chiffres, que sur l'ensemble de l'année 2021, la hausse du PIB wallon escomptée, prévue, pourrait atteindre 5,5 % à ce stade. Ce rebond devrait se poursuivre en 2022, de sorte que la croissance économique wallonne s'établirait en moyenne et évidemment à titre provisionnel – nous sommes dans la prévision –, à un chiffre de l'ordre de 4 % pour l'an prochain, Madame la Présidente.

Vous avez lu probablement dans la presse spécialisée que celle-ci constate que nous avons rattrapé, bien sûr j'insiste, avec des nuances sectorielles, à peu près le niveau qui était le nôtre d'avant la crise du covid.

Notons, si vous le voulez bien également, qu'un chiffre doit retenir positivement notre attention, c'est celui constaté en termes d'augmentation du nombre d'entreprises. Ce chiffre constate un accroissement de 17,1 % de la croissance de nos entreprises, entre le 1er mai 2020 et le 30 avril dernier. Ce chiffre est un chiffre spectaculaire. Pour vous donner une comparaison, mon but n'est évidemment et en rien d'être dénigrant et encore moins jugeant par rapport aux régions voisines, mais pour la même période, on m'indique que la progression à Bruxelles est de 3,9 %. Il convient d'en remercier, bien sûr, nos concitoyens et tous les acteurs de l'économie wallonne.

Le taux d'emploi reste, lui, stable et son accroissement reste trop modeste, à mes yeux. Vous

savez que dans l'accord de gouvernement, on s'est fixé ensemble une triple ambition. Un des piliers de cette triple ambition était, effectivement, le socioéconomique et l'accroissement du taux d'emploi, avec, aujourd'hui, un taux de 64,6 %. Nous devons faire mieux – et j'adresse ce message à moi-même, soyons clair –. Nous devons grignoter des pourcentages de taux d'emploi.

Enfin, à l'inverse, en matière de chômage, avec ma collègue en charge de l'emploi, nous constatons une diminution significative du nombre de demandeurs d'emploi, avec une diminution de 5, 8 % constaté en octobre. À cette diminution, nos chiffres du chômage se sont réinscrits à la baisse pour le huitième mois consécutif. Vous savez qu'avant la crise du covid, nous avions enregistré plus de 30 mois consécutifs de diminution du chômage. L'impact de la crise socioéconomique lié au covid nous a, évidemment, amenés à constater l'inversion de cette tendance. Mais depuis huit mois, nous sommes à nouveau, en termes de taux de chômage dans une spirale descendante au niveau régional. C'est un sujet de satisfaction.

Cette année, et pour la première fois depuis 25 ans, j'ai été positivement alerté par une indication concernant nos centres-villes. Vous l'avez probablement lu, vous qui suivez ces dossiers de très près, nous avons observé une baisse moyenne des cellules vides de près de 3 %. Si je suis précis, je dois dire 2, 7 % exactement, en ce qui concerne les cellules vides dans les centres-villes. Ne crions pas victoire hâtivement, bien sûr, d'autant que l'on venait de chiffres statistiques relativement élevés, puisque le taux actuellement constaté est de 17,2 %. C'est vous dire à quel point le nombre de cellules vides en centre-ville est considérable, mais les efforts que nous devons poursuivre de manière à amplifier cette baisse, pour redensifie, redévelopper les centralités et soutenir les commerces locaux. J'insiste, cela concerne tant dans les grandes villes que les villes moyennes et les pôles ruraux. Je ne suis pas seul évidemment dans ce dossier, loin s'en faut puisque de concert avec mes collègues, nous avons d'ailleurs pris des décisions importantes la semaine dernière, sous le pilotage de Christophe Collignon, avec Philippe Henry, et moi-même, de manière à faire des efforts considérables pour créer de nouvelles dynamiques de réhabilitation et de redensification, ainsi que des mécaniques innovantes et créatives qui sont de nature à soutenir la revitalisation des centralités en général.

Je dois dire à cet égard, et je me permets de les remercier en même temps de prolonger d'un appel, nous ne pourrons réussir cet extraordinaire défi qu'avec le concours additionné et collectif de plusieurs intervenants. Parmi ceux-ci, vous l'avez compris, il y a les pouvoirs locaux, très mobilisés à cet égard également, et que j'encourage vraiment à poursuivre, et à propos desquels nous souhaitons avoir un dialogue très régulier et très nourri. Mais il y a aussi les commerçants eux-mêmes, les associations représentatives au niveau local, les structures représentatives des classes moyennes et des indépendants au niveau wallon ou au niveau national, que sont singulièrement le Syndicat national des indépendants et l'Union des classes moyennes.

À ce titre, nous coopérons de façon très soutenue et très régulière, tant avec l'UCM qu'avec le SNI pour des opérations qui sont destinées à mettre en valeur, à former, à soutenir nos commerçants, ou leur quartier d'activité. Et nous continuerons à le faire en 2022. Permettez-moi de citer bien sûr le Week-end du client que nous soutenons avec l'UCM qui, je pense, enregistre un très beau succès. Ce sera également le cas en 2022. Je voudrais également mentionner le dispositif Procommerce, ici avec le Syndicat national des indépendants, qui vise à former, à professionnaliser, à mettre en réseau les associations de commerçants. Celui-ci a été une nouvelle fois renouvelé pour 2022 – si toutefois l'adoption de notre budget le permet – avec une série de nouvelles actions incluant également un volet digital.

Le digital parlons en, avec l'action Smart commerce qui vise à ramener beaucoup plus de clients, de passants, de nos concitoyens au sein de nos centres-villes. Et ce, en organisant, grâce aux données anonymisées et respectant le RGPD, et grâce au traitement de celles-ci que dorénavant la maîtrise digitale nous permet de gérer. Quand je dis « nous », que ce soit au niveau des villes ou plus largement. Il y a l'ambition de fluidifier le parcours client afin d'offrir à la fois une expérience client et une forme de modernité alliée à la convivialité et au professionnalisme du commerce physique. Cela fait vraiment partie de mes convictions. Et vous savez que ce type d'approche, ce type de combinaison, de professionnalisme au niveau local me semble de nature à être une alternative crédible au recours fréquent, d'aucuns diront trop fréquent, aux plateformes d'e-commerce. Nous aurons l'occasion à cet égard en 2022 de déployer plus largement, plus significativement, cette action Smart commerce. Nul doute qu'à votre demande, et avec votre accord, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, j'aurais l'occasion, et nous aurons l'occasion de découvrir tout cela en notre commission.

L'action Digital commerce, offrant des formations aux commerçants, me semble vraiment extrêmement importante. Elle permet d'acquérir un certain nombre d'expertises, de paliers d'expertise, qui permettent à nos commerçants, à nos indépendants, à la fois en cette période tellement compliquée de pouvoir modifier, en tout cas une partie de leur activité, mais aussi de pouvoir joindre la valorisation, le référencement, l'action, la livraison, l'interaction avec leur clientèle au niveau digital complémentairement à ce qui est mené, et souvent très bien mené, dans les magasins et dans les commerces.

Dans la continuité de l'objectif poursuivi par les appels à projets Créashop-Villes, Créashop-Plus de redynamisation des centralités, de réduction du nombre de cellules vides, il est également proposé qu'un appel à projets nouveau soit lancé. Celui-ci répond au nom illustrateur et évocateur : « Je m'installe, je me développe, je me réinvente ». L'idée de cet appel à projets à destination l'ensemble du territoire wallon, d'une large part de celui-ci et des commerçants, est de permettre également de pouvoir soutenir, comme le nom l'indique, des réorientations, des réorganisations, des développements particuliers, spécifiques, originaux, de nos commerces complémentairement à l'installation, qui restera une priorité. Et ce, indépendamment de l'installation qui était visée plus spécifiquement ou de l'installation plus originale, différente, visée par les dispositifs précédents

Le fait de pouvoir densifier – et je suis cela de très près dans un certain nombre de villes –, de pouvoir permettre le redéploiement et parfois de nouvelles initiatives de nos commerçants fait aussi partie d'une palette plus large de soutiens qui seront appréciés et, je l'espère, largement appréciés par les acteurs concernés.

Par exemple, une attention particulière peut être réservée à des initiatives spécifiques en termes de nature d'activité, en termes de redéploiement de celle-ci, mais par exemple également de commerce partagé, de colocation commerciale, d'activité qui est plus spécialement dédicacée à une valorisation spécifique, différente, originale, des produits régionaux, des produits locaux, des circuits courts et d'autres encore. Je ne doute pas que l'imagination de nos acteurs économiques et de nos commerçants, ainsi que de leurs structures représentatives au niveau des villes ou au niveau régional, et que l'imagination sera ici au rendez-vous. Notre but est simplement d'en soutenir la concrétisation et la réalisation d'un certain nombre d'idées. Pour ce qui concerne plus précisément le volet budgétaire, un montant de 16 millions d'euros est prévu dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie concernant l'objectif opérationnel redynamisation des centralités et des commerces. En 2022, ce sont près de 3,5 millions d'euros qui seront engagés pour les divers appels à projets visant la création de commerces innovants et plus de 1 million d'euros pour réduire la fracture numérique des commerçants. Je pense que l'effort est significatif.

Par ailleurs, destiné à soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises wallonnes, le dispositif chèque-entreprises permet de financer des prestations liées aux besoins des créateurs et créatrices d'entreprises. Et ce à tout degré de développement et de maturité du projet entrepreneurial. Le coût de la prestation est donc partagé entre la Région wallonne d'une part et le bénéficiaire d'autre part. Le dispositif des chèques-entreprises aura bénéficié à plus de 4 000 entreprises en 2021. Cependant, il apparaît qu'un encadrement plus précis du dispositif s'avère nécessaire. En effet, le budget alloué en 2021 comme en 2022 est de 18 millions d'euros. Ces budgets sont d'ailleurs croissants d'année en année, comme ce fut relevé par plusieurs d'entre vous et par la Cour. Diverses pistes de réformes ont été lancées, comprenant notamment un meilleur encadrement du processus de labellisation des prestataires. Un listing plus exhaustif des actions et dépenses éligibles au sein des chèques pour éviter, le cas échéant, des effets d'aubaine plutôt que des effets leviers, ainsi que l'impossibilité de mise en place de ce que j'appelle des « retours d'ascenseurs », c'est-à-dire des prestataires qui, mutuellement, sont prestataires de services l'un pour l'autre et inversement, bien sûr au sein de thématiques différentes.

Cette réforme est à l'examen. Je pense qu'elle est pas mal avancée, et elle devrait pouvoir être déployée au début de l'année 2022, que vous appelez probablement de vos vœux.

Venons-en maintenant au Plan de relance et à sa mise en œuvre, si vous le voulez bien.

Le Plan de relance intègre la nécessité de développer des filières. Il rappelle, il mentionne, il met en exergue la nécessaire mise en place d'un processus d'évaluation par l'IWEPS de l'ensemble du Plan de relance en y intégrant des besoins liés à la reconstruction de la Wallonie après les inondations. Plus précisément, vous le savez, petit rappel, le Plan de relance rassemble les mesures du Plan de transition issues de notre accord de gouvernement, de la dynamique Get up Wallonia – avec une large participation dans les *task forces*, en ce compris des partenaires sociaux –, d'une concertation de nos concitoyens et puis de l'intervention d'un comité stratégique. On y retrouve également le volet « Facilité pour la reprise et la résilience », c'est le volet européen. Dans ce volet, il y a le volet belge et dans le volet belge il y a le volet wallon qui se retrouve donc dans notre Plan de relance et puis, à la suite des événements dramatiques de juillet, il y a le pan budgétaire et le pan des actions qui a été réorienté vers la réponse et aussi les reconstructions aux sinistres dont ont été victimes nos concitoyens et les régions concernées.

Comme vous le savez, ce plan se décline en six axes, que je vais rappeler brièvement :

- miser sur la jeunesse, miser sur les talents, miser sur les ressources humaines en Wallonie. Je suis heureux que nous ayons choisi ce point-là en point un dans la présentation de nos différents axes ;
- assurer la soutenabilité environnementale ;
- amplifier le développement économique. Nous sommes au cœur de cet axe 3, mais aussi des autres ;
- soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale ;
- garantir une gouvernance innovante et participative ;

- la reconstruction et la résilience des territoires.

Ces différents axes se déclinent en 22 mesures structurantes et puis en un peu plus de 300 projets.

Nous l'avons déjà dit, cela représente, permettez-moi de le rappeler tant les montants sont considérables, quelque 7,644 milliards d'euros pour la Wallonie, dont 738 millions d'euros seront affectés spécifiquement à la reconstruction post inondations.

L'année 2022 verra la poursuite ou le lancement des différents projets prévus dans le cadre de la temporalité stricte du Plan de relance et nous ambitionnons que ces projets contribuent à redessiner l'avenir de la Wallonie. Par ailleurs, je ne vais pas les détailler tous ces projets puisque Mme la Présidente m'indique que nous devons terminer nos travaux au plus tard demain matin. Je vais seulement illustrer de quelques exemples parce que, dans notre département, nous ne comprendrions pas que l'on ne puisse illustrer, de façon précise, quelques dossiers. J'entends qu'il y a ça et là des questions concernant des projets, concernant ceci ou cela. Je me permets donc de lister l'un ou l'autre élément de façon résumée, si je puis dire, puisque chacun d'entre eux fait l'objet d'une fiche, d'une temporalité, d'un budget, d'une description des partenariats, des modalités, et cetera.

J'évoque, parmi ces projets, les secteurs de pointe. Un appel à projets récurrent sera lancé dès 2022 : il concerne le programme d'excellence Win4Excellence à destination des Universités et de leurs partenaires notamment en collaboration avec les Centres de recherche agréés pertinents. Ce projet vise à financer des recherches ambitieuses et fortement positionnées, en amont, dans des thématiques que l'on considère porteuses pour la Région wallonne, par exemple les domaines d'innovation stratégiques de la Stratégie S3, que nous avons fixée et définie au niveau de la Région wallonne comme d'ailleurs l'Europe nous y engage et nous y invite. Par ailleurs, dans les domaines spécifiquement mis en avant dans notre accord de gouvernement et dans la DPR. À titre d'exemple, quels sont ces domaines ? Le spatial où la Wallonie a une réalité, une activité et des ambitions fortes.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé régulièrement en ce Parlement notamment sur la cybersécurité où, en ce qui concerne cette dernière – outre les crédits classiques qui sont d'environ 36 millions d'euros pour les thèmes cités –, une enveloppe complémentaire de 50,7 millions d'euros est dégagée dans le cadre du PRW.

Par ailleurs, dans ce contexte, notre volonté est de développer la chaîne de valeur spatiale de la Wallonie en nous inscrivant notamment dans cette approche *new space*. Le Gouvernement wallon entend en effet développer la compétitivité du secteur spatial en Wallonie et aussi être moteur d'une meilleure coordination des acteurs : les administrations, les universités, les centres de recherche, les entreprises. Cette articulation vient se nourrir, vient s'enraciner dans un lien avec le secteur industriel pour soutenir des projets de recherche qui vont amener à avoir une force de proposition, une force de projets plus importante au niveau du spatial wallon. J'ai eu l'occasion moi-même de visiter plusieurs des entreprises, plusieurs des institutions concernées, et je crois très fort dans ce type de dynamique.

À cet effet, au moins un appel à projets collaboratif – peut-être plus, mais en tout cas un, – sera lancé et visera le développement d'une chaîne de valeur spatiale wallonne, notamment dans la filière des lanceurs, avec pour ce faire une affectation à cet appel à projets de 20 millions d'euros dans le Plan de relance wallon.

Il y a aussi la filière wallonne consacrée à la Défense et à la sécurité, qui est aussi historiquement issue de nos compétences métallurgiques, mécaniques, industrielles, acquises notamment au XXe siècle. L'expertise technique, la main-d'œuvre qualifiée, l'existence de véritables centres de décisions locaux chez nous, la forte proportion aussi de PME ou d'entreprises moyennes figurent parmi les atouts de ce secteur en Région wallonne. On doit le considérer comme un secteur qui reste important et porteur pour la Wallonie.

Afin de soutenir la Défense dans ses multiples dimensions, en ce compris de diversification, j'insiste, un appel à projets sera lancé. Il sera destiné à financer des projets, ici aussi en collaboration entre les acteurs de l'écosystème et entre les entreprises. C'est un montant de 35 millions d'euros, dont nous avons prévu l'affectation dans le Plan de relance wallon.

En outre, en 2022, le Gouvernement devrait procéder au financement de la deuxième phase de 18 mois du projet de recherche que vous connaissez bien, le PIT Aéro. Il a été renommé WINGS et son ambition est de permettre à nos entreprises aéronautiques wallonnes de poursuivre leurs efforts de recherche pour préserver, pour conforter si possible, leur positionnement par rapport à la concurrence et participer activement à l'objectif ambitieux – je retiens votre attention par rapport à cela – d'une entrée en service d'un avion décarboné en 2030. C'est 41,4 millions d'euros que nous prévoyons dans le Plan de relance.

Pour avoir visité pas mal de ces entreprises – je suis sûr que nombre d'entre vous les connaissent également –, l'aéronautique en Wallonie, dans les différentes dimensions, est un secteur très important. Si nous n'avons pas la possibilité, avec nos entreprises, qui ont d'énormes qualités, et les hommes et les femmes qui y travaillent aussi – j'en connais pas mal, à tous les niveaux –, si nous n'avons pas la capacité, avec nos leviers de recherche, d'innovation, d'être partie prenante de cette transition vers l'avion du futur, nous resterons sur le tarmac. Concrètement, nous n'aurons pas la

possibilité de participer à cette remarquable ambition de pouvoir décarboner, par étapes, mais ensuite d'arriver à un avion décarboné dès que possible, mais avec une perspective 2030. Par ailleurs, socioéconomiquement, nous aurons perdu dans un secteur qui est un fleuron aujourd'hui en Wallonie.

Lorsque nous parlons de ce projet-là, vous voyez à quel point projet par projet – je me permets de citer quelques exemples –, il y a une démarche qui, je pense, il faut toujours être raisonnable et nuancé, mais il y a une demande qui est, me semble-t-il, charpentée, qui a été concertée, qui est stratégique et qui est importante pour notre Région. Dans mes compétences, mais aussi dans les compétences de collègues, c'est cela l'illustration de quelques exemples de notre Plan de relance et de son importance.

Je poursuis, si vous le voulez bien, en ce qui concerne les infrastructures de pointe. Je mentionnais le spatial. Il est également prévu de doter les universités d'infrastructures de pointe dans deux thématiques qui sont porteuses pour notre Région au niveau spatial : le développement et l'expérimentation sur les *small sat*. Je ne prétends pas être un spécialiste de l'ensemble des matières ni de l'ensemble des dimensions du spatial, mais cette disposition est, nous indique-t-on, particulièrement importante. Par ailleurs, dans le domaine des biomatériaux, secteur porteur pour notre industrie en transition, nous allons investir au total 50 millions d'euros pendant la durée du Plan de relance.

Je le mentionnais, nous connaissons tous l'importance de l'enjeu de la décarbonation. Nous ambitionnons également avec mes collègues, notamment avec Philippe Henry, de développer la filière wallonne de l'hydrogène. Ils soutiendront donc la décarbonation des entreprises wallonnes. Ce sont des budgets totaux de 169,2 millions d'euros qui sont prévus à cet effet dans le Plan de relance. En 2022, 102,2 millions d'euros sont prévus à cet effet en vue du soutien au déploiement d'une filière wallonne de l'hydrogène dans ses différentes dimensions – recherche, production verte et application sectorielle –.

La décarbonation ne se limite pas à une question d'investissement. C'est aussi pour cette raison que la SRIW s'est vue confier une mission d'accompagnement, une mission déléguée pour accompagner et structurer, en tant que partenaire financier et technique, avec les grandes entreprises concernées, une trajectoire de décarbonation. Cette mission s'inscrit aussi dans la logique de la fusion de nos outils qui devrait voir le jour. Et elle nous occupera beaucoup en 2022 puisque cette fusion devrait voir le jour en janvier 2023 avec ce futur interlocuteur unique et guichet unique pour l'accompagnement, le partenariat, l'aide à la croissance, la réponse aux difficultés, mais aussi la transition de nos entreprises.

De transition des entreprises de décarbonation à Fonds wallon Kyoto, il n'y a qu'un pas. Le Fonds wallon Kyoto, alimenté par les entreprises ETS, sera également, pour partie, mobilisé en vue du financement de la transition énergétique, en partenariat avec les outils financiers. On est dans une décision qui est coportée ou qui est initiée par mon collègue en charge du Climat.

Une étude « bas carbone » telle qu'elle a été menée en Flandre sera initiée en 2022 en vue d'analyser les potentialités de décarbonation plus globale de l'économie wallonne.

De manière générale, le nouveau cadre européen en cours d'adoption, le Fit for 55 sera suivi de près afin de mobiliser tous les outils juridiques et financiers qu'il met à la disposition de la Région, pour soutenir la compétitivité des entreprises. Je pense notamment aux aides existantes – le *carbon leakage* – qui seront maintenues dans le budget à hauteur de 20 millions d'euros, ou encore les accords de branche de troisième génération, particulièrement important et à propos desquels nous travaillons aussi avec Philippe Henry – ces accords de branches sont en cours de révision –. Mais je pense également à d'autres mécanismes plus globaux tels que le *Carbon Border Adjustment Mecanism*, le CBAM, dont on ne parle pas encore énormément à ce stade, mais qui devrait devenir un instrument de *level playing field* entre entreprises européennes et étrangères qui est très attendu.

Nous devons continuer à développer une politique industrielle orientée vers la croissance de nos entreprises. C'est une évidence. Il s'agit, d'une part, d'accélérer, de soutenir, de permettre la croissance de nos PME, de nos entreprises moyennes en mettant en place un accompagnement sur mesure en fonction des besoins de nos entreprises, des secteurs où elles sont actives.

Nous avons également souhaité, dans un dispositif particulier, viser et cibler les entreprises à fort potentiel de croissance, y compris pour les entreprises exportatrices via la création du Pass Export, nouveau dispositif, ou via le développement d'un diagnostic de maturité, d'une forme d'état des lieux de la capacité, de la maturité internationale de nos entreprises.

Je dispose de certaines statistiques que je tiens à votre disposition concernant la capacité de croissance de quelques entreprises qui peuvent avoir un effet majeur sur l'écosystème qui les entoure et sur la croissance globale de notre Région. C'est ce qui fonde notre décision de se dire : « détectons un certain nombre de champions potentiels, aidons-les à croître, à franchir ces étapes de croissance, ayons le même raisonnement concernant l'internationalisation ».

Le rôle de ces entreprises motrices, indépendamment du travail mené avec l'ensemble de

nos acteurs économiques et de nos entreprises, sera un levier majeur pour la croissance économique de notre Région.

Par ailleurs, il s'agit également de doter la Wallonie d'une politique industrielle intégrée. À cet effet, avec l'accord de gouvernement, la politique industrielle sera davantage centrée vers des chaînes de valeur stratégiques, vers leur réappropriation sur notre territoire. Nous développerons concrètement des projets de relocalisation industrielle et manufacturière.

Le volet international sera intégré dans le renforcement du maillage. Ce sont, de façon très précise, des appels à projets pour la constitution de tel ou tel dossier précis avec les partenaires privés de remaillage économique que nous allons porter sur notre territoire. Il y a déjà un renforcement dans le cadre de la dynamique WEP qui a été lancée il y a peu. Un second le sera à très court terme, dans le cadre notamment de ces *picth investors*, de ces appels à investissements, avec des interlocuteurs susceptibles de créer, de relocaliser chez nous certaines chaînes de valeurs stratégiques qui seront notamment portées par notre département et nos outils financiers.

Cela nous renvoie à la réflexion concernant l'efficience et l'impact de nos dispositifs concernant les acteurs économiques. C'est ainsi que l'on a décidé de passer en revue et de réformer certains des volets de nos structures d'accompagnement ou de nos dispositifs d'accompagnement économiques, comme vous le savez. C'est déjà fait pour les aides à la recherche. Nous avons sur notre table la réforme des aides à l'investissement qui est prévue pour 2022, la réforme du soutien à l'innovation et à l'animation économique, ou la réforme des chèques entreprise.

Ces quatre volets représentent de gigantesques chantiers, vous ne l'ignorez pas. C'est ce que nous ambitionnons de mener à bien durant cette année 2022.

Je me plais à rappeler que cette année 2022 marque également la réforme des outils économiques et financiers, puisque la décision formelle de fusion de la SOGEPA, de la SOWALFIN et de la SRIW, que je remercie pour leur travail notamment à cet égard, a été prise par le Gouvernement le 23 septembre dernier.

L'intégration progressive et effective des outils existants nécessite de travailler en plusieurs phases, ce à quoi nous sommes pleinement mobilisés. Une feuille de route a été établie à cet égard, dans l'objectif d'une fusion effective et de la création de cet outil unique si souvent évoqué, et ce, à échéance de janvier 2023.

Vous n'ignorez pas que j'ai une appréciation positive du travail mené par nos outils économico-financiers. Je remercie le Gouvernement d'avoir soutenu cette réforme. Mon objectif est de disposer d'un outil régional unique, fort, incontournable, encore plus concrètement positionné dans l'offre de services à destination des entrepreneurs wallons, dans les partenariats financiers, dans un certain nombre d'investissements et d'orientations stratégiques, dans la prospective et l'analyse prospective de notre économie et des évolutions sociétales.

Le but est aussi d'éviter, par exemple, certains chevauchements que l'on rencontrait partiellement, mais dans certains pans d'activité de nos acteurs. Nous gagnerons beaucoup en lisibilité pour les partenaires et pour les interlocuteurs divers après la fusion des trois organismes concernés.

Par ailleurs, nous poursuivons également, dans ce même objectif d'efficience, la volonté de pouvoir progresser en matière d'économie circulaire. Dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia – soumise au Gouvernement et adoptée par celui-ci sur présentation de mes collègues Christie Morreale, Céline Tellier et moi-même –, nous allons poursuivre l'optimisation des ressources et la meilleure gestion des ressources, qui tend et qui alimente fondamentalement notre stratégie Circular Wallonia. Mais nous allons aussi poursuivre la conception circulaire d'un certain nombre de matériaux, de *process*, les nouveaux *business models* circulaires, le fait de promouvoir le réemploi, la revalorisation des matériaux avec un volet très important de mobilisation des acteurs de formation, d'information. Vous le savez, c'est une enveloppe de 177,9 millions d'euros, dont 78,19 millions d'euros en 2022, qui est prévue pour les différents volets et les différents projets s'inscrivant dans cette dynamique globale et dans cette stratégie tout aussi globale d'économie circulaire en Région wallonne.

Des mesures sont déjà en cours de mise en œuvre depuis l'adoption de la stratégie, le 4 février 2021, mais 2022 marquera une accélération dans la mise en œuvre de Circular Wallonia. Nous avancerons sur des actions qui, suivant notre recensement, concernent un peu plus de 15 mesures de la stratégie. Pour partie des mesures transversales et pour partie des mesures relatives aux chaînes de valeur prioritaires qui vont s'inscrire dans les quatre axes de la stratégie touchant à mes compétences. Les mesures transversales mises en œuvre iront du renforcement de l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire au travers de plusieurs actions – mise en place d'une fonction de parc manager circulaire au sein des parcs d'activités économiques, des appels à projets pour les entreprises, le lancement du *digital monitoring tool*, et cetera – jusqu'à, par exemple, le soutien à la mise en réseau, le soutien à la créativité, à l'innovation. Il y a bon nombre de beaux projets à cet égard. Il y a également l'émergence de nouvelles filières, de nouvelles activités ou encore le développement de l'entrepreneuriat innovant ainsi que l'inclusion dans les marchés publics d'une dynamique qui inclut beaucoup plus fortement la dimension de circularité. Je ne détaille pas d'autres points, mais je suis à votre disposition pour les évoquer ultérieurement si vous le souhaitez.

Notre objectif est d'avancer également au sein des six chaînes de valeur prioritaires. À titre d'exemple, les mesures suivantes seront mises en œuvre.

Premièrement, le développement d'outils. Il permet de concevoir en amont le bâtiment en y intégrant la dimension circulaire ainsi que la mise en place d'un accompagnement de l'offre et de la demande de produits, de biens, de services en matière circulaire.

Deuxièmement, la mise en place de nouvelles pratiques circulaires au sein des acteurs du système ou du secteur agroalimentaire. Ils sont eux-mêmes parties prenantes. Ils sont eux-mêmes mobilisés à cet égard. C'est un point important. On sait qu'il y a là des volumes qui sont considérables.

Troisième exemple concret, c'est le développement d'une filière textile circulaire en Wallonie. Nous aurons l'occasion, peut-être, de découvrir ensemble l'un ou l'autre des produits issus de ces filières ou de cette filière textile circulaire en Wallonie.

Ce sont quelques exemples. Mais la stratégie Circular Wallonia est vraiment un dossier très exhaustif et très complet. On peut évidemment l'aborder ultérieurement si tel est votre souhait.

Par ailleurs, vous le savez, une partie de mon action et de notre approche est de dire qu'il faut que l'on puisse veiller à bien rationaliser les structures, en requestionner la pertinence, en requestionner le nombre. Vous savez que la Wallonie n'est pas avare du nombre de structures et d'intervenants dans un grand nombre de secteurs. Je n'ai pas d'a priori par rapport à l'une ou à l'autre de ces structures et à quelqu'une d'entre elles. Mais il me semble sain de nous poser la question en disant : « Est-ce qu'en ressemblant, en organisant différemment, il n'est pas possible d'être plus efficients ou plus ambitieux encore dans nos objectifs et dans nos réalisations ? » Donc pas d'attitudes qui seraient des jugements du passé, loin s'en faut, mais vraiment une analyse grand-angle, menée largement en concertation avec les acteurs concernés, et puis des décisions que je soumets au Gouvernement.

C'est ce qui se passe également en ce qui concerne le secteur du bois, puisque la fusion de Ressources naturelles de développement et de l'Office économique wallon du bois est maintenant à l'agenda. Nous connaissons toute l'importance de la filière bois en Wallonie, l'actualité nous l'a rappelé, et vos questions s'en sont faites écho ici même. La forêt occupe 33 % du territoire wallon. Il y a 8 000 entreprises qui prennent en charge la gestion de la forêt, ou la valorisation à un titre ou à un autre, ou à un stade ou à un autre du processus de valorisation ou de transformation de celui-ci. Il y a, suivant nos estimations, de l'ordre de 18 000 emplois directs qui ressortissent de l'activité bois en Wallonie ; c'est donc considérable. Il convient donc de les préserver, de les pérenniser et de pouvoir en amplifier le nombre.

Par cette fusion RND-OEWB, il s'agit de doter la Wallonie ici aussi d'un acteur unique fort qui représente l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière, qui rassemble toutes les missions, toutes les expertises et les différents domaines d'intervention des deux organismes aujourd'hui existants. L'outil fusionné verra ses missions adaptées pour tenir compte des évolutions que la filière a connues, mais aussi des évolutions qu'elle connaît encore, en matière d'innovation notamment ou en matière de marchés. À ce propos, vous avez évoqué à plusieurs reprises, et de façon très légitime, le fait qu'une partie de notre production de feuillus (le hêtre, le frêne) était à la grande exportation, avec très peu de valorisation chez nous. Il y avait une forte pression aujourd'hui sur le chêne, avec des difficultés d'approvisionnement. Par ailleurs, le marché du résineux lui-même subit un certain nombre d'évolutions et de tensions. Je pense qu'il est très important que nous ayons une véritable stratégie sur l'immédiat, bien sûr, mais aussi à moyen et à long termes pour le développement de la filière, pour l'enracinement et la préservation de la filière chez nous, en ce compris une filière et une chaîne de valeurs qui soit plus denses, plus larges, plus amples, chez nous. Nous avons également prévu, avec Céline Tellier, des crédits dans le Plan de relance à cet égard.

Pour mener à bien cette fusion, tous les acteurs de la filière ont été auditionnés : les fédérations représentatives, les universités, la Communauté germanophone, largement concernée également, les administrations, le cluster écoconstruction, GreenWin, ValBiom, les organismes de formation professionnelle, les organisations syndicales, des entreprises du secteur privé. Et j'avais confié, en accord avec Céline Tellier, une mission particulière à Brieuc Quevy, de manière à mener toutes ces concertations et ces rencontres et entretiens divers. Une trentaine d'entrevues ont été organisées dans ce contexte, une cinquantaine d'interlocuteurs ont pu exprimer leur avis, et cette évaluation à 360 degrés me permet de conclure aujourd'hui que nous sommes dans la bonne direction, et que la grande majorité des acteurs sont effectivement favorables à cette fusion et à cette ambition rassemblée, amplifiée que nous fixons pour ce nouvel organisme.

Le 3 décembre dernier, le Gouvernement a effectivement décidé d'avancer et, à travers diverses modalités techniques de missions déléguées, de consultance aux uns et aux autres, a fixé les modalités de cette fusion, qui sera aussi une réalité en 2022, j'en suis heureux.

En ce qui concerne la réforme des aides à l'investissement que je mentionnais tout à l'heure, cette réforme s'inscrit également dans les objectifs de notre Déclaration de politique régionale. Le projet de réforme – vous constaterez que je vous entretiens beaucoup de réformes tout au long de cet exposé, il y en a encore un certain nombre d'autres – qui nous retient à l'instant est notamment mobilisé et concerne les dispositifs suivants :

- l'aide générale aux PME dans sa version classique et sa version cofinancée par le FEDER ;
- l'aide classique aux grandes entreprises ;
- l'aide à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable de l'énergie pour laquelle une démarche est déjà en cours en ce qui concerne les investissements en énergies renouvelables à l'initiative ici du SPW Énergie. On souhaite compléter la démarche par les autres volets : efficacité énergétique et protection de l'environnement.

La réforme des aides à l'investissement, c'est un autre très gros chantier après les aides à la recherche et après les réformes de l'accompagnement. Notre programmation en termes de temporalité est de présenter la première note d'orientation après une large concertation avec les collègues au Gouvernement au début de cette année 2022.

Pour ce qui concerne alors spécifiquement le volet « Inondations » également relatif à mon département, je voudrais vous rappeler en quelques mots les décisions qui ont été prises. S'agissant des entreprises, celles-ci sont soit assurées en risque simple, soient assurées en risques spéciaux selon le montant des capitaux assurés ou selon la nature de leurs activités. En risque simple, la garantie pour catastrophe naturelle depuis les adaptations légales fédérales est automatiquement comprise dans l'assurance incendie ou en tout cas dans l'immense majorité des situations.

Par contre, la couverture pour catastrophes naturelles et donc inondations n'est pas automatique comme vous le savez pour les contrats en risques spéciaux. Par ailleurs, même si les entreprises ont souscrit cette couverture spécifique non automatique, les compagnies d'assurance, le plus souvent, limitent en général leur intervention à un pourcentage des capitaux assurés. Ce pourcentage peut varier mais il est, en général, dans des dossiers dont j'ai eu l'occasion de prendre connaissance, dans une fourchette de 10 %, 20 %, 30 %, peut-être un peu plus, ou voire, dans certains cas, capé à un montant nominal. L'intervention « risques ou catastrophes naturelles » n'est donc que partielle dans ce cas de figure.

Le Fonds des calamités intervient donc pour les dégâts matériels non indemnisés par les compagnies d'assurance de ces entreprises assurées pour les seuils suivants, donc je parle ici bien des risques spéciaux. Avec mes collègues du Gouvernement que je remercie, nous avons pu fixer des montants d'intervention pour le dommage non couvert par l'assurance en risques spéciaux dont les pourcentages sont les suivants :

- pour les entreprises occupant plus de 250 travailleurs : à hauteur d'un maximum de 40 % ;
- pour les entreprises occupant entre 50 et 250 travailleurs : à hauteur de 40 % ;
- pour les entreprises occupant moins de 50 travailleurs : à hauteur de 50 %.

Pour ce faire, il y a des conditions de maintien d'emploi, de maintien de localisation d'activités et de validation du plan financier de la situation socioéconomique et financière de l'entreprise par nos outils financiers. Le Gouvernement a fait un effort. Il est considérable, vous l'observez, dans mon département également. Mais en même temps, il y a, me semble-t-il, des conditions légitimes qui ont été fixées. Je dois dire que, avec la *task force* « Inondations », le travail progresse pas mal. Je voudrais ici également exprimer mes remerciements à celles et ceux qui y sont investis.

Un petit mot pour signaler que les entreprises non assurées seront, elles, moins aidées, mais on a tout de même prévu une intervention à concurrence de 25 % des dégâts matériels subis, mais avec ici un maximum de 500 000 euros, quelle que soit la situation de l'entreprise.

Indépendamment de cela, le Gouvernement a validé le 21 octobre dernier son intervention. Il s'agit d'une intervention complémentaire via plusieurs mécanismes dont le mécanisme Restart Shop, qui offre alors ou qui propose un soutien de 5 000 euros qui vise la relance de l'activité et la réinstallation du commerçant sinistré. On parle ici non pas de l'indemnisation des dégâts qui ont été constatés. Ce sont les autres interventions du Fonds des calamités ou des assurances avant cela. On parle ici de la publicité pour rouvrir, d'une action commerciale pour marquer le coup de la réouverture du commerce ou d'autres actions de cette nature-là. Ou bien à travers un autre volet, le pack résilience. Celui-ci prévoit différents chapitres ou différents dimensionnements qui sont calqués sur la taille des entreprises. Ici, l'idée est de dire : « On accompagne les entreprises parce qu'à la suite des inondations, du sinistre, nous devons repenser sa stratégie, son repositionnement, réactualiser son *business plan*, mesurer comment on va se positionner à l'avenir ». L'idée a été de dire qu'il y a cet accompagnement que l'on retrouve dans le pack résilience, en disant que le *business model* de votre entreprise sinistrée a probablement été chamboulé, avec plusieurs mois de non-activité durant lesquels les concurrents vous ont grignoté et les clients se sont tournés vers d'autres interlocuteurs. C'est pourquoi

nous voulons être à vos côtés pour essayer de bien penser le futur pour le rendre possible.

Les budgets alloués, merci aussi de bien vouloir les considérer, pour ces deux volets-là, sont respectivement, pour Restart Shop à hauteur de 5,5 millions d'euros et pour le volet « pack résilience » à hauteur de 17 millions d'euros. Ce sont tout de même des volets budgétaires significatifs.

Je me permets de glisser maintenant vers le digital, puisque l'on envisage également une réforme à ce propos. Le but n'est pas de réformer pour réformer. Mais lorsque, dans le même état d'esprit, on pense que l'on pourrait progresser en termes d'effet levier de subventions, je pense qu'il est important aussi de mettre l'ouvrage sur le métier en concertation avec les administrations, l'agence du numérique et les entreprises. C'est ce que nous allons faire concernant les subventions facultatives octroyées dans le cadre de Digital Wallonia. Je ne vous fais pas l'injure de rappeler ce projet. Je me permets peut-être de l'évoquer pour celles et ceux qui, nombreux je l'espère, nous suivent ce matin.

Digital Wallonia est la stratégie numérique de la Wallonie. Elle fixe le cadre dans lequel s'inscrivent toutes les actions, globalement, de la Région wallonne en matière de transformation numérique de notre région. Cette stratégie est articulée autour de cinq thèmes qui ont chacun l'ambition d'être structurants. Bien sûr le secteur du numérique, il y a l'économie par le numérique, avec la notion de plus en plus prégnante et importante de territoire connecté et intelligent, il y a la digitalisation, la numérisation du service public et il y a l'investissement dans les compétences, la formation et l'emploi. Voilà les cinq thèmes structurants de cette stratégie. Celle-ci se décline et permet à des porteurs de projets qui souhaitent développer une action, une initiative particulière en lien avec le numérique et qui s'inscrit bien dans cette stratégie numérique wallonne, de bénéficier d'un soutien financier public. Ces subventions existent depuis 2018 et, après plusieurs années d'existence, on constate que le mécanisme d'octroi peut être encore amélioré dans le but d'optimiser l'impact des budgets et l'enveloppe budgétaire.

Une réflexion a été menée à cet égard avec l'agence du numérique pour envisager une réforme de ces subventions. L'objectif de la réforme est d'établir un processus et un traitement des demandes plus rapide et plus efficace. Cela prenait parfois trop de temps à mes yeux. D'une part, obtenir une vision stratégique claire, par des informations qui sont adaptées – des informations sollicitées qui le sont tout autant –, puis assurer une cohérence renforcée avec la stratégie wallonne. C'est important que l'on s'inscrive dans une dynamique globale qui soit adaptée. Enfin, l'objectif est aussi de communiquer des résultats concrets et précis pour ainsi présenter au Gouvernement en toute transparence ces projets, en tout cas les plus structurants.

Dès 2022, un nouveau processus sera prévu pour l'octroi de ces subventions, afin d'en maximiser l'impact.

Toujours pour ce qui concerne le numérique, le baromètre de maturité numérique de l'AdN 2021 est disponible. Notons, par exemple, que 6 % de foyers wallons n'ont toujours pas accès à internet et au numérique aujourd'hui. Même si ces chiffres ont progressé dans le bon sens tout au long de ces dernières années et de ces derniers mois, il n'empêche que 6 %, c'est évidemment un chiffre qui reste inacceptable.

À travers une série d'actions pour lutter contre ce phénomène, nous voulons permettre de réduire cette fracture numérique, d'élargir l'accès au numérique à un maximum de nos concitoyens.

En matière de connectivité, le programme Giga Région de la stratégie numérique de la Wallonie se concentre sur l'ambition d'améliorer la connectivité du territoire non seulement en ce qui concerne la connectivité mobile, mais également en ce qui concerne la connectivité fixe.

Cela concerne également la connectivité à très haut débit qui passe par l'amélioration du maillage du territoire en fibre optique. Il y a des partenariats avec différents collègues du Gouvernement, singulièrement avec M. Collignon. Mes ambitions sont aussi celles de la Commission européenne. De manière un peu moins présomptueuse, nos ambitions s'inscrivent dans celles de la Commission européenne qui, elle-même, a développé son approche Digital Compass. L'objectif fixé à l'horizon 2030 est « le gigabit et la 5G pour tous ».

La priorité est d'avancer au plus vite sur tous ces fronts d'ici la fin de cette législature, en particulier sur la couverture des poches de zones blanches, quasi blanches ou de zones grises de notre territoire, essentiellement situées en zones rurales, dans des parties de zones rurales, dans certains villages, hameaux, ou parties de villages. Il y en a quelques-unes dans ma belle province notamment.

Ces ambitions se traduisent concrètement par les chantiers qui sont ouverts au travers du Plan de relance. L'ensemble des actions prévues porte sur pas moins de 61 millions d'euros d'alimentation budgétaire, complétés par 24 millions d'investissements en ce qui concerne les réseaux mobiles, incluant la 5G, sur l'ensemble de la période concernée.

Il faut ajouter à ces montants le plan stratégique de la SOFICO pour l'extension de la connectivité très haut débit fibres optiques des zones d'activité économique à hauteur de 40 millions d'euros supplémentaires, eux-mêmes complétés, pour ces investissements à

destination des zones d'activité économique, par 15 millions d'euros issus du PRW.

Vous l'avez compris, il faut encore ajouter un volet à cet effort gigantesque en faveur de la connectivité de notre territoire et de l'accessibilité au numérico-digital pour nos concitoyens et nos entreprises. Mme Schyns m'a régulièrement questionné à ce sujet. Il s'agit de la connectivité des établissements scolaires, notamment la connectivité interne de l'ensemble des établissements scolaires, pour laquelle un montant de 40 millions d'euros a été prévu sur la période concernée.

Par ailleurs, le marché dédié à la connectivité des zones rurales sera lancé fin de cette année, en préparation d'une action plus granularisée, plus précise pour soutenir la connectivité *last mile*, donc les derniers chaînons manquants. Ce marché constitue un pilote pour les futurs marchés publics à réaliser dans le cadre du Plan wallon de relance.

Il fixe trois objectifs :
- l'amélioration de la couverture des zonings ou des espaces d'activité économique ruraux ;
- le déploiement d'activités dans les domaines de l'industrie du futur, du *smart farming* et de la santé connectée ;
- l'accélération des investissements en vue de combler les zones blanches, quasi blanches ou grises, que j'évoquais tout à l'heure, au travers de solutions innovantes qui seront testées grandeur nature.

Quelquefois, malgré les efforts, mon insistance et cella du bourgmestre ou de la bourgmestre locale, il reste tel endroit où il est techniquement extrêmement difficile, voire impossible de couvrir. À travers des solutions innovantes que l'on va tester – il y en a sur la table –, on a l'objectif de couvrir les dernières dizaines de maisons, les dernières centaines de nos concitoyens qui ne disposent pas d'une connectivité satisfaisante aujourd'hui.

Sans que cela ne représente le top de mon exposé, je ne voudrais pas éluder l'accord TOP porté avec mon collègue, M. Christophe Collignon, puisque cet accord est une prolongation et une amplification de l'accord précédent qui lie la Région wallonne – vous le savez – aux opérateurs de télécommunications et qui prévoit ici aussi des investissements au bénéfice de la connectivité de notre territoire, singulièrement des zones aujourd'hui les moins bien desservies.

Cet accord TOP, cosigné il y a de cela quelque temps avec mon collègue et les opérateurs, prévoit un investissement de 11 millions d'euros à travers les départements des pouvoirs locaux – ce sera certainement évoqué dans la commission de M. Collignon – et des opérateurs de télécommunications en plus d'un volet inédit par rapport au précédent accord qui prévoit un montant complémentaire de 10 millions d'euros dédicacés à la digitalisation des pouvoirs locaux pour laquelle un premier appel à projets est en cours. À cet égard, j'attire votre attention ou l'attention des mandataires communaux qui pourraient lire le compte rendu de notre réunion.

La plateforme « Digital Wallonia Connect » fait aussi partie du protocole d'accord puisque le but est que l'on puisse, à travers cette plateforme, identifier tous les problèmes existants en Région wallonne et puis assurer un monitoring de ceux-ci, en ce compris les problèmes les plus complexes. Pour chacun des signalements effectués sur la plateforme, les trois opérateurs de télécommunication sont systématiquement consultés en vue d'aboutir, de coconstruire, de rechercher une solution au cas par cas, éventuellement grâce aux nouveaux concepts technologiques qui pourraient être déployés dans les cas d'espèce concernés.

Je fais un petit détour par la 5G puisque plusieurs appels à projets pour la mise en œuvre de démonstrateurs et de PoC – les *proof of concept*, comme chacun le sait – qui ont pour but d'être des développements expérimentaux démontrés par la preuve, par l'expérimentation un certain nombre de réalités ou de possibilités d'utilisation. Il y en aura donc en 5G avec des démonstrateurs et l'on a prévu pas moins de 24 millions d'euros sur la période concernée pour le déploiement de la 5G en Région wallonne. On s'y est engagés vis-à-vis de l'Europe.

Des travaux sont menés concernant l'actualisation potentielle du décret concernant l'exposition aux rayons non ionisants, mais indépendamment de cela, ce qui me concerne, c'est le déploiement des PoC avec des appels qui vont concerner différents types de PoC : PoC 5G manufacturier, PoC 5G ruralité connectée, PoC 5G e-santé et PoC 5G mobilité et logistique.

Vous l'avez bien compris, il y aura quatre thématiques dans lesquelles ces expériences, ces *proof of concept*, vont se dérouler par appel successif. Par ailleurs, indépendamment des *proof of concept*, il y aura des démonstrateurs. J'étais, il y a quelques jours, avec mes collègues, Petra de Sutter, Elio Di Rupo et Thomas Dermine, pour observer des démonstrateurs, des utilisations effectives en intérieur de la 5G dans différents domaines. Ces démonstrateurs, qui sont également prévus pour le futur, vont concerner à la fois l'activité manufacturière, la ruralité connectée, la ville connectée et des démonstrateurs citoyens de manière à ce que nos concitoyens puissent mesurer des exemples d'utilisation de la 5G à travers ces démonstrateurs.

En ce qui concerne ces démonstrateurs, ceux-ci ont une vocation pédagogique qui vise à expliquer, à partager les applications, les technologies qui sont rendues possibles par la 5G, y compris celles qui émanent des zones de tests.

En ce qui concerne ce dossier, vous savez que nous sommes concernés avec le niveau fédéral par la mise aux enchères des bandes de fréquence. Nous nous sommes exprimés au comité de concertation à cet égard.

Par ailleurs, nous savons déjà que la mise aux enchères des bandes de fréquence s'accompagnera d'une obligation de couverture pour les opérateurs qui en feront l'acquisition, y compris en Wallonie. Il ne s'agit pas, à nos yeux, de venir seulement chercher la crème commerciale et puis de laisser un certain nombre de zones d'activité sur le côté en n'offrant pas le service attendu.

Par ailleurs, en termes de numérique, notre baromètre 2021 de maturité numérique des citoyens wallons propose aussi une série d'actions pour développer les connaissances et les compétences numériques des Wallonnes et des Wallons à travers l'école, à travers la formation qualifiante, la formation continue et une démarche particulière menée avec Christie Morreale, à son initiative, concernant l'inclusion des publics plus fragilisés.

Pour ce qui concerne l'école numérique, la récente analyse d'impact des projets d'écoles numériques menés par l'Agence du numérique montre que la dynamique des projets « Écoles numériques » de Digital Wallonia, que je salue, est un moteur puissant et efficace considéré comme tel pour mobiliser les équipes éducatives, pour impulser la transformation numérique des écoles et permettre l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires.

En 2017-2018 déjà, 896 projets « École numérique » ont été soutenus par la Région wallonne. Près de 90 % de ces projets ont été considérés comme des succès par les bénéficiaires, c'est-à-dire les équipes éducatives qui les ont portés. Il y a 85 % des porteurs de projets qui considèrent que le projet « École numérique » a eu une influence importante sur la transformation numérique de l'école. L'expertise acquise par les équipes des projets s'est révélée utile suivant les différentes analyses et évaluations dans 49 %, voire déterminante dans 19 %, pendant la crise sanitaire du covid-19 afin de maintenir la continuité pédagogique. Il est évidemment important de voir le rôle que ces équipements et que ces expertises ont pu jouer dans le contexte si particulier que nous avons et que nous traversons toujours.

Un nouvel appel à projets « École numérique », qui concerne l'équipement et l'accompagnement des écoles, a été lancé début octobre 2021. Celui-ci se poursuivra en 2022 avec les commandes relatives aux première et deuxième vagues de matériels attendues en février et juin de l'année prochaine.

Enfin, des discussions sont en cours avec nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour définir une vision commune relative, Mme Schyns m'a interrogé régulièrement à cet égard, à la stratégie numérique dans l'enseignement afin de parvenir à la rédaction d'un nouvel accord de coopération mettant en œuvre cette vision sur lequel nous sommes en train de travailler. Je vois déjà le sourcil attentif et presque froncé de Mme Schyns concernant ce dossier.

Concernant les espaces publics numériques, une évaluation du dispositif a aussi été menée par l'association WeTechCare.

Je retiens un certain nombre d'éléments de cette évaluation, notamment qu'il existe, au sein de la population wallonne, un intérêt certain pour un dispositif d'accès libre à une connexion internet et permettant l'apprentissage à l'usage autonome des outils numériques de base et l'assistance aux démarches et aux services en ligne. L'analyse réalisée souligne également que les EPN sont trop largement méconnus des différents publics.

Les consultants recommandent notamment :

- de professionnaliser ou d'amplifier la professionnalisation du rôle de l'animateur EPN et de renforcer l'action du réseau des EPN wallons ainsi que sa communication vers le public ;
- d'élaborer une typologie commune de services d'accompagnement au numérique par les EPN sur l'ensemble de la Wallonie ;
- de nouer des partenariats avec les EPN pour permettre la diffusion de programmes régionaux tels que Walcode ou la banque digitale ;
- de s'appuyer sur le concept de tiers lieu pour construire au sein d'une structure porteuse avec une volonté d'ouvrir vers le public un lieu où plusieurs services sont disponibles et mis en place.

Sur la base de ces différentes recommandations, de nos propres observations, de concertation avec les acteurs, mon cabinet poursuit l'analyse en vue d'établir des propositions d'actions spécifiques aux EPN, avec les collègues compétents, en fonction des moyens disponibles et sur la base notamment du plan de relance wallon et européen. Et ce, via le projet dédié à la lutte contre la fracture numérique, ainsi qu'en utilisant éventuellement les possibilités qu'offriraient le Fonds social européen. L'ampleur de ces moyens doit donc encore être déterminée.

Le Parlement sera, comme il se doit, pleinement informé de la teneur de ces propositions puisque, au-delà de ces actions spécifiques aux EPN, le Plan de relance prévoit également de financer, de mutualiser les actions de communication et de ressources didactiques et pédagogiques entre les acteurs de l'inclusion numérique, et ce, pour garantir la cohérence de parcours pédagogique ou de parcours de médiation.

Permettez-moi aussi d'évoquer, dans un autre registre certes, quelques mots sur la situation de notre

commerce extérieur. J'ai collationné quelques chiffres pour vous et mon équipe, que je remercie également, s'est attelée aussi à en identifier l'un ou l'autre. Notons que la Wallonie représente approximativement 0,10 % du PIB mondial et nos entreprises wallonnes assurent 0,30 % du commerce mondial.

Le dynamisme de la Wallonie sur les marchés étrangers se manifeste par un rythme de croissance moyen, élevé, de ses exportations, et ce, depuis plusieurs années. Malgré une baisse de régime bien compréhensible en 2020, comme pour d'autres régions et territoires, en 2020 nous avons enregistré une rétractation, une diminution de 5,3 % engendrée par la dégradation de la conjoncture économique dans le sillage de la crise sanitaire mondiale. Malgré cela, la croissance moyenne des exportations wallonnes depuis cinq ans, de 2016 à 2020, est de 5,8 %.

Il faut savoir que la Wallonie est la seule région belge à connaître un excédent commercial d'année en année, excédent de l'ordre de 11,7 milliards d'euros en 2020. C'est considérable. Mes statistiques m'indiquent que la Flandre présente à l'inverse un déficit d'échange avec le reste du monde, mais il y a une série d'explications à cela. Tandis que la Région bruxelloise, elle, affiche un déficit commercial de 6,1 milliards en 2020.

L'excédent commercial de la Région wallonne représente de l'ordre de 10,5 % de son PIB, ce n'est pas négligeable. C'est un résultat qui se situe largement au-dessus de la performance moyenne des pays de l'Union européenne dans ce domaine – puisque l'excédent commercial réalisé par la zone de l'Union européenne – équivaut en moyenne à 2 % du PIB de l'économie européenne. Notez le différentiel avec les 10,5 % en ce qui concerne la Région wallonne.

Il faut continuer à soutenir notre déploiement à l'international et nos exportateurs wallons de manière à conquérir, à reconquérir, à pérenniser les parts de marché qu'ils et elles ont obtenues, parfois perdues, en raison de la pandémie du covid-19, et à identifier de nouvelles opportunités à l'étranger.

Rappelons également que les PME exportatrices, impactées négativement, elles aussi, par la crise du covid-19, peuvent faire appel à un *interim export manager* pour les aider à redéfinir leurs approches, leurs stratégies, et à saisir et identifier de nouvelles opportunités commerciales sur les marchés étrangers.

Je me trouvais à Dusseldorf il y a quelques jours, au salon Medica, et je vois à quel point l'offre de nos entreprises est pertinente, est importante, en ce compris nos PME. Je ne peux qu'engager celles-ci à se saisir des outils, des leviers, des aides qu'avec l'AWEx nous avons mis en place. Cet *interim export manager* est une réponse à la situation transitoirement, provisoirement difficile vécue par certaines entreprises. Il faut alors ne pas hésiter à se poser, à être entourés, être accompagnés, à analyser et notamment à bénéficier de ce renfort temporaire d'*interim export manager* qui est le bienvenu.

D'autres mesures sont également prévues dans le Plan de relance wallon. Je pense notamment à la révision des incitants qui répond aussi à l'évolution et aux grands enjeux économiques, géopolitiques, sociaux, environnementaux, technologiques. Ces incitants influencent et influenceront à l'avenir l'activité des entreprises. La digitalisation, dans la prospection des marchés, l'e-commerce, le partenariat technologique, sont aujourd'hui des réalités qu'il convient d'étudier.

Nos lignes directrices sont aussi de pouvoir, à travers ces aides à l'exportation, viser ou ambitionner plus de simplification, des mécanismes digitaux de traitement des demandes, la prise en compte plus large de l'émergence des start-up wallonnes, la forfaitarisation – lorsque c'est possible –, l'identification, que ce soient des start-up ou des entreprises à haut potentiel, et un principe de confiance, certes balisé et certes, évidemment, cornaqué par du contrôle *ex post* ou ciblé.

La formation est aussi – je l'évoquais tout à l'heure – un enjeu majeur pour nos concitoyens, pour les personnes, pour les entreprises, tant dans une perspective d'emploi que de relance de la Wallonie.

Ayant en charge les opérateurs publics que sont les centres de compétences et l'IFAPME, je veux bien sûr accorder une grande attention au travail mené tant par nos centres que par l'IFAPME. Un travail de qualité, que je voudrais souligner, mais aussi une grande attention aux pénuries sur le marché du travail. Une panoplie de mesures ont été déployées, certaines d'entre elles actualisées, en lien aussi avec les besoins qu'entraîne la reconstruction de la Wallonie. Ces mesures, qui sont aujourd'hui ciblées plus particulièrement vers le secteur de la construction au sens large, c'est-à-dire la construction, la maçonnerie, le bois, l'électricité, ont vocation, si l'évaluation qui en est faite est positive, à être étendues, en fonction de leurs résultats et de leur efficacité, à d'autres secteurs à l'avenir.

Notons, parmi ces mesures nouvelles, la formation qui bénéficie d'un incitant de 2 000 euros net au bénéfice des apprenants. Ces 2 000 euros sont versés, en ce qui concerne les apprentis, par exemple, en trois tranches, en fonction de leur inscription, de leur réussite de la formation et ensuite, de leur insertion effective sur le marché du travail. Notons également l'accompagnement chez ma collègue, Mme Morreale, et à travers le FOREm, relatif des permis de conduire pour permettre, dans un certain nombre de régions, de disposer de l'outil de mobilité – bien indispensable – et d'autres actions encore. Les centres de compétences du FOREm, aussi bien que ceux en gestion propre, et aussi

bien ASBL que non-ASBL, sont actifs dans une série de formations qui sont aussi en lien avec les domaines d'activité stratégiques de la Région. Cela s'intègre, dans cette fameuse stratégie de spécialisation intelligente que je mentionnais, et offre, par ailleurs, un très large panel de formations, qu'il s'agisse de formations pour les jeunes ou pour les adultes.

Plusieurs chantiers vont concerner aussi l'avenir des centres de compétence. La coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne comporte un axe très important de synergie entre les centres de compétence et les établissements scolaires, des niveaux secondaires et supérieurs. Cette synergie s'exprime par l'accord de coopération du 20 mars 2014, conclu entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles – Communauté française à l'époque – relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant, dont l'échéance de cet accord de coopération est fixée à la fin 2022.

Les balises de l'accord n'ayant plus été revues depuis plusieurs années, l'année prochaine se développera alors un processus, une réflexion globale, de manière à actualiser ledit accord et à bien réexaminer le fonctionnement et les financements du dispositif tel qu'il est actuellement cadré. Puis, on va préparer un nouvel accord de coopération en la matière ou en tout cas l'actualisation de l'accord actuel. Cela nous semble important.

Mai 2022 va aussi marquer l'aboutissement de l'analyse sur le positionnement des centres de compétence, qui va déboucher sur une série de recommandations aux opérationnels destinées à améliorer la gouvernance du réseau et le pilotage des centres, lorsque c'est nécessaire. Et ce, s'il échet, singulièrement dans une perspective d'accroissement des complémentarités et des synergies entre les différents acteurs, entre les centres eux-mêmes, avec pour objectif de cet accroissement, le fait de générer plus de valeur, plus d'impact pour les centres de compétence également.

La procédure de labellisation 2020-2024 va se poursuivre, afin de pouvoir accompagner les centres de compétence dans leurs démarches d'opérationnalisation de leur plan stratégique.

Plus que jamais, j'ai eu l'occasion de visiter, déjà depuis le début de mon mandat, plusieurs des centres de compétence et je me plais à souligner leur travail, la qualité de celui-ci, leur investissement. Plus que jamais, les centres de compétence seront la pierre angulaire, si je puis dire, pour répondre aux besoins d'acquisition, d'expertise, de compétence pour lutter contre les pénuries, pour sensibiliser et former aux métiers d'aujourd'hui ainsi qu'aux métiers que le futur nous dessine et nous destine, dans les métiers à la fois en forte demande, en fonction critique, mais aussi de façon plus générale.

Je me permets de rappeler que les derniers chiffres en période « normale », si je puis dire – c'est-à-dire « précovid », en 2019 donc –, les centres de compétences ont formé plus de 104 000 bénéficiaires pour plus de 5,14 millions d'heures de formation. C'est extrêmement considérable. La pandémie a démontré l'importance – s'il en était encore besoin – des compétences numériques. Les centres de compétences veilleront bien sûr à continuer à développer leurs formations tout au long de la vie, adaptées aux besoins des personnes, aux aspirations des hommes et des femmes, mais aussi aux besoins des entreprises dans le but également de continuer à améliorer leurs méthodes pédagogiques et andragogiques. Ils adapteront, en fonction des publics et des possibilités, les contenus de formation et puis ils vont s'adapter à de nouveaux modes de formation, avec des formations qui sont de plus en plus en mode hybride lorsque c'est possible et des formations dans de nouveaux domaines, dans l'e-logistique, dans l'e-commerce, et d'autres domaines encore.

Je voudrais bien sûr citer dans la foulée un des autres acteurs wallons essentiels dans la formation en alternance qu'est l'IFAPME. Cette structure participera activement aussi à la mise en œuvre de mesures de relance prévues par le Gouvernement avec notamment une poursuite très affirmée dans l'investissement, dans le déploiement de l'offre de formation, dans le numérique et dans la formation en alternance pour les jeunes en apprentissage, mais aussi pour un public adulte qui souhaite soit perfectionner ses connaissances, soit se reconvertir, ou bien créer son entreprise. Vous savez que nombre d'indépendants sont issus de l'IFAPME. Une convention de coopération publique a été signée entre l'IFAPME, le FOREm et le Réseau des centres de compétence. Il s'agit de pouvoir utiliser les équipements des centres de compétences comme, par exemple, les salles blanches d'Aptaskil – c'est le nouveau nom de Cefochim, ce n'est pas le plus simple – pour former des laborantins. On sait que ce secteur des biotechs est un secteur qui est très demandeur de ressources humaines et qui le sera encore plus à l'avenir ; je pourrais encore y ajouter les medtechs, par exemple. L'offre de formation sera étendue avec de nouvelles formations dans des métiers en pénurie, dans de nouveaux métiers attractifs qui seront développés dans des filières IT, mais aussi dans la construction, dans la mobilité, dans l'industrie technologie ou bien encore, dans un autre registre, dans le domaine de l'action sociale.

La filière de formation à la création d'entreprise se verra également dotée d'une nouvelle offre de formation destinée aux porteurs de projet de création d'entreprises. Ici, une collaboration plus approfondie a été conclue et scellée avec la SOWALFIN qui, de sont côté, accompagne les porteurs de projet de création

d'entreprises. Je pense qu'en unissant les forces de l'IFAPME avec l'aspect formation et de la SOWALFIN et en joignant les expertises, on crée un cadre complémentaire qui est encore plus favorisant du fait de se lancer, ou de se lancer le moment venu, dans l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, le déploiement de la stratégie de pédagogie numérique va également s'amplifier avec la constitution d'une communauté éducative composée d'accompagnateurs e-pédagogiques actifs dans les centres de formation et de technopédagogues à l'institut. D'autre part, les investissements en équipements numériques pour les apprenants et en technologies numériques vont se poursuivre pour les différentes filières de formation. De nouveaux espaces numériques d'apprentissage seront installés progressivement dans les centres de formation grâce au soutien du Plan de relance européen. Je tiens également à remercier l'Europe pour son soutien important, notamment à cet égard.

Pour l'alternance, les actions qui seront menées en 2022 viseront à dynamiser l'implication des entreprises. J'en profite : nous avons besoin de places, de stages en entreprise – les petites, les indépendantes, les moyennes, mais aussi les grandes entreprises. Je profite de la tribune qui m'est offerte provisoirement pour renouveler cette demande.

Par ailleurs, on a besoin de continuer à stimuler l'attractivité de l'alternance pour les apprenants. Il est prévu de soutenir l'ouverture de places de stage, de soutenir l'accueil des apprenants et leur accompagnement tout au long du parcours de formation, de façon à soutenir la motivation des apprenants. Il y a trop d'abandons en chemin : les gens viennent vers l'alternance, et l'on en perd trop en route.

Améliorer l'accompagnement, travailler sur la motivation, sur la qualité de l'accueil et du stage en entreprise permettent de répondre à cette situation. Avec les équipes de Mme Raymonde Yerna et tous les acteurs de l'IFAPME, on souhaite travailler ces sujets.

Une campagne « Formons ensemble » est déjà lancée avec, entre autres, un visuel « Je cherche un apprenant IFAPME », « Je forme avec l'IFAPME ». Vous le savez, mon objectif est que chacun ait conscience que l'alternance, c'est tendance.

D'autres mesures importantes pour l'alternance seront mises en œuvre avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française. On est dans l'articulation des niveaux de pouvoir avec la réforme de l'alternance.

C'est une priorité importante. On a le but de travailler sur les acquis d'apprentissage, sur la reconnaissance des certifications, sur une forme de diplomation du parcours réussi en alternance, ainsi que sur l'état des lieux. L'offre est assez variée et émiettée.

Notre objectif à moyen terme est de travailler sur une filière de l'alternance. Vous connaissez ma conviction à cet égard. L'objectif à moyen terme ne doit pas nous dispenser d'agir de façon offensive et immédiate sur un certain nombre d'enjeux.

Vous me permettrez d'aborder avec vous un chapitre concernant l'aménagement du territoire. On sait que l'un des enjeux majeurs consiste à réaliser notre ambition pour le territoire, pour la résilience du territoire, à lutter, à imprégner et à fixer la trajectoire de désartificialisation progressive de la consommation de notre territoire.

En 2022, qu'allons-nous faire à cet égard ? On va poursuivre les efforts et les actions concrètes pour réhabiliter les friches industrielles. Je ne vais pas vous faire un tour de Wallonie complet des friches industrielles, mais j'évoquerai brièvement l'une ou l'autre situation.

J'ai eu l'occasion d'en faire écho une première fois à la faveur de l'une de vos questions, Madame la Présidente. Il s'agit de la révision du schéma de développement territorial.

Le troisième point est l'adaptation des outils du CoDT à l'enjeu de l'optimalisation spatiale, en ciblant quelques réformes normatives qui seront greffées. Elles trouvent pour l'essentiel leur origine sur et dans les conclusions des travaux de la *task force* « CoDT ». Vous le savez, on ne recommence pas une grande réforme du CoDT. M. Dodrimont connaît parfaitement ce dossier. Cette réforme est relativement récente. Il faut lui donner le temps de bien déployer ses effets et de bien l'évaluer. On va faire quelques ajustements, quelques modifications.

Dans ce contexte, pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050 comme le prévoit la DPR, il s'agit de poursuivre les objectifs qui nous sont rappelés, c'est-à-dire de réduire la consommation des terres non artificialisées et de la plafonner d'ici à 2025, de préserver au maximum les surfaces agricoles – maintenir, réutiliser et rénover le bâti existant –, de localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants urbains, périurbains ou ruraux, situés autant que possible à proximité des services et transports en commun et autres facilités, de travailler avec ma consœur, Mme Céline Tellier, à restaurer la biodiversité.

Le Plan de relance de la Wallonie prévoit de s'attaquer aux friches industrielles. Je dois dire de s'attaquer complémentairement, puisque vous savez qu'il n'y a pas mal de dossiers en cours aujourd'hui. À cette fin, l'objectif est de disposer d'une réserve foncière assainie et pré-équipée afin de pouvoir répondre aux besoins régionaux en matière d'aménagement du territoire en vue de pourvoir différents besoins, de rencontrer diverses affectations,

notamment économiques, et de promouvoir les relocalisations des chaînes de valeurs et des chaînes industrielles, que j'ai évoquées plus haut dans mon exposé.

Le projet permettra de réhabiliter et d'assainir des terrains industriels en friche ainsi que des sites à réaménager, les SAR urbains, et de réduire la consommation de terres non artificialisées à ce stade, en parfaite adéquation avec la stratégie wallonne de maîtrise de l'artificialisation des sols.

Ceci permettra également de faire face à la saturation progressive des parcs d'activité mis en place en Wallonie. J'ai répondu à une question écrite ou deux sur le sujet. Effectivement, on tend vers une saturation des parcs d'activité économique, avec des déclinaisons territoriales, bien sûr différentes, mais, globalement, on tend vers une saturation progressive. Par ailleurs, cela permettra de contribuer significativement à la fois à la dynamique positive du territoire, mais aussi à l'image de notre Région.

L'inventaire de la SPAQuE recense, à ce jour, en Région wallonne, 5 991 sites potentiellement pollués ou pollués. Il s'agit aussi bien de friches industrielles que de décharges, de dépotoirs et de sites de diverses natures. Ces sites totalisent une superficie identifiée de 22 897 hectares, rien que cela.

À ces sites, il faudra ajouter, le moment venu, des sites qui sont actuellement en activité et dont, entre-temps, l'activité primaire, potentiellement polluante, viendrait à se clôturer, même si les dispositions aujourd'hui de clôture de l'activité industrielle permettent de baliser tout cela.

Le Schéma de développement du territoire, qui n'est pas encore en vigueur, prévoit notamment de réhabiliter 100 hectares de sites à réaménager par an, soit 30 % des 3 908 hectares, qui sont issus de la base de données de l'administration de ces sites à réaménager. Cela veut donc dire que notre trajectoire doit être extrêmement ambitieuse à cet égard.

Afin de mettre en œuvre tout cela, il est proposé au Gouvernement de financer le projet d'assainissement de la mission déléguée confiée à la SOGEPA par le Gouvernement wallon en sa séance du 30 avril 2020, la chargeant d'acquérir les terrains désaffectés d'AMB, ArcelorMittal Belgique, à Liège et d'y réaliser leur reconversion à travers un véhicule juridique, « Espace financement », la SOGEPA bénéficiant d'un budget de 90 millions d'euros pour financer cette mission déléguée.

Pour rappel, les sites d'AMB à Liège concernés par cette mission déléguée représentent quelque 292 hectares, Madame la Présidente. Il s'agit de Chertal, de HFB, de HF6 et de la cokerie pour l'essentiel.

Les négociations pour leur acquisition par la Wallonie sont toujours en cours.

Les permis de déconstruction de Chertal et du HFB ont été délivrés en recours, en juillet, par ma collègue, ministre de l'Environnement, et moi-même.

Enfin, un *masterplan*, vous le savez, traçant des perspectives qui ont été longuement discutées et longuement débattues et dont on s'entretiendra plus précisément dans quelque temps ici au Parlement, des perspectives tant urbanistiques, économiques, que d'aménagement du territoire a été élaboré par l'agence Ter et ses partenaires. Il vous est connu depuis le mois de septembre dernier.

Dès que les négociations – et je l'espère – pour l'acquisition des sites et les conditions de l'acquisition des sites auront abouti, les éléments seront alors alignés pour permettre un redéploiement économique, territorial et sociétal de ces sites majeurs en région liégeoise.

Je rappelle également que la mission déléguée confiée par le Gouvernement à la SOGEPA vise aussi à la finalisation de l'acquisition du site de Carsid à Charleroi. Ici, il s'agit d'une superficie de 108 hectares. Ici aussi, un *masterplan* a été élaboré pour ce site. C'est en partenariat avec Mme Viganò, pour ce site de la Porte Ouest de Charleroi.

Les négociations avec Duferco portant sur la cession du site sont également en cours et, me dit-on, dans leur dernière ligne droite. Je l'espère.

Enfin, la mission déléguée vise également l'établissement d'un schéma directeur sur le site Duferco à La Louvière, un site d'une centaine d'hectares qui est en cours, lui aussi, de réflexion en collaboration avec les acteurs locaux et avec l'intercommunale IDEA.

Je n'oublie pas, bien sûr, Marchin et d'autres extensions.

Parallèlement à la mission déléguée confiée à la SOGEPA-SPAQuE concernant les sites de Carsid à Charleroi et d'AMB à Liège qui nécessitent une approche spécifique compte tenu de leur ampleur, il faut aussi veiller à ce que la Région wallonne puisse disposer d'une réserve de terrains à destination de l'activité économique pour l'essentiel. Il faut donc, de notre point de vue, confier une mission déléguée à la SPAQuE, le bras opérationnel de la Région wallonne en matière de réhabilitation de sols pollués, en la chargeant d'une double mission. À la fois, la constitution d'une réserve foncière stratégique de terrains à assainir, et ce, soutenu par l'octroi d'un budget spécifique en vue de l'acquisition de sites et de leur étude en vue de leur réhabilitation. Il est prévu d'accorder à la SPAQuE, un budget de 2,5 millions d'euros pour mettre en œuvre les éléments permettant d'atteindre cette réserve foncière de sites à assainir.

Deux, la réalisation d'un programme de réhabilitation de sites présentant une dimension davantage endogène sur la base d'un appel à projets ici doté de 37,5 millions d'euros.

La SPAQuE bénéficiera donc, au total, d'un budget de 40 millions d'euros pour financer cette mission déléguée dans les deux composantes que je viens de mentionner. C'est assez important.

Mais il y a d'autres dossiers.

Rappelons, par exemple, l'engagement du Gouvernement à soutenir le modèle innovant de partenariat public-privé initié pour le redéploiement du site de BASF à Feluy – Seneffe. Ce sont là quelque 60 hectares qui seront réaffectés à l'activité économique, grâce à l'expertise combinée à la fois de la Région wallonne, de l'intercommunale IDEA, des partenaires privés Ecoterres et Wanty et celles et ceux qui ont œuvré dans ce dossier. J'ai eu l'occasion de visiter chacun des sites que je viens de citer.

En résumé, de manière chiffrée, à mi-législature, nous sommes en train de négocier, de travailler sur de l'ordre de 400 hectares, en région liégeoise et à Charleroi, avec des moyens dédicacés pour poursuivre l'assainissement et l'équipement des sites concernés. Nous veillerons à la mise en œuvre du PPP sur le site de BASF que je viens de mentionner, et avons mis à l'étude le site Duferco, à La Louvière, ce qui représente ensemble un potentiel complémentaire de 160 hectares. Nous réservons des moyens à la SPAQuE pour y ajouter des sites peut-être plus petits, disséminés sur le territoire, au travers d'un appel à projets, sites qui permettront de redonner une seconde vie à des espaces, à des friches stratégiquement situées, pour la grande majeure partie d'entre elles, dans des polarités urbaines et ayant vocation à accueillir à nouveau de l'activité économique pour l'essentiel.

Dans la même perspective, un groupe d'experts désigné par le Gouvernement a été mis en place afin de déterminer, dans un délai d'un an, la superficie artificialisable afin d'atteindre les objectifs que j'ai mentionnés aux horizons fixés 2025 et 2050 et d'élaborer une méthodologie de mesure de l'étalement urbain.

D'autre part, une trajectoire de réduction de l'étalement urbain par bassin et une trajectoire de superficie artificialisable jusqu'à 2050 répartie par bassin.

Voilà les trois grands chapitres de cet enjeu considérable que nous assigne la DPR et auquel nous travaillons de façon intensive.

Il découle de ces travaux des groupes d'experts que le schéma de développement territorial, je l'ai mentionné, constitue le réceptacle, le cadre, idéal des trajectoires d'artificialisation. C'est à ce titre et aussi en raison d'un recours en annulation introduit à l'encontre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 par la Ville d'Andenne en l'espèce, que je vais proposer, en 2022, et que nous préparons, l'actualisation de la révision du SDT. Les marchés publics tendant à la désignation des auteurs de projets en vue de l'actualisation de la révision du SDT et de son rapport sur les incidences environnementales ont d'ailleurs été lancés il y a quelque temps et pourront être attribués au tout début de l'année 2022.

Dans le cadre de cette actualisation, je propose qu'il ne soit pas prévu de remettre en cause les 20 objectifs de développement territorial approuvés antérieurement par le Gouvernement, mais d'en actualiser le contenu par, par exemple, l'intégration dans les différents objectifs, et en particulier dans l'objectif PV.3, appelé « Soutenir une urbanisation économe en ressources », donc d'inclure la trajectoire de réduction de l'étalement urbain, et la trajectoire de superficie artificialisable jusqu'à 2050 par bassin. C'est une fameuse affaire.

Ces trajectoires seront établies sur la base des outils proposés par le groupe de travail des experts donné, mis en place par la décision du Gouvernement wallon le 21 janvier 2020.

L'intégration des volets territoriaux du projet d'actualisation du Schéma régional de développement commercial, dans les différents objectifs, et en particulier dans l'objectif DE1, appelé « Assurer l'accès à tous à des services et à des commerces ».

Troisièmement, une nouvelle définition des pôles – c'est encore une autre affaire – sur base des travaux de l'IWEPS, et en vue de répondre aux remarques du Conseil d'État, notamment l'avis de l'auditeur, sur le recours diligenté par la Ville d'Andenne, ainsi que l'intégration de ceux-ci dans les différents objectifs, en particulier dans l'objectif SS3 « S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie ».

Les mesures de gestion et de programmation seront quant à elles complétées par des mesures plus opérationnelles, par la programmation des actions régionales – révision de plans de secteurs, sites à réhabiliter, et cetera –, par une meilleure opérationnalisation et un accroissement de l'inclusion dans la stratégie régionale des actions communales en vue d'encadrer les outils locaux. Donc : une meilleure opérationnalisation et un meilleur encadrement par rapport à la stratégie régionale de la mise en œuvre des outils locaux d'aménagement du territoire, ainsi que des permis. Les outils locaux, vous les connaissez, dans ce monde d'acronymie : le SDC, schéma de développement communal, le SOL, schéma d'orientation local, le GCU, guide communal d'urbanisme, pour citer les principaux. J'ajoute que viendra compléter cette liste le fait et l'objectif du renforcement bien évident des mesures d'aménagement préventives permettant de lutter contre les inondations,

ici en lien avec le ministre-président et ses compétences, et avec Céline Tellier et ses compétences.

Les travaux d'actualisation de l'analyse contextuelle préalable à la définition de révision du SDT ont été confiés à la CPDT, la Conférence permanente du développement territorial, bien connue dans cette enceinte. Celle-ci continuera à assurer un soutien à la démarche dans le cadre du programme 2022 des universités.

Afin de veiller à une meilleure cohérence entre les règles en matière d'implantation commerciale et le CoDT, je proposerai en 2022 une réforme – le Gouvernement en a accepté le principe – visant à intégrer la législation en matière d'implantations commerciales dans le CoDT. Cette réforme se fera en adéquation et dans le cadre des travaux de la *task force* « CoDT ». C'est un autre chantier important.

Mesdames et Messieurs, avant de conclure mon propos, je voudrais évoquer l'agriculture également. On le sait, la semaine dernière, un certain nombre de tracteurs et d'agriculteurs étaient présents dans les rues namuroises et jamboises. Je crains que cela ne soit encore le cas dans les jours ou semaines à venir. En effet, il y a une grande impatience du secteur agricole – je peux le comprendre – par rapport à la mise en œuvre de la Politique agricole commune en Région wallonne, et sa traduction dans le Plan stratégique wallon qui est sur la table du Gouvernement. Au-delà du Plan stratégique, j'observe fréquemment une forme de dualité de perception du monde agricole et une approche croissante dans laquelle il y aurait des bons et de mauvais agriculteurs, des bons et de mauvais types d'agricultures, et cetera. Je tiens à rappeler toute l'importance de la mission nourricière du monde agricole, de la dimension environnementale, de la dimension transition, de la dimension emploi, activité de nos agriculteurs et agricultrices. Vous le savez, il convient de ne pas opposer les modèles agricoles les uns aux autres. Nous avons besoin des uns comme des autres et inversement. Je l'ai déjà dit en cette enceinte à plusieurs reprises, le leitmotiv est essentiel à mes yeux, mais il est aussi essentiel pour le monde agricole et pour nos concitoyens.

Nous devons soutenir la transition, soutenir la diversité, qui reste le poumon de notre agriculture et au sein de laquelle tout un chacun peut trouver, à travers ses compétences, ses investissements, ses possibilités, la possibilité de déployer son activité et son entreprise, en s'appuyant sur un travail de qualité et sur la compréhension des attentes des consommateurs et des clients.

Je me permets de faire cette incise, puisque beaucoup de questions se font jour et beaucoup de décisions imminentes doivent être prises à cet égard. Par ailleurs, l'adoption de la PAC au niveau européen nous a fixé le cadre et les balises dans lesquelles nous sommes amenés à traduire notre plan stratégique.

Mon objectif est de soutenir une évolution qui ne soit pas destructrice, un vrai sens des réalités du secteur agricole qui tient compte des trois piliers des différents éléments de celui-ci, d'une part la dimension économique, la dimension humaine, la dimension sociale, la dimension transition environnementale, bref une série d'éléments qui vous tiennent, comme moi, profondément à cœur.

Le volet social, le volet humain de nos exploitations ne doit pas être éludé, puisque la dimension correcte rémunération est aussi essentielle. La dimension investissement, la dimension emploi en agriculture sont autant d'éléments qui sont au cœur de nos préoccupations.

Les trois projets de règlement qui composent le paquet de réformes de la Politique agricole commune ont été adoptés. Il s'agit du règlement relatif aux plans stratégiques nationaux, du règlement horizontal sur la gestion et le financement.

La grande nouveauté dans ce règlement est l'introduction de ces plans stratégiques dont je vous entretiens à l'instant au niveau des États membres qui permet aux gouvernements nationaux d'adapter les dispositions de la PAC aux besoins réels de leur mode agricole, de leurs ambitions et de leur donner l'orientation qu'ils souhaitent fixer.

La finalisation du Plan stratégique est en discussion actuellement, il y a d'ailleurs des questions sur le sujet qui me sont adressées tout à l'heure.

Par ailleurs, l'enveloppe 2023-2027 consacrée à cette PAC est de 1,328 milliard d'euros de FEAGA pour le premier pilier et de 198 millions d'euros de FEADER pour le deuxième pilier.

L'objectif de l'année 2022, qui est la deuxième année de transition après l'année 2021 très logiquement, entre la PAC 2014-2020 et la nouvelle PAC 2023-2027 consiste à prolonger les mesures en place dans cette période intermédiaire.

Concernant le premier pilier, le cofinancement à 100 % par l'Union européenne, le fonds FEAGA, il n'y a pas de changement dans les cinq régimes d'aide en place, paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, paiement jeunes et aides couplées. Le budget annuel est de 265,6 millions d'euros. Les mesures cofinancées, celles du second pilier, relatives au développement rural, continueront de s'appliquer sous les conditions actuelles jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine PAC. L'année 2022 permettra à mon administration de finaliser la validation du Plan stratégique wallon par la Commission européenne, de transcrire en législation nationale les différentes mesures qui découleront de l'adoption de ce plan

stratégique. Outre ce dossier majeur, d'autres sujets prégnants seront au cœur de mon action en 2022.

Notre commission a eu l'occasion d'aborder en détail la problématique du foncier agricole. Je vous remercie des travaux qui ont été menés et qui sont extrêmement éclairants à cet égard. Nous savons à quel point la pression sur les prix peut être forte et croissante et l'accès à la terre rendu difficile pour les agriculteurs, singulièrement pour les plus jeunes, mais pas uniquement. Parmi les nombreux indicateurs qu'il contient, j'en ai relevé deux, notamment dans le rapport récent de l'Observatoire du foncier agricole. En moyenne, un hectare de biens immobiliers agricoles s'est vendu en 2020 – je ne vous pose pas la question, on n'est pas en train de faire un quizz.

La vente de l'hectare moyen agricole est de 30 521 euros en 2020 par hectare. En Wallonie, les zones agricoles représentent un peu plus de 835 000 hectares.

Nous disposons d'une série de travaux menés au Parlement, de réflexions menées également ailleurs, de propositions de l'administration, d'actions menées en dehors de la Wallonie. Il convient que nous puissions largement nous approprier l'ensemble de ces éléments, largement concertés avec les interlocuteurs. Le début de l'année 2022 marquera également l'initiation d'un dossier important : les Assises de la terre. Son nom traduit l'ambition que j'ai souhaité lui donner, puisque, avec l'ensemble des travaux que je viens d'évoquer, la comparaison des pratiques et des outils, des mécanismes extérieurs à notre Région ou à notre pays, et d'autres réflexions encore sur l'utilisation concurrente par d'autres types d'activités de la zone agricole et d'autres points encore, l'ensemble de tout cela nous amènera, courant de l'année 2022, à proposer les éléments de gestion de cette importante problématique d'accès à la terre.

Je voudrais également évoquer le Plan stratégique bio en Wallonie. Vous savez, il est ambitieux. Le Gouvernement, la Déclaration de politique régionale et moi-même avons souhaité qu'il le soit. Arriver à 30 % de surface agricole utile en bio, c'est multiplier à peu près par 2,5 la surface actuellement en place.

À de nombreuses reprises, nous avons pu échanger sur le PSDAB au sein de cette commission. Concrètement, en 2022, c'est-à-dire très bientôt, nous allons pouvoir lancer une série d'actions qui me semblent essentielles pour la réussite de ce Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique. Le financement 2022 de l'ASBL Biowallonie a été, après d'âpres difficultés, pérennisé et assuré à hauteur de très exactement 1 463 188 euros.

Je remercie mes collègues, parce que, je me permets de le souligner, de temps en temps, on me questionne sur pourquoi c'est un peu moins que prévu, « Vous saviez que l'on allait augmenter d'autant et l'on augmente un peu moins. Que se passe-t-il dans la promotion du bio ? Subitement, vous auriez été distrait ? Vous n'avez pas été assez offensif. Que se passe-t-il ? » Je me permets de mentionner les autres actions de recherche, d'affectation de personnel, et cetera. Je me permets de mentionner ici que 1 463 188 euros, ce sont en fait 206 188 euros de plus par rapport à 2021. C'est donc un effort complémentaire au bénéfice de cette structure dont je salue la qualité du travail, parce qu'elle consiste justement à accompagner la conversion, la transition, à porter l'expertise, le partage d'expertise avec d'autres, avec DiversiFerm, et cetera, qui est bien indispensable à celles et ceux qui décident de s'engager dans la conversion bio.

S'il devait y avoir une question sur le sujet, vous en connaissez déjà la réponse. Nous avons réussi à augmenter, en ce qui concerne la trajectoire budgétaire pour l'ASBL Bio Wallonie de 206 000 euros, ce qui me réjouit. Je vous réserve d'autres surprises positives, croyez-le bien.

Le Collège des producteurs travaille lui aussi, comme prévu, dans le PSDAB, à l'élaboration des plans de développement des filières bio régionales. Je le suis de très près et je ne doute pas que ce soit votre cas. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à aller solliciter le travail du Collège des producteurs. Ils font du bon boulot. Leur plan des filières bio régionales me semble important, comme par ailleurs le lancement de toute une série de projets de développement informatique concernant le levier monitoring et planification.

Concernant, par ailleurs, les activités à venir, cette année sera aussi marquée par l'appel à projets « Recherche bio » et la sélection de ces projets, la formation professionnelle bien sûr, ainsi qu'à travers un marché public, l'amplification des actions en ce qui concerne le volet formation.

Des moyens complémentaires ont été prévus grâce au Plan de relance pour soutenir les différents leviers que je viens de mentionner. Il me semble important de pouvoir aussi citer que nous avons, très concrètement, même si cela ne se traduit pas par les affectations budgétaires, souhaité pouvoir nouer un dialogue avec le marché matinal bruxellois en ce qui concerne la valorisation des produits bios wallons. J'ai pris un certain nombre de contacts avec les chaînes de *retails*, de commerces, de manière à inclure des produits de proximité bios dans leur offre commerciale. Je pense que tous ces efforts doivent être poursuivis et amplifiés si nous voulons – ce qui est mon souhait le plus cher – faire de cette ambition bio une réussite au niveau régional.

Un petit mot pour signaler que la formation agricole professionnelle, prévue par le Code wallon de l'agriculture, est également à l'agenda avec un nouvel

appel qui va être lancé au mois de juillet 2022 entre fenaisons et moissons pour couvrir la période 2023.

Enfin, la formation agricole professionnelle est organisée. Elle regroupe des cours techniques agricoles, ce que l'on appelle les cours A ; les cours de gestion et d'économie agricole, les cours B et les cours de perfectionnement, appelés cours C. Il y a une série de stages qui viennent compléter très opportunément tout cela.

Un petit mot pour parler de la chasse pour mentionner que celle-ci a retenu l'attention des négociateurs de l'accord du Gouvernement dans l'ensemble de ses dimensions – économiques, cynégétiques, articulation avec les autres utilisations de la forêt.

À cet égard, nous allons porter une grande attention à l'évolution de la population de sangliers et de cervidés. J'attends avec beaucoup d'impatience le résultat des prélèvements qui ont eu lieu pendant cette saison cynégétique, cette période de chasse. En fonction des résultats enregistrés à la suite de cette période, nous travaillons à la mise en œuvre d'un plan de gestion global du sanglier avec toute une série d'options, de manière à lutter contre la prolifération de suidés sur notre territoire, notamment, on le sait, pour éviter que l'on retrouve du sanglier où il n'a pas sa place sur notre territoire, c'est-à-dire au nord de la Wallonie et que l'on puisse, dans les territoires où les efforts n'auront pas suffisamment porté leurs fruits, avoir des mécanismes d'élimination complémentaires de manière à vraiment diminuer, au-delà des efforts déjà déployés aujourd'hui, les surdensités locales de sangliers comme de cervidés.

Monsieur Fontaine, vous m'aviez interrogé sur 2022, si j'ai bonne mémoire. C'est aussi l'année de la plateforme WebGIS avec la présentation des périodes de chasse, des territoires concernés par les fermetures temporaires des chemins publics forestiers, les informations relatives au prélèvement réalisé sur le territoire, mais également le calendrier des battues, et cetera. Nous finaliserons la dématérialisation des permis.

Un petit mot pour conclure sur la pêche puisqu'il est essentiel que nous puissions continuer, en matière de pêche, à mettre en œuvre les plans de gestion halieutique et piscicole par sous-bassins. Ceux-ci sont visés par le décret sur la pêche fluviale du 27 mars 2014. Les dispositions réglementaires fixant le cadre de réalisation du plan de gestion seront prises. Dès lors, l'étude pour la mise en œuvre du premier plan de gestion piscicole ainsi que sa rédaction pourront être lancées. Ceci est très attendu par le monde de la pêche.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention soutenue. Vous m'excuserez d'avoir été un peu long, mais je ne pouvais pas être suffisamment illustratif et descriptif d'un certain nombre d'actions de 2022 sans au moins, de façon synthétique, vous présenter les points que j'ai mentionnés.

Pour conclure, nous avons quelques tableaux qui illustrent tout cela du point de vue budgétaire. Nous allons vous les projeter rapidement.

Tout cela se traduit en un certain nombre de chiffres, avec les différents éléments de description que je vous ai mentionnés, avec les mesures décidées par le conclave, les recettes et les dépenses, très logiquement.

Entrons dans le vif du sujet. Comme vous le savez, celles et ceux qui ont suivi le ministre du Budget ou le ministre-président hier en sont déjà informés, on a gardé la logique du budget quatre en un. Par ailleurs, la Commission européenne nous a confirmé la possibilité de recourir à la clause dérogatoire générale en 2022. On immunise donc en conséquence les dépenses strictement liées au covid, à la relance et aux inondations, même si, bien évidemment, elles ne disparaissent pas.

Par ailleurs, la provision « Relance économique », vous m'aviez posé des questions à cet égard, est désormais allouée sur des crédits classiques pour des projets précis. Le Plan de relance pour la Wallonie se décline à travers le programme dédié ad hoc.

J'ai également une remarque générale en ce qui concerne les différents UAP. Nous l'aborderons bien évidemment, puisque, dans le but de soulager la trésorerie régionale, vous avez observé des diminutions de dotation vers les UAP, non pas dans l'objectif de la priver de moyens, mais après examen des différentes situations, ceci est contrebalancé par la possibilité de puiser dans les trésoreries concernées.

Par ailleurs, j'ai évoqué une série de réformes structurelles. Je n'ai pas détaillé certaines des réformes. Nous avons une dizaine de réformes, dont certaines importantes, à l'agenda en 2022. J'ai illustré des réformes en ce qui concerne les aides à l'investissement, l'accompagnement et les fusions des outils financiers et de l'Office économique wallon du bois et de RND.

Particularité que vous avez bien évidemment remarquée : aux recettes, nous avons une évolution assez exceptionnelle de recettes qui s'affiche, puisque, en ce qui concerne les recettes, celles-ci intègrent le retour d'un montant non utilisé qui se trouve sur le compte de transit Sodexo concernant le paiement des indemnités covid-19. Il s'agit d'un montant non utilisé compte tenu du contrôle et des règles d'octroi des indemnités.

Par ailleurs, effectivement, en termes de soulagement de trésorerie wallonne, il y a une affectation de moyens en provenance des outils financiers, à concurrence de 50 millions d'euros, en ayant eu une concertation avec eux de manière à voir si cette trésorerie était mobilisable.

Vous observez également des éléments d'accroissement des dividendes.

Vous avez constaté, à l'AB 01.05, dans la DO 10.08, que les différentes affectations de l'enveloppe Relance économique sont ici détaillées. On y reviendra probablement. Je tiens évidemment ce tableau à votre disposition. On le reprojettera lorsque nous serons plus avant dans l'examen du budget qui me concerne.

Par ailleurs, on retrouve au 10.07 des crédits d'engagement en ce qui concerne les affectations et besoins nécessaires pour les logiciels et référentiels divers.

La provision pour la relance économique, au programme 10.08 a été principalement reventilée vers des crédits classiques. Par ailleurs, je l'ai évoqué dans mon exposé introductif, une augmentation des crédits qui étaient réalisés en vue de financer la part qui relève de mes compétences de la stratégie Circular Wallonia.

Au titre des dépenses, on retrouve les différents programmes 15 que j'ai cités, en tout cas pour partie d'entre eux.

Vous observez les variations en ce qui concerne à la fois la Politique agricole commune, les aides à l'agriculture, les interventions en ce qui concerne l'espace naturel et les forêts, en concertation avec l'administration, mais surtout avec l'application des dispositifs agricoles que j'ai mentionnés dans mon exposé, des variations en crédits d'engagements ou en crédits de liquidation qui sont identifiées, programme par programme.

Le plus significatif d'entre eux concerne les aides à l'agriculture puisque vous constatez des variations de 14 660 000 euros en ce qui concerne l'engagement et la liquidation.

En ce qui concerne les dépenses, il est important de constater qu'avec la transformation de l'organisme payeur de Wallonie en SACA, il y a une série de variations, et ceci explique cela sur beaucoup d'AB. Il y a aussi la création de deux articles dédiés à la dotation de ce service à comptabilité autonome. Ce travail a pu être mené. Il était attendu et hautement souhaité. Il se traduit effectivement par les variations et la création de deux AB concernés.

Notons également l'augmentation des moyens dévolus aux subventions diverses visant les aides aux agriculteurs, sur les AB 33 et suivants.

J'ai essayé d'être très attentif aux remarques répétées, formulées notamment par Mme Schyns, puisqu'il ne faut pas oublier les coopérateurs et l'on ne doit pas chaque fois ajuster. Il peut le mettre à l'initial. Comme il n'y a de pire sourd que celui qui ne voudrait entendre, on le retrouve à l'initial, et même si dans le passé on faisait déjà comme cela, ce n'est pas une excuse. Même dans le passé – indépendamment de cela et du petit clin d'œil – je pense qu'il est important que l'on montre notre soutien à la dynamique des coopératives et cela traduit une évolution dans différents secteurs que je soutiens vraiment, que vous connaissez dans la proximité et qui va encore se déployer à l'avenir.

La poursuite du projet ICOS – j'ai été voir cela – est intéressante. Vraiment, si vous voulez aller voir une fois, n'hésitez pas, vous allez arpenter les bois de Vielsalm avec les scientifiques de l'Université de Liège, notamment.

Il mesure l'impact en termes de $CO_2$, d'évolution des émissions de $CO_2$, des variations climatiques et l'impact aussi sur l'évolution du sol, des essences, et cetera. C'est un réseau européen. Nous sommes partie prenante de cela et je dois dire que le travail qui est fait est un travail très intéressant et de haute valeur scientifique. Bravo pour cela.

Pour le budget de dépenses, toujours à la DO 16, on est en aménagement du territoire, un certain nombre d'études bien indispensables au programme 16.03 que j'ai évoqué.

On a aussi une nouvelle aide pour le rachat de terrains. On entre ici dans des actions concrètes de terrain où l'on va devoir aider à racheter des terrains qui ne seront plus affectés à des fonctions d'habitat et qui peuvent être des compensations planologiques pour, à l'inverse, avoir, dans des endroits épargnés du risque inondation et mieux situés – en concertation avec les autorités locales – des compensations de terrains. Évidemment, il y a une dimension économique dans tout cela.

Vous l'avez observé : gros changement en ce qui concerne le mécanisme SOWAFINAL 3, puisque l'on bascule dans le programme vers les crédits classiques. Pour l'essentiel, cela nous coûtait plus cher en intérêts que si l'on passait par les crédits classiques. Cela avait des avantages, mais aussi des inconvénients. Le premier étant que cela nous coûte plus cher, mais aussi en termes de procédure, et cetera.

J'ai repris quelques exemples. Ils ne sont pas exhaustifs de ce qui est concerné ni de ce qui est dans le *pipe*, par rapport à ces investissements. Par ailleurs, j'ai déjà évoqué notre ambition d'assainir pas mal de SAR. On doit financer la dématérialisation des permis de chasse, vous voyez le budget concerné.

On est à la DO 18. On est alors en économie. Vous voyez les différentes évolutions en ce qui concerne, notamment, les aides à l'investissement, aux entreprises, les outils économiques, les zones d'activité économique. Par ailleurs, des éléments liés à l'IFAPME eu égard à l'utilisation des réserves et aussi l'augmentation significative des crédits « Recherches ». Je crois que l'on fait très fort dans l'action de la recherche et sa

traduction en innovations. Vous les retrouvez dans le cadre de cette DO.

À la DO 18, nous faisons un lien avec ce que j'ai mentionné dans mon exposé introductif et la traduction budgétaire de l'aide Restart Shop. L'équipement des zones d'activité économique, puisque notre intention est d'offrir une accélération de l'équipement des zones d'activité économique, peut être une alternative à la localisation des entreprises qui doivent ou qui seront amenées à quitter leur localisation historique.

Par ailleurs, pour le renforcement du mécanisme des aides à l'investissement, j'ai parlé en détail du pack Résilience et de la mobilisation des réserves au bénéfice de la trésorerie régionale.

Dans les dépenses, le passage de SOWAFINAL 3 en crédits classiques ne passe pas inaperçu dans un budget. Vous en constatez les mouvements. Par ailleurs, l'augmentation des moyens dédiés au financement du dispositif de premier niveau amène un accroissement en engagement d'un peu plus de 8,7 millions d'euros, et en liquidation, d'un peu plus de 7 millions d'euros.

J'ai mentionné deux-trois des projets. Il y en a un que je n'ai pas cité, mais que je me permets de citer également à la faveur de cette présentation. J'ai cité le projet WINGS, la première phase, ainsi que sa deuxième phase. Vous voyez des montants importants en crédits d'engagement et en crédits de liquidation : un peu plus de 42 millions d'euros dans les deux cas. Même chose pour le projet ARIAC : le projet 13 sur l'intelligence artificielle. Je pense que c'est un autre très beau dossier pour la Région wallonne, mais surtout pour nos opérateurs économiques.

Notre idée, c'est d'être présents par rapport à l'indispensable soutien lié au covid, lié aux inondations, mais aussi d'être vraiment porteur de redéploiement et de déploiement de nos secteurs fleurons et d'une série de filières, de projets d'avenir, de dossiers qui sont sociétalement essentiels. Je parle notamment de l'aménagement du territoire et d'autres volets encore.

Je vous remercie infiniment de votre attention soutenue. Merci aux équipes et aux administrations qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous permettre de vous présenter tout cela pour 2022.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente**. – Merci à vous, Monsieur le Ministre, pour cet exposé. Je vous propose, sans plus tarder, de passer et d'entendre M. l'Auditeur de la Cour de comptes, M. Laboureur, qui va donc nous faire les observations de la Cour des comptes dans un premier temps.

Merci beaucoup d'être parmi nous et d'assister peut-être pas à l'ensemble de nos travaux juste après quand on sera DO par DO, mais en tout cas jusque l'exposé général de cet exposé budgétaire.

*Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Laboureur, Auditeur à la Cour des comptes*

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Laboureur.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, la Cour des comptes a examiné les projets de décret contenant les budgets de l'année 2022.

Mon exposé va reprendre les principales observations en rapport avec les travaux de cette commission. M. le Ministre a déjà évoqué certaines d'entre elles et fourni des éléments de réponse dans son exposé introductif.

Il convient à titre liminaire de rappeler que l'analyse de la Cour repose sur les informations dont elle dispose qui sont essentiellement constituées des documents parlementaires, des données d'exécution du budget et de l'estimation des besoins faite par l'administration.

Le projet de budget sur lequel la Cour doit se prononcer n'a par ailleurs qu'un caractère indicatif comme en témoigne l'accroissement significatif du nombre d'arrêtés de transferts et de reventilation des crédits au cours des dernières années. Le dispositif du projet de budget 2022 contient pas moins de 52 dispositions qui assouplissent les règles du décret WBFin relatives à la modification de la répartition des crédits entre les programmes et entre les articles de base, ce qui peut nuire à la transparence du budget.

La Cour constate que des provisions pour un montant total de 3,3 milliards d'euros en crédits d'engagement sont inscrites dans les programmes 08 et 11 de la division organique 10 afin de couvrir les dépenses liées au Plan de relance de la Wallonie et au covid. À ce stade, aucune information n'est disponible quant à l'affectation concrète de ces crédits.

La Cour estime que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et nuit de ce fait également à la transparence du budget. Elle rappelle le principe de spécialité budgétaire et recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination des crédits n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget.

Concernant la division organique 15, programme 01, la diminution des crédits d'engagement par rapport à l'ajusté 2021 résulte essentiellement de la suppression de l'article 12.05 consacré à l'informatisation de l'organisme payeur de Wallonie suite à la finalisation du projet.

La transformation de l'organisme payeur en SACA se traduit par d'importantes modifications au sein du programme 04, les crédits consacrés aux différentes aides étant à présent regroupés dans les dotations de fonctionnement et d'investissement à l'OPW à charge respectivement des articles 41.02 et 61.01 du programme 04.

En ce qui concerne la dotation de fonctionnement à l'OPW, la Cour constate que les crédits de liquidation sont inférieurs de 9 millions d'euros aux crédits d'engagement. Selon l'exposé particulier du ministre, cette situation résulte de l'imputation d'une partie des dépenses de l'exercice 2022 à charge des crédits 2021 en méconnaissance des règles d'imputation des dépenses en droits constatés.

Toujours concernant le programme 04, la dotation aux fonds des calamités naturelles inscrite à l'article 41.01 présente une diminution de 34,4 millions d'euros par rapport au budget ajusté. Cette diminution est toutefois en phase avec l'estimation des besoins pour 2022.

La Cour relève enfin que plusieurs articles liés à la programmation 2014-2020 des financements européens sont supprimés ou portés à zéro en raison de la fin de cette programmation.

Concernant la division organique 16, programme 03, la Cour relève la création de l'article 63.14 « Subventions aux communes dans le cadre du programme SOWAFINAL 3 » en vue de réaménager des sites à réaménager dotés de crédits à hauteur de 17 millions d'euros en engagements et 3,5 millions d'euros en liquidation. Ces crédits sont destinés à financer les subventions aux communes garantes de projets d'aménagement des zones d'activités économiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan wallon d'investissements.

J'en viens à présent à la division organique 18.

En matière d'aides à l'investissement, programme 02, la Cour constate qu'aucun crédit de liquidation n'est inscrit à l'article 51.01 « Primes à l'investissement en faveur des entreprises actives dans la fabrication de produits liés à la covid-19 ». Selon l'administration, des liquidations à hauteur de 7,1 millions d'euros devraient intervenir en 2022.

Les crédits d'engagement inscrits à l'article 51.02 relatif aux primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie diminuent de 3,8 millions d'euros par rapport à l'ajusté, mais restent supérieurs à ceux inscrits à l'initial 2021.

Les crédits consacrés aux primes à l'investissement en faveur des grandes entreprises et PME inscrits respectivement sous les articles 51.03 et 51.04 progressent globalement de 12,2 millions d'euros en engagement et 6,4 millions d'euros en liquidation, pour atteindre 113,2 millions d'euros en engagement et 94,4 millions d'euros en liquidation. L'exposé particulier prévoit néanmoins que 15 millions d'euros devront être consacrés aux aides en faveur des entreprises sinistrées suite aux inondations de juillet 2021, dont 5 millions d'euros en faveur des grandes entreprises et 10 millions d'euros en faveur des PME.

Les crédits d'engagement disponibles pour les aides aux entreprises non sinistrées régressent en réalité de 2,8 millions d'euros pour les PME et sont stables pour les grandes entreprises. À ce propos, la Cour fait remarquer que selon l'administration, les crédits réservés pour les aides en faveur des PME sur l'article 51.04 sont structurellement insuffisants. Cela conduit au report de l'engagement de dossiers pour un montant estimé de 35 millions d'euros.

Elle rappelle que l'encours sur les articles 51.03 et 51.04 s'élevait au 12 novembre 2021 à 346 millions d'euros, soit plus du triple des crédits de liquidation inscrits en 2022.

Concernant le programme 03, toujours DO 18, la structure budgétaire du programme évolue sensiblement par rapport à 2021, en raison de la fusion de plusieurs articles, dans un souci de rationalisation et d'optimisation de gestion budgétaire. Ces fusions concernent notamment les subventions à la SOWALFIN regroupées dans les articles 41.04 et 41.05. Les crédits destinés à soutenir et à dynamiser l'activité cinématographique et les entreprises de l'image sont regroupés sous l'article 41.12.

La Cour a noté une discordance entre le tableau des dépenses qui prévoit ce regroupement sous l'article 41.12 et l'exposé particulier du ministre qui le prévoit sous l'article 41.13.

Les principales augmentations de crédit du programme 03 sont l'octroi d'une subvention spécifique due à la SOWALFIN, à la SOGEPA et à la SRIW dans le cadre des inondations, pour un montant de 17 millions d'euros, à charge de l'article 41.15, et l'augmentation à hauteur de 11,9 millions d'euros des moyens d'action aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des entreprises wallonnes inscrites à l'article 85.02.

**Mme la Présidente**. – Il s'est peut-être passé quelque chose en régie, peut-on réactiver le micro ?

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – Les crédits du programme 04 consacrés au financement des zones d'activité économique augmentent de 150 millions d'euros en engagements, et de 50 millions d'euros en liquidation par rapport à l'ajusté 2021. Cette évolution résulte principalement de la création des articles 51.01, 61.10 et 63.11 visant à intégrer dans les

crédits classiques le financement des projets du programme SOWAFINAL 3.

Des crédits spécifiques sont inscrits à l'article 63.12, pour un montant de 20 millions d'euros en crédits d'engagement, et 7 millions d'euros en crédits de liquidation, pour financer l'augmentation de la capacité d'accueil des zones d'activité économique nécessaire pour faire face à la demande additionnelle résultant des inondations et de la délocalisation forcée de certaines entreprises.

J'en suis au programme 06, toujours DO 18. La Cour constate qu'aucun crédit n'est inscrit à l'article 31.01 relatif au financement du dispositif d'indemnisation des entreprises dans le cadre de la covid. Elle signale à ce propos que 8 600 dossiers étaient toujours en cours de traitement à la mi-novembre. Il convient d'y ajouter ceux relatifs à l'indemnité 23 « Discothèques », dont la période d'introduction n'avait pas encore débuté. Il est dès à présent certain que des liquidations auront lieu en 2022.

L'absence de crédits de liquidation en 2022 ne devrait pas empêcher l'administration de procéder au paiement de ces dossiers, car le solde du compte de transit, à partir duquel ces paiements sont effectués, s'élevait encore à 377,6 millions d'euros au 15 novembre 2021. Cette procédure ne respecte toutefois pas le principe d'imputation des dépenses sur la base des droits constatés.

Concernant le financement du dispositif des aides de premier niveau, les crédits inscrits à l'article 31.18, soit 18 millions d'euros, ont presque doublé par rapport à l'initial 2020. Ces crédits sont basés sur une projection à partir des réalisations du premier semestre de l'année 2021. La Cour des comptes recommande de mettre en place un mécanisme qui permettra d'assurer la maîtrise budgétaire de ce dispositif.

Je poursuivrai avec le programme 31 « Recherche ».

Les crédits d'engagement du programme 31 augmentent de 25,5 millions d'euros, soit près de 10 % par rapport au budget ajusté 2021. Cette évolution est principalement expliquée par les besoins liés au financement des projets WINGS et, dans une moindre mesure, ARIAC. Les recherches financées dans le cadre du projet WINGS sont menées par des entreprises actives dans le secteur aéronautique, en collaboration avec les centres de recherche agréés et les universités. L'augmentation des crédits est donc répartie sur les articles 31.01, 31.02 et 45.07.

Selon les estimations faites par l'administration, les crédits de liquidation inscrits au programme 31 seraient insuffisants à concurrence de 87 millions d'euros pour couvrir les besoins de l'exercice. Pour mémoire, la Cour rappelle que ce programme présente structurellement un encours élevé qui atteignait 641 millions d'euros au 12 novembre 2021. L'insuffisance de crédits de liquidation place l'administration dans l'obligation de postposer la liquidation des subventions dues, en méconnaissance de la règle d'imputation des dépenses sur la base des droits constatées.

Je terminerai par le programme 32 « Numérique ».

La Cour constate à nouveau l'absence de crédit de liquidation pour les articles 52.10 et 63.02 qui portent sur les subventions dans le cadre des programmes Digital Wallonia. Selon les estimations de l'administration, ces articles auraient dû être alimentés à hauteur de respectivement 1,1 million et 1, 4 million d'euros pour permettre la liquidation des dossiers en cours.

Ceci clôture mon intervention. Je vous remercie pour votre attention.

**Mme la Présidente**. – Un grand merci, Monsieur Laboureur, pour les travaux de la Cour des comptes et pour votre exposé en cette commission.

Je propose de donner la parole à M. le Ministre pour quelques éléments de réponse à ces observations.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je vous remercie, Monsieur l'Auditeur, pour les différents éléments d'analyse de la Cour des comptes concernant le projet de budget.

Je vais commencer par les différentes indemnités.

On estime que le budget global décaissé pour les différentes vagues successives d'indemnités compensatoires est de l'ordre de 1,592 milliard d'euros en termes d'affectation. Les estimations pour certaines vagues, notamment 12 et 20, étaient complexes et basées sur un certain nombre de paramètres réels dont la connaissance nous a été communiquée progressivement.

En ce qui concerne spécifiquement les aides, la Commission européenne permet d'octroyer des aides en lien avec le covid jusque fin décembre 2022. C'est sur base de cette dernière estimation du sous-consommé au moment de la préparation du budget initial 2022 que l'on a estimé ce sous-consommé à 250 millions d'euros. Il est proposé de restituer au Trésor wallon le solde du compte de transit, après clôture de l'ensemble des dossiers.

En ce qui concerne le traitement des dossiers, la vague des indemnités 23 est toujours ouverte et le sera jusqu'au 23 décembre 2021. À ce jour, 97,72 % des dossiers ont été traités.

Mon ambition et celle de l'administration est d'avoir traité l'ensemble de ces dossiers – en ce compris une grande part de l'indemnité 23, puisque les discothèques sont de nouveau refermées, pour la fin de cette année. Il ne restera alors plus que des dossiers où il y a des contestations, des recours, et cetera. On n'est plus alors dans le traitement initial des dossiers.

En ce qui concerne l'OPW, je suis bien conscient du fait qu'il n'y a pas respect de l'annuité budgétaire. Cependant, comme souligné, l'OPW passe en SACA au 1er janvier 2022 ; on est dans une situation de basculement d'un régime à un autre. J'ai souhaité – le Gouvernement l'a accepté – que nous puissions prendre toutes les précautions concernant la continuité du service, de manière à ne pas nous retrouver, le cas échéant, dépourvus.

En ce qui concerne les primes à l'investissement pour les entreprises qui se sont engagées par rapport covid, une série de déclarations de créance ne nous sont pas encore connues au moment où nous nous parlons. Nous avons donc prévu la possibilité et la nécessité de faire une réallocation de crédits à partir de nos autres départements, en fonction de l'arrivée de ces créances.

Concernant le paiement des primes covid, dans l'état actuel de l'organisation, il y a eu au total pratiquement 271 000 dossiers d'indemnité covid introduits. Le GCOM ne permet pas de réaliser des paiements de masse. C'est la raison pour laquelle nous avons eu recours au compte de transit. Je dois remercier les différents interlocuteurs et Sodexo pour le travail qui a été mené à cet égard.

En ce qui concerne les aides de premier niveau, une réforme est à l'étude pour l'opérationnalisation à mi-2022, notamment pour assurer une maîtrise budgétaire. La Cour relève les éléments de dépassement budgétaire. Comme je l'ai brièvement mentionné, le but de la réforme de cette aide chèque-entreprise est de mieux encadrer et de resserrer la labellisation des prestataires autorisés à assurer un certain nombre de services qui font l'objet de l'intervention des chèques-entreprises.

Mon intention est de rendre la labellisation payante, d'harmoniser, avec un comité d'avis commun, de nombreux chèques – je ne dis pas tous – et que la labellisation de l'opérateur soit soumise à l'avis contraignant de ces experts pour reconnaître la qualité d'expertise du prestataire.

Par ailleurs, notre but est de mieux encadrer, avec un certain nombre de critères, les dépenses admissibles aux prestations de services, d'éviter des prestations croisées entre entreprises dans des domaines où elles sont éligibles à des chèques-entreprises.

Il y a effectivement une erreur matérielle entre une référence sur l'article budgétaire mentionné, comme vous l'avez souligné.

Toujours en ce qui concerne les aides covid, je tiens à mentionner que nous avons prévu un dispositif de contrôle *ex post*, puisqu'en fonction de l'identification de certains domaines considérés comme à risque, de certaines activités, ou en fonction de certains indicateurs, l'administration va cibler un certain nombre de contrôles *ex post*. Les équipes ont été engagées pour ce faire, de manière à pouvoir être certains de la bonne affectation des moyens et du respect des dispositions telles qu'elles ont été fixées par les arrêtés réglementaires.

Concernant Wallimage, les articles budgétaires ont été rassemblés parce qu'une correction technique était nécessaire.

J'ai encore différents éléments, que l'on abordera peut-être ultérieurement, concernant un point que vous avez légitimement relevé dans le cadre des primes covid. Il y a effectivement eu cette erreur matérielle au niveau de l'administration de 250 euros qui ont été versés. L'administration a versé 3 500 euros tandis que l'arrêté prévoyait 3 250 euros. C'est une erreur matérielle au sens de l'administration. Lors d'une réunion de travail sur l'indemnité 16, fin août, cette erreur a été identifiée.

Nous avons demandé une analyse juridique, que je tiens à disposition, en demandant la manière de qualifier ce paiement et les hypothèses par rapport à son recouvrement ou non. L'avis était très clair : c'est un indu au sens du Code civil. Celui qui reçoit de l'argent indûment ou celui qui accorde de l'argent indûment est autorisé à le récupérer. À l'inverse, la partie concernée est contrainte de le rembourser.

En l'espèce, 12 117 dossiers ont été concernés par ce paiement de 250 euros en trop, ce qui représente 3 029 250 euros. Des contrôles ont été effectués par rapport aux autres montants pour voir s'il n'y avait pas eu une erreur de même nature dans les autres indemnités, ce qui n'est pas le cas suivant un rapport que m'adresse l'administration. La semaine dernière, plus de 1 100 personnes ont déjà été remboursées.

Eu égard à la nouvelle vague d'indemnités, on a prévu un peu de temps si le remboursement pose une difficulté particulière, de manière à ce que le recouvrement de la somme soit effectif, mais tenant compte de la situation des personnes concernées.

Voilà pour les principaux éléments de réaction. Je remercie infiniment la Cour. Comme d'habitude, nous sommes à sa disposition pour dialoguer et essayer d'améliorer les dispositifs par rapport aux remarques formulées par la Cour.

*Discussion générale*

**Mme la Présidente**. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Je vous propose de commencer par vos questions à la Cour des comptes avant d'avoir l'exposé général complet afin que M. Laboureur puisse y répondre et ne pas revenir l'après-midi.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Tout d'abord, j'ai un message à l'attention des collègues qui m'ont entendue toussoter ce matin. Je ne serais pas venue ici si je n'avais pas eu l'assurance, par un test PCR effectué hier, que c'est juste une pharyngite. Je le dis parce que ce n'est pas toujours agréable et que vous allez devoir entendre ma voix, qui est partie, pendant l'ensemble de cette commission.

*(Réaction de Mme Laruelle)*

Il m'en reste un peu, Madame Laruelle.

J'ai une première question à l'attention de la Cour des comptes. En page 62 de vos observations, vous indiquez que les crédits de la DO 16 baissent de 464,3 millions d'euros en engagement et de 361,1 millions d'euros en liquidation. On est dans la DO 03 « Aménagement du territoire », au programme 16.03. C'est tout de même une fluctuation importante. Vous notez que les crédits d'engagement régressent de 98,7 millions d'euros et les crédits de liquidation de 17,7 millions d'euros. Ces chiffres ne correspondent pas à ce que l'on a calculé. Par rapport au budget initial 2021, le programme 16.03 augmente de 18,894 millions d'euros en engagement et de 2,4 millions d'euros en liquidation. Afin de réconcilier nos chiffres et les vôtres, on aurait aimé que vous puissiez expliquer vos calculs sur ce point précis.

En économie maintenant, aux pages 80 et 81, concernant le budget des UAP, vous constatez que 66 organismes n'ont pas joint leurs budgets aux exposés particuliers. Petite question à la Cour des comptes : quelles sont les UAP concernées dans les compétences de M. le Ministre Borsus ?

En page 64, vous constatez qu'à l'article de base 51.01 « Primes à l'investissement en faveur des entreprises actives dans la fabrication de produits liés au covid-19 », il n'y a pas de crédit d'engagement ni de liquidation. D'après l'administration, il y a un montant de 1,9 million d'euros qui sera liquidé quand même d'ici le 31 décembre et il y aurait des besoins de crédits de liquidation pour 2022 de 7,1 millions d'euros. Toutefois, aucun crédit n'est prévu à l'initial. Monsieur le Ministre, la question est pour vous : pourquoi n'avez-vous pas prévu les crédits de liquidation sur cet AB ? Vous vous êtes exprimé par rapport au soutien covid, et donc aux aides covid. Vous aviez dit que vous alliez essayer de tout liquider. Ici, on est dans les primes d'investissement pour les entreprises dans la fabrication de produits. C'est autre chose.

J'en viens maintenant à une question sur les inondations, toujours au programme 18.02. La Cour constate que sur les crédits de liquidation de 25 millions d'euros à l'initial 2022, 5 millions viendront en aide aux entreprises sinistrées. C'est l'occasion pour moi de faire le point sur les interventions économiques prévues par rapport aux inondations. Vous en avez un peu parlé, Monsieur le Ministre, dans votre exposé général. Ce n'est pas évident, quand on regarde dans la maquette budgétaire, de repérer où sont les sommes exactes qui sont dédiées aux inondations. Vous avez parlé de l'enjeu des assurances, mais vous avez aussi expliqué qu'il y avait le redémarrage. Pouvez-vous repréciser exactement s'il y a d'autres AB ? Dans l'affirmative, quels sont-ils ?

Toujours dans le programme 18.02, on a des crédits d'engagement sur des articles de base 51.03 et 51.04 qui sont inférieurs de 31,8 millions aux besoins que l'administration estime. Il y a également un encours de 346 millions d'euros, soit plus du triple du montant des crédits de liquidation inscrit en 2022. En gros, si je comprends bien – mais j'aimerais vous entendre là-dessus –, Monsieur le Ministre, on a l'impression qu'il y a un double encours sur ces aides aux entreprises : à la fois un encours de dossiers qui arrivent à l'administration avec des crédits d'engagement insuffisants, mais aussi un encours des engagements, puisque depuis plusieurs années, sur ces deux lignes budgétaires, les crédits de liquidation sont à chaque fois inférieurs aux crédits d'engagement. N'y aurait-il pas une mesure de relance efficace – on viendra plus tard sur tous les enjeux de votre Plan de relance – qui consisterait à solder les encours à ce niveau-là ? C'est en plus les AB relatifs aux aides aux entreprises et aux PME dans le cadre du décret 2004.

En page 67, au programme 18.06, vous notez que le dispositif des chèques-entreprises a rencontré un succès, qu'il y a des crédits 2022 pour un montant de 18 millions d'euros en engagement et en liquidation. Vous recommandez de mettre en place un mécanisme qui permette d'assurer la maîtrise budgétaire du dispositif. C'est une recommandation de la Cour que nous pouvons rejoindre. Monsieur le Ministre, comptez-vous réfléchir à un dispositif spécifique par rapport à ce succès des chèques-entreprises ? Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – Merci, Madame Schyns, on salue l'effort. Merci d'avoir scindé vos questions et vos exposés. J'espère ne pas prendre trop les parlementaires concernés de court.

La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Merci à M. le Ministre pour son exposé, et merci à la Cour des comptes pour son

travail d'analyse des budgets. C'est toujours une analyse très importante pour la transparence du travail budgétaire pour les parlementaires.

Premièrement, je voudrais vous demander ce que vous pensez de la méthode qui est utilisée par le Gouvernement pour inscrire les projets du Plan de relance dans le budget. C'est un problème puisqu'une certaine quantité d'argent est prévue pour le Plan de relance, mais est toujours dans le budget du ministre-président. Cela pose donc un problème de transparence pour l'application de ce Plan de relance dans les différents projets qui sont mis en œuvre par le ministre Borsus.

Que pourrait-on pourrait faire pour améliorer cette transparence et faciliter le travail d'analyse des parlementaires ?

Mme Schyns a mentionné des différences entre vos chiffres et ceux du tableau de M. le Ministre. J'en ai remarqué au moins deux autres. Dans les remarques de la Cour des comptes, à la page 64, au programme 02 de la DO 18, la Cour indique que les crédits de ce programme baissent de 8,5 millions d'euros en engagement et de 10,8 millions d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté 2021. Quand je fais le calcul à partir du tableau fourni par M. le Ministre, je compte une augmentation de 16,315 millions d'euros en engagement et de 10,813 millions en liquidation. Pourriez-vous clarifier ?

*(Réaction dans l'assemblée)*

Il s'agit du programme 02 de la DO 18. Les crédits de ce programme baissent de 8,5 millions d'euros en engagement et de 10,8 millions d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté 2021. Quand on fait le calcul à partir du tableau fourni par M. le Ministre, je compte une augmentation de 16,315 millions d'euros en engagement et de 10,8 millions d'euros en liquidation. Il y a une petite différence.

On a constaté un autre problème à la page 68, au programme 31 de la division organique 18. La Cour indique que les crédits augmentent de 25,5 millions d'euros en engagement et de 19,8 millions d'euros en liquidation par rapport au budget ajusté 2021. J'ai compté une augmentation de 43,156 millions d'euros en engagement et de 40,522 millions d'euros en liquidation. Là aussi, pourriez-vous clarifier ? Il s'agit quand même d'une différence importante.

On se posait la question : est-ce simplement parce que la Cour compare avec l'ajusté et le ministre avec l'initial 2021 ? C'est peut-être une des raisons. Pour plus de lisibilité, les mêmes chiffres devraient être utilisés pour une meilleure compréhension.

À la mi-novembre 2021, 8 600 dossiers étaient toujours en cours de traitement auxquels doivent s'ajouter les dossiers relatifs à l'indemnité n° 23 « Discothèques » dont la période d'introduction n'a pas encore débuté. Je voulais savoir si vous pouviez nous faire un rapide état de la situation. Cette question s'adresse plutôt au ministre ; on en parlera tout à l'heure.

Concernant la Cour des comptes, vous avez expliqué dans votre exposé que les aides aux PME avaient globalement baissé de 2,8 millions d'euros et qu'elles étaient restées stables pour les grandes entreprises. Pourriez-vous nous indiquer les articles budgétaires auxquels vous faites référence ?

Voilà pour mes questions.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Laboureur.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – Je vais malheureusement devoir jouer le joker parce que je n'ai pas de connexion internet ; je n'ai donc pas le rapport avec moi, mais je peux m'engager à vous fournir la réponse pour cet après-midi.

**Mme la Présidente**. – Comment cela se fait-il ?

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – J'ai posé la question. Apparemment, cela nécessite des manipulations.

Pour toutes les questions qui concernent les vérifications de montants, je peux les faire sur le temps de midi et vous les fournir.

Je vous fournirai aussi la liste des UAP qui sont manquantes parce que là je ne l'ai pas sur moi.

Concernant les encours, il y avait une question, à savoir que va-t-on va faire…

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Sans entrer dans le débat, peut-être que l'on pourrait faire 10 minutes de pause afin d'établir la connexion internet, et cetera.

Cela me semblerait assez embarrassant que vous ne puissiez pas avoir accès.

Je ne veux toutefois pas m'immiscer dans les travaux.

**Mme la Présidente**. – L'idée était de poser vos questions à la Cour des comptes, d'avoir le débat avec la Cour des comptes et de clôturer à 13 heures afin de libérer M. Laboureur et de ne pas le faire revenir pour un problème technique.

Comme vous l'avez dit, je fournirai la liste. Mais si cela n'agrée par les parlementaires – M. Hermant ou Mme Schyns en particulier –, on peut faire une interruption.

*(Réaction dans l'assemblée)*

Si cela sied à tout le monde. L'idée était de retenir le moins possible M. l'auditeur, même si vous êtes complètement disponible et je vous en remercie encore. On n'est pas à une minute près, mais voilà.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – Je suis désolé pour ce petit contretemps.

**Mme la Présidente**. – Ne vous inquiétez pas. C'est nous qui nous en excusons et les services techniques qui s'en excusent.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – J'avais emporté une série de documents et le rapport – c'est le plus important –, mais je l'ai oublié.

**Mme la Présidente**. – Normalement, vous êtes censé avoir une connexion internet donc, encore une fois, c'est nous qui nous en excusons, au nom du Parlement.

La parole est à M. Laboureur.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – Il n'y a pas de problème. Donc je vais revérifier toutes les variations qui ont été citées. La Cour n'est pas à l'abri non plus d'une erreur matérielle. Je vais vous dire ce qu'il en est.

On a parlé un peu des encours. La question s'adressait plus au ministre. Il n'est pas toujours possible de solder tous les encours. Une partie des encours est justifiée par le fait que l'on a des dossiers soit d'investissements, soit d'aides à la recherche qui sont des dossiers pluriannuels. Ce n'est pas parce qu'il y a un encours qu'il y a une facture qui attend d'être payée quelque part. Enfin pas tout de suite en tout cas. Dès lors, les crédits de liquidations ne sont pas toujours nécessaires en 2022. On cite plus les montants d'encours pour mémoire, pour avoir en tête l'importance budgétaire que cela représente. Toutefois, il n'y a pas de sens à mettre des crédits de liquidation pour la totalité de l'encours chaque année.

Concernant le mécanisme de maîtrise par rapport aux chèques-entreprises, M. le Ministre en a déjà un peu parlé. Il a déjà annoncé certaines pistes qui devraient permettre d'aller dans cette direction-là.

Par rapport à la question de M. Hermant sur l'amélioration de la transparence du budget, la meilleure façon, c'est d'inscrire les projets du Plan de relance individuellement dans les crédits du ministre. C'est la meilleure façon d'assurer la transparence. Pour l'instant, on a une provision qui ne donne pas nécessairement une idée précise de la manière dont les crédits vont être utilisés. On a effectivement le texte du Plan de relance avec des fiches, comme le ministre l'a rappelé, mais il n'y a pas nécessairement une concordance entre les deux. Il faut s'assurer de savoir quels sont les montants qui sont affectés à chaque projet. La meilleure façon, c'est d'utiliser les crédits des divisions organiques qui sont propres au ministre et d'inscrire clairement les projets du Plan de relance.

Pour le reste, je pense qu'il s'agissait essentiellement de questions liées à des vérifications de chiffres pour lesquelles je vais vous fournir plus de précisions.

**Mme la Présidente**. – Je repose la question à Mme Schyns et à M. Hermant : êtes-vous sûrs ? Parce qu'autrement, on interrompt évidemment.

*(Réaction dans l'assemblée)*

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci encore, Mesdames et Messieurs les Députés, ainsi qu'à M. l'Auditeur à la Cour des comptes.

Quelques éléments de réponses par rapport aux questions posées.

Tout d'abord, concernant les chèques-entreprises et la recommandation de la Cour des comptes de mettre en place un mécanisme qui permette d'assurer la maîtrise budgétaire de ce dispositif, on a mené un travail en la matière. Il faut maintenant le traduire en texte. On va mieux encadrer la labellisation des prestataires, parce que l'on constate que le nombre de prestataires ne cesse de croître. Que le nombre croisse, ma foi, je peux l'entendre, mais qu'il croisse durablement et constamment, cela me pose tout de même question. On va à nouveau rendre la labellisation payante. Pour être labellisé prestataire dans le cadre des chèques-entreprises, il faudra agir de la sorte.

Deuxièmement, un comité d'avis va devenir commun à toute une série de chèques. Il ne sait pas être le même pour tous les chèques – évidemment, on ne sait pas être expert en tout –, mais pour plusieurs chèques, il y aura un comité d'avis. Les avis de ce comité vont être contraignants, on va en tenir compte en ce qui concerne les labellisations futures.

Notre but – et je ne fais aucun reproche aux personnes ou aux structures qui sont actives actuellement –, c'est d'être sûr que si l'on est accompagné par un professionnel, ce professionnel a vraiment toute la robustesse et toutes les qualités prévues pour ce faire. On va donc avoir un contrôle plus systématique, plus large des chèques, de leur octroi, des prestations.

Comme je l'ai évoqué, il peut y avoir aujourd'hui des prestations où une entreprise est prestataire pour une

entreprise B dans un domaine et l'entreprise B est prestataire et éligible au sein de l'entreprise au bénéfice de l'entreprise A pour une autre prestation. C'est un périmètre de risque. On préfère donc qu'il n'y ait pas de croisement de prestations, si je puis dire, même dans des domaines différents. Je ne dis pas que tout ceci est problématique, mais on évite le périmètre de risque.

Ensuite, on va resserrer les dépenses éligibles pour les chèques qui sont les plus budgétivores, de manière à être bien cadrés. J'ajoute que certains chèques obsolètes ou dont on estime que l'effet levier n'est pas là seront soit directement supprimés, soit non renouvelés à l'échéance du cofinancement FEDER. Il y a notamment des chèques *coworking* qui doivent être examinés, puis on verra à la fin de l'échéance FEDER par rapport à cela.

Je pense ainsi avoir répondu ou être en chemin pour répondre aux observations de la Cour des comptes.

En ce qui concerne les encours, M. l'Auditeur a déjà évoqué largement des éléments de réponse. Vous avez raison, il y a un surencours. Je l'ai évoqué et nous en avons – en toute franchise, comme on le fait très souvent – discuté en cette commission. On ne sait désescalader le surencours qu'avec une projection objective dans le temps, surtout si l'on doit en plus faire face à une série de dépenses qui se sont ajoutées – covid et inondations.

Il y a par ailleurs un encours normal, comme M. l'Auditeur l'a indiqué, puisqu'une série d'investissements sont traduits en crédits de liquidation dans l'année N+2, N+3 ou N+4 par rapport à l'année d'engagement. C'est un encours normal. Si vous me permettez l'expression en matière d'encours, c'est comme le diabète : il y en a de différentes sortes. Celui-là n'est pas le plus toxique.

J'attire votre attention sur le fait que nous avons eu plusieurs demandes de prolongation de la durée de réalisation. Pourquoi ? C'est lié soit au covid, soit aux inondations et parfois les deux. Des entreprises nous ont dit : « Écoutez, eu égard au covid, on demande à avoir une prolongation de notre durée d'investissement de x mois ». Dans l'immense majorité des cas, l'administration – et c'est normal – a accepté. On n'allait pas, en plus, mettre ce petit niveau de contrainte.

J'ajoute un dernier élément, c'est que dans ces services de notre administration, il y avait aussi une forte pression du nombre de dossiers, du nombre de demandes. Avec les adaptations liées aux inondations, avec des prolongations de délais liés au covid et avec la relance qui est maintenant robuste, tout cela fait des volumes complémentaires de dossiers à traiter. On a donc prévu dans l'enveloppe de plan de personnel un renfort des ressources humaines.

Voilà les réponses par rapport à cela, sachant que j'ai aussi évoqué la réforme en cours. Tout cela représente beaucoup de choses en même temps. Une trajectoire de réforme est également prévue, comme je l'ai évoqué dans mon intervention tout à l'heure.

J'ai cité les chiffres des indemnités. J'ai demandé à ce qu'on les actualise de façon aussi précise que possible. Comme je l'indiquais – le chiffre est même encore un peu plus précis –, il y a eu 270 829 demandes d'indemnités introduites à ce jour et 97,76 % des dossiers ont été traités. Il en reste 6 184, en ce compris ceux introduits très récemment puisqu'il y a encore une indemnité ouverte actuellement. L'ambition est de régler pour la fin de l'année.

Concernant les tableaux que vous évoquez, après le rapport de la Cour des comptes, nous aurons l'occasion de voir s'il y a encore la moindre difficulté.

Madame Schyns, vous m'avez posé une question concernant les inondations. Indépendamment de ce qui est dans le Fonds des calamités, dans des AB chez le ministre-président, je suis concerné par les points suivants :

- le 16.02, l'AB 71.01 « Achats de terrains » ;
- le 18.03, l'AB 41.15 « Subventions aux outils » ;
- le 18.06, l'AB 33.02 « Restart Shop » ;
- le 18.04, l'AB 63.12 « Équipements des zonings » ;
- le 18.02, les AB 51.04 et 51.03 « Renforcements aux aides à l'investissement », notamment des entreprises, indépendamment de la réparation des inondations, pour lesquelles il y aurait complémentairement des investissements supplémentaires et des réorientations, qui ne sont pas directement leurs remplacements, mais qui sont de nouveaux investissements compte tenu de la circonstance.

Concernant les entreprises intervenues en matière de covid, comme je l'ai évoqué, je n'ai pas encore une vision complète de leurs déclarations de créance, ni à quel moment celles-ci vont être rentrées ni ce que cela va représenter au total. On fera une réallocation au moment venu, dès que l'on y verra plus clair.

La réponse sur les UAP sera fournie par la Cour des comptes. Je suis évidemment à votre disposition tout à l'heure à cet égard.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Laboureur.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – Je n'ai pas répondu à M. Hermant concernant les -2,8 millions d'euros à DO 18, programme 02, article 51.04. Pour les autres modifications, je propose d'envoyer un tableau avec le détail parce que je ne sais pas quels chiffres sont pris en considération par les députés pour « contester » les nôtres. J'enverrai l'explication de nos chiffres et ils pourront les comparer avec les leurs parce que je ne connais pas le détail. On m'oppose des chiffres, mais je ne sais pas d'où ils viennent.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre la Cour des comptes sur les UAP concernées dans les compétences de M. le Ministre Borsus et qui n'ont pas remis leurs annexes.

Je remercie M. le Ministre d'avoir listé tous les postes clairement identifiés pour les inondations, ce qui nous permettra d'aller faire les totaux puisqu'il ne les a pas donnés en même temps.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

On pourra regarder. Si vous les donnez oralement, c'est encore mieux.

Par contre, je me pose toujours une question. Je vous invite à rencontrer certaines des entreprises qui sont toujours fermées aujourd'hui et qui – au-delà de l'aide pour les assurances, qui vient à la fois de leurs assurances, mais aussi de la Région wallonne, au-delà du Restart qui permet, au moment où elles se relanceront, de faire leur promotion – sont restées fermées pendant un certain nombre de mois avec un manque à gagner à cause de la fermeture de l'activité. Il est vrai qu'il y a eu des soutiens dans le cadre de la crise covid et qu'il continue à y en avoir. Certaines se demandent pourquoi il n'y a pas aussi une possibilité de soutien lié au nombre de mois de fermeture. Je vous interroge parce que c'est une question qui nous revient régulièrement.

Concernant les primes à l'expansion économique, certaines entreprises sont payées avec retard à cause du manque de crédits de liquidation. Cela pose la question de la règle des droits constatés. J'aurais aimé entendre la Cour sur ce dernier aspect.

En ce qui concerne les crédits d'engagement, l'administration estime qu'il manque près de 32 millions d'euros. Monsieur le Ministre, n'est-il pas envisageable de prévoir cela dans le Plan de relance ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Laboureur.

**M. Laboureur**, Auditeur à la Cour des comptes. – En ce qui concerne les UAP, je vais grouper votre question avec la demande précédente : je vous fournirai la liste.

Si j'ai bien entendu, il y a une autre question par rapport à la règle des droits constatés. Quand des dossiers sont en attente de liquidation et reportés, cela peut être pour deux raisons : soit par l'absence de crédits de liquidation, soit parce que les crédits sont suffisants, mais en raison de directives budgétaires qui disent, comme chaque année, qu'à partir de telle date, on ne liquide plus rien. Cela fait aussi qu'il y a des dossiers placés en attente. Pour les entreprises, il y a un problème de trésorerie qui se trouve derrière. Au niveau des comptes de la Région wallonne, le principe d'imputation n'est pas respecté. Ce sera constaté par la Cour au moment où celle-ci se penchera sur l'examen du compte. Cela donnera lieu à des remarques et probablement à des conséquences en matière de certification. On l'annonce de manière anticipative, au moment où il est encore temps d'agir, puis on le constatera a posteriori, quand le mal sera fait.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Nous sommes en contact avec beaucoup d'entreprises, soit directement à travers la *task force* économique, soit à travers nos outils financiers. Pour chacun des dossiers qui nous sont soumis, nous construisons une solution pour la reprise de l'activité et pour le redéploiement. Suivant les retours qui me reviennent, dans la très grande majorité des cas, les entreprises sont satisfaites de l'effort, qu'il soit financier ou d'accompagnement, qui est fait au niveau régional wallon.

Il est vrai que l'on ne couvre pas tout. Les assurances ne couvrent en général pas la perte d'exploitation. Nous n'avons pas prévu non plus, dans nos dispositifs, la possibilité de couvrir la perte d'exploitation parce qu'une partie de la perte d'exploitation est aussi compensée par le Fédéral, avec le chômage économique, une partie des charges, le droit passerelle pour les indépendants, et cetera. Cette réalité est très variable suivant les situations.

L'effort que nous faisons est déjà considérable, en ce compris dans les pourcentages non couverts au-delà du risque spécial. Je rappelle que dans le risque simple, comme pour les particuliers, l'intervention régionale permet de couvrir à 100 % et d'éviter la proportionnalité que le plafond prévu dans la loi relative aux assurances – de mémoire, dans l'article 130, § 2 – entraînait en cas de calamité naturelle. Concrètement, nos concitoyens auraient bien malheureusement été impactés par la proportion qui leur aurait été appliquée en ne recevant que 30, 35 ou 40 % maximum du dommage subi, eu égard à ce plafonnement pour calamité naturelle. Les indépendants en risque simple étaient dans la même situation. C'est la Région qui paie le différentiel. S'ils sont en risques spéciaux, la Région paie une partie du différentiel et finance les dispositifs Restart, accompagnement, et cetera. Je tiens à être franc : on n'a pas ajouté la compensation de la perte d'exploitation.

Par ailleurs, je souhaite pouvoir réduire l'encours. La situation n'est pas acceptable si le dossier est en ordre, les différentes phases d'investissement réalisées, la durée normale pour le contrôle et pour l'inspection, le cas échéant, sur le terrain, puis que l'on traîne en liquidation. Cela représente de la trésorerie pour

l'entreprise. Si elle ne l'a pas et qu'elle en a besoin, elle doit se tourner vers son organisme bancaire en lui disant qu'elle doit le recevoir de la Région et en demandant d'être préfinancée. Tout cela a un coût.

Je vais poursuivre les efforts à cet égard, parce qu'il y va de l'intérêt des entreprises, du caractère sain de leur activité, mais aussi de l'image de la Région wallonne. Il faut continuer à travailler ce volet.

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie encore d'être venu exposer vos travaux dans cette commission, Monsieur Laboureur. Vous pouvez assister à l'ensemble de nos travaux, je ne vous mets pas dehors, loin s'en faut. Vous faites comme vous voulez, mais vous êtes libéré des questions directes qui vous seraient adressées.

Nous interromprons nos travaux aux alentours de 13 heures si cela va pour vous, et l'on reprendra à 14 heures.

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Merci à M. le Ministre pour son exposé très exhaustif qui a bien montré les tenants et les aboutissants, les points forts et les points d'attention. Je ne serai pas très longue dans ma prise de parole.

On a compris qu'au niveau de la situation générale en Région wallonne, il y a des points positifs et des points qui nous permettent de nous « réjouir », notamment les chiffres de l'IWEPS avec une croissance soutenue, avec des exemples plus concrets, notamment des cellules vides en diminution dans les centres de ville, mais parfois aussi en ruralité, avec un excédant de la balance commerciale, avec une augmentation du nombre d'entreprises, et cetera.

Ce sera ma première question : de quel type d'entreprises s'agit-il ? Je suppose que ces créations de +17 % sont des petites entreprises, mais j'aurais bien voulu vous entendre.

Si ces points sont positifs, et il y a un certain nombre de points plus négatifs, ou qui doivent rester à l'esprit. Le fait que l'on ait quatre budgets en un est un élément que l'on doit garder à l'esprit. Si l'on est d'accord avec la technique retenue par le Gouvernement wallon, le covid et les inondations par exemple, même si le Gouvernement fait ce qu'il doit faire et l'on vous en félicite – mon parti est derrière ces actions, avec les limites dont vous avez parlé –, avoir quatre budgets en un n'est pas une situation « normale », mais rien n'est normal en ces moments de covid et d'inondations.

Le Gouvernement s'est engagé à assurer la soutenabilité de la dette, avec un effort de 150 millions d'euros en 2022. Quand on dit soutenabilité de la dette, on doit garder à l'esprit qu'une dette peut être soutenable, mais que l'idéal est qu'elle diminue à un moment donné. C'est essentiel. Le Gouvernement – avec l'appui de mon parti, mais pas que – s'est engagé dans le budget base zéro dans lequel nous croyons énormément. M. le Ministre pourrait-il nous donner son avis par rapport à ce budget base zéro ? On voit aussi qu'il y a une dégradation attendue de notre dette. Cela doit être un point d'attention.

Vous avez parlé, Monsieur le Ministre, d'un point positif qui est une diminution de 5,8 % du taux de chômage, mais le taux d'emploi reste, lui, bloqué à 64 %. Comment peut-on expliquer que le chômage diminue et que le taux d'emploi se stabilise ? J'ai quelques éléments en tête, bien évidemment, mais j'aurais voulu vous entendre sur cela. Surtout, quelles sont les lignes de force dans vos compétences ? Je sais que vous n'êtes pas le seul à agir, bien évidemment, et que c'est un effort global du Gouvernement. Comment peut-on, collectivement, augmenter ce taux d'emploi ? Je rappelle quand même qu'il y a un objectif européen à atteindre.

Par rapport aux compétences qui sont les vôtres et qui sont nombreuses, je voudrais vous dire combien mon parti est content de ce que vous venez de nous expliquer et vous remercier de votre exhaustivité. Je voudrais juste résumer mon intervention avec cinq verbes. J'aurai une intervention transversale par rapport à vos compétences, c'est rationaliser, réformer.

Vous pensez bien que pour le Mouvement réformateur, réformer est évidemment important et l'on tient à le souligner. Que ce soit dans les outils économiques, dans les chèques-entreprises, dans les aides aux investissements, mais aussi dans des structures comme l'Office du bois et je ne prends évidemment que quelques exemples. Je ne vais pas être aussi exhaustive que vous, Monsieur le Ministre, et vous m'en excuserez, mais je crois que mes collègues en seront contents.

Deuxièmement, après avoir réformé, vous avez parlé de la formation avec les métiers en pénurie, avec des primes qui vont être octroyées à ceux qui veulent se former dans ces métiers, dans un souci d'aider ceux qui se forment, ceux qui réussissent et ceux qui se réinsèrent, avec une prime qui sera payée en trois volets. Cela est très important pour nous, bien évidemment.

Au niveau de la formation, vous avez parlé de réfléchir à l'avenir de l'IFAPME, de renforcer les synergies avec le FOREm et les centres de compétence, avec une analyse de positionnement des centres de compétence qui ont une place importante. On sait aussi que tous n'ont pas un taux de réinsertion de plus de 80 %. Vous avez parlé de la formation en alternance, d'une augmentation de cette offre de formation et d'une adaptation à cette offre de formation. C'est essentiel.

Réformer, former, accompagner quand les aléas de la vie sont là. Ma collègue, Marie-Martine Schyns, en a parlé notamment au niveau des inondations où vous

accompagnez d'un point de vue économique et social les personnes et les entreprises qui sont touchées, mais aussi en matière d'aménagement du territoire où vous avez accepté d'adapter un certain nombre de procédures. Il ne faut évidemment pas confondre vitesse et précipitation. C'est évidemment un enjeu important, mais difficile. L'équilibre est compliqué à avoir. On comprend qu'il faut aller vite parce que les gens qui n'ont plus de maison veulent reconstruire. Toutefois, on ne peut pas dire que l'on va faire comme on a toujours fait, et cetera. Donc, il y a ce difficile équilibre à atteindre. Je crois, Monsieur le Ministre, que c'est un équilibre que vous recherchez. On ne peut que vous encourager à continuer.

Vous accompagnez aussi le commerce avec Restart, mais aussi « Je me réinvente » avec des budgets non négligeables : 16 millions d'euros. J'ai indiqué le point positif sur notre balance au commerce extérieur. Je sais bien que certains voudraient que l'on se racrapote sur nous, mais vous savez que ce n'est pas notre vision au MR. Je n'englobe personne d'autre, donc rassurez-vous, mes collègues autres que MR.

Accompagner, rationnaliser, mais surtout aider nos entreprises à continuer à se tourner vers l'extérieur.

Enfin, accompagner dans tout ce qui est économie circulaire, qui est évidemment un point essentiel.

Après avoir accompagné, vous aménagez : SOWAFINAL 3, les friches industrielles, 22 000 hectares. Il faut travailler à la résilience. Vous avez parlé – et c'est très important pour nous aussi – des zones blanches et des zones grises, avec la 5G. Je sais que c'est un dossier qui n'est pas évident, mais on a vu aussi des travailleurs qui devaient télétravailler. Quand vous êtes dans une zone blanche ou dans une zone grise, le CODECO a beau vous « engueuler » en disant : « Vous devez rester chez vous et vous ne devez voir personne », en zone blanche ou zone grise, c'est peut-être plus facile de ne voir personne, mais c'est très compliqué pour travailler. On a des personnes qui nous disent : « Trois fois par jour, je dois monter au-dessus de la colline ». On a l'impression d'être revenu à la petite maison dans la prairie où, avec son téléphone, il essaie de capter… C'est évidemment très important.

C'est aussi très important pour l'attractivité des zones rurales. La zone rurale a aussi besoin de se développer, d'être équipée, d'attirer des personnes. Ces personnes, même si elles ne peuvent bien évidemment pas avoir tous les services  a en zone plus urbanisée, sont quand même en droit d'attendre des services.

Vous aménagez avec la simplification et avec une adaptation d'un certain nombre de processus.

Réformer, former, accompagner, aménager et enfin innover, rechercher et numériser. Là aussi, c'est un gros point ; c'est d'ailleurs un des gros postes de votre budget avec des projets qui me parlent énormément. C'est tout ce qui est spatial et aéronautique. Ce sont des domaines essentiels pour le développement économique de la Région wallonne, mais également pour l'Europe.

Comment positionner l'Europe demain ? On voit, au niveau du spatial, combien c'est essentiel d'avoir des zones économiques comme l'Europe, d'être présent dans le spatial parce que si l'on n'y est plus, on voit que la Chine y va, de même que l'URSS, et cetera. Et l'on y va quand même avec des valeurs essentielles. Notre approche à l'espace n'est pas la même que d'autres grandes puissances. On pourrait aussi parler de l'Antarctique où notre approche n'est pas la même. C'est essentiel que l'Europe et la Région wallonne soient dedans. Vous parlez des avions décarbonés, et cetera ; toute cette innovation est évidemment très motivante. On pourrait encore parler de la filière hydrogène.

Monsieur le Ministre, je ne serai pas plus longue. Vous aurez compris, par mon exposé général, que nous soutenons totalement et entièrement votre budget. Je ferai juste une petite incise en termes humoristiques. Nous venons tous de recevoir, cette semaine, le rapport d'activité de l'Agence du numérique, sur papier. Peut-être que l'année prochaine, s'ils pouvaient nous envoyer cela sur une petite clé USB, on verrait vraiment que même l'Agence du numérique se met au numérique.

**Mme la Présidente**. – Si je puis me permettre, Madame la Députée, un petit lien WeTransfer, cela aurait été encore mieux qu'une petite clé USB, mais je vous rejoins complètement.

Merci pour ce trait d'humour.

Monsieur Fontaine, si vous voulez notamment développer votre question orale qui était jointe au débat budgétaire, ce serait bien.

La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Madame la Présidente, vous avez anticipé ma question. Je propose de rester dans l'intervention globale et puis de développer la question sur l'événementiel.

**Mme la Présidente**. – Votre suggestion est complètement recevable et reçue.

La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, tout d'abord merci pour votre exposé qui était, certes, assez long dans le temps, mais très développé et très fouillé.

Pourrait-on disposer de votre PowerPoint qui résumait très bien les propos que vous avez tenus ? Cela nous ferait plaisir de pouvoir en disposer. Je vous remercie par avance.

La crise sanitaire s'est prolongée tout au long de l'année 2021 et a bouleversé des existences, des secteurs, l'économie tout entière et l'ensemble des politiques.

Le Gouvernement wallon a réagi dès 2020, mais aussi tout au long de l'année 2021, via la création de pas moins de 22 mesures d'intervention de soutien à destination des PME, des entreprises, des commerces ou encore vers des secteurs bien précis. Rappelons à cette occasion l'exemple des mesures au soutien des ASBL dont nous avons toutes et tous soutenu le projet. Sans le rôle actif de l'État et des politiques économiques, la situation aurait été encore plus désastreuse. Elle l'est déjà, mais elle l'aurait été encore plus. L'intervention des pouvoirs publics, les valeurs fondamentales de solidarité, d'intervention publique apparaissent dès lors clairement comme des valeurs essentielles pour le secteur économique également.

La situation sanitaire – et dès lors économique – actuelle et ses prévisions demeurent toujours incertaines. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, les actions de soutien pourraient dès lors probablement être appelées à nouveau à se développer, voire à se réinventer.

J'ai une question parlementaire que j'avais posée en son temps – je la développerai par la suite – sur le secteur événementiel.

Difficile, dès lors, Monsieur le Ministre, pour vous et pour vos équipes, de ficeler un budget trop fermé. Vous l'avez en tout cas évoqué. Le projet de budget qui est examiné aujourd'hui bénéficie de la malheureuse expérience de ces deux dernières années. Nous espérons bien qu'il tiendra le cap au cours de cette tempête.

Plusieurs programmes sont concernés – j'en viens maintenant un peu plus dans le détail – par les implications de la covid, soit à titre d'intervention de soutien, soit aussi pour renforcer les compétences des entreprises basées en Wallonie, travaillant sur cette thématique. Il y a de la production de matériel, mais aussi et surtout, de la recherche. Vous l'avez évoqué longuement, la recherche est un des fers de lance de la Wallonie. Même des pires situations peuvent naître de nouvelles idées à encourager ou à encadrer, à concrétiser.

Plusieurs autres enjeux économiques de taille se présentent par ailleurs : des chantiers pour vous, Monsieur le Ministre, ainsi que l'avancement de la réorganisation des outils financés régionaux. Cette réforme avance. Pourriez-vous nous informer de la situation ? Vous l'avez évoquée dans votre exposé, mais on aimerait réentendre les choses. Elle est en lien direct avec le budget de 2022 et les suivants, bien entendu.

Plus globalement, le Plan de relance wallon vise notamment au développement des indépendants et des PME wallonnes. Récemment, s'appuyant sur un rapport de la Banque nationale, certains responsables politiques – que je ne citerai pas – indiquaient qu'il fallait faire encore davantage pour les PME et les indépendants. Partagez-vous ce constat ? Se traduit-il au travers de votre budget ? J'ai bien pensé que oui, mais j'aimerais votre confirmation.

En matière agricole, l'année 2022 va connaître un virage important à appliquer : la nouvelle PAC et son Plan stratégique régional. Nous y avons travaillé, nous avons fait un certain nombre d'auditions, nous sommes arrivés sur un accord et l'on s'en réjouit. Cependant, l'on sait déjà que la date du 31 décembre 2021 est déjà dépassée pour la finalisation de ce plan. Malgré cela, il est important d'avancer avec un maximum de sérieux et d'assurance. À ce jour, quel est le prochain calendrier ? À quoi pouvons-nous nous attendre en termes d'implications budgétaires en 2022 et au-delà ?

Le secteur agricole connaît de profonds changements : les conséquences du changement climatique, les nouveaux modes de production, l'élargissement des métiers. Nous voulons rappeler, encore une fois, que notre groupe porte un certain attachement à la sécurité alimentaire, au revenu des travailleurs de la terre et l'investissement massif dans la transition vers l'agroécologique. On nous rappelle que 11 fermes disparaissent chaque semaine en Wallonie, absorbées par de plus grands groupes. En France c'est 200 exploitations qui disparaissent par semaine. L'attention doit rester vers les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui et surtout de demain ; on l'a défendu tous ensemble.

Dans ce cadre, on peut agir sur le foncier – thème que notre commission affectionne déjà – et sur la formation, deux axes sur lesquels les moyens budgétaires peuvent agir. La formation au sein des fermes remplit par ailleurs un lien social qui nous tient à cœur.

Vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, l'aménagement du territoire est au cœur des politiques agricoles et économiques. La Wallonie manquerait d'ailleurs de grandes surfaces pour des entreprises désireuses de s'installer sur son territoire. Le retard de l'entrée en vigueur du Schéma wallon de développement du territoire nous pousse à vous interroger sur cette application, la réhabilitation de 500 hectares de friches industrielles qui se traduisent par des montants budgétés. C'est un sujet que mon collègue, M. Hardy, affectionne tout particulièrement. Qu'en est-il des plus petites surfaces à réhabiliter ? Quels sont les moyens spécifiquement prévus ?

Le numérique est une clé à la fois du développement économique, mais aussi de l'inclusion sociale, de l'enseignement ; Mme Laruelle l'a évoqué. Les débats au sujet de la 5G se tiennent fréquemment au sein de notre commission. Les EPN gardent un rôle essentiel. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, en proposant

un développement plus précis des EPN, une connaissance, une communication autour de celles-ci. Peut-être doivent-ils davantage être publicisés, afin d'être encore davantage connus.

Plus largement, la réflexion doit avancer rapidement au sujet des implantations des entreprises de production de composants électroniques. Nous avons vu à quel point, au niveau de l'Europe – je ne parle pas uniquement de la Wallonie – nous étions fragiles et dépendants par rapport à des pays comme la Chine et d'autres. C'est un enjeu stratégique qui s'affiche de plus en plus. Monsieur le Ministre, comment ceci se traduit-il spécifiquement au sein de votre budget ?

Monsieur le Ministre, le budget consacré à vos compétences est stable. Il avoisine 1,4 milliard d'euros, outre les ressources dégagées dans le Plan de relance. Les dépenses d'investissement public sont des ressources pour l'avenir. Nous avons aujourd'hui une photographie d'un moment qui, on l'espère, présage de meilleures perspectives.

Au long de l'année, nous unirons nos forces – je l'espère en tout cas – pour la bonne application des programmes et nous reviendrons régulièrement au cours de l'année pour encourager et examiner l'application de votre budget, de notre budget.

J'en viens maintenant, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, à la question spécifique sur l'événementiel, un secteur que j'affectionne particulièrement, puisque venant de ce secteur-là.

Monsieur le Ministre, les nouvelles mesures prises par les CODECO des 17 et 26 novembre poussent à l'annulation des événements, des congrès et des foires. Une enquête menée par l'Event Confederation informe que 37 % des événements prévus pour la fin de l'année – mariages, fête d'entreprise, événement pour le lancement de produits, campagne de marketing – sont déjà annulés ou reportés. Il serait de même pour 21 % de ceux prévus début 2022.

L'étude tend à démontrer que le télétravail renforcé, la numérisation des congrès et salons d'entreprises, mais également l'application de mesures sanitaires CST ou test PCR n'incite pas les travailleurs ni les exposants à se déplacer.

Un nouvel appel est lancé avec une demande appuyée en vue d'une prolongation des primes et aides mises en place par différents niveaux de pouvoirs.

Monsieur le Ministre, j'en viens à mes questions et une suggestion. Un nouveau soutien au secteur événementiel et économique en général est-il à l'ordre du jour de vos travaux ? Vous avez défloré légèrement ce point lors de votre exposé. Comment se déclineront ces nouvelles aides ? Comment réagissez-vous face à la situation et aux demandes de soutien ?

Une petite suggestion, Monsieur le Ministre, qui m'a été soufflée par le secteur des discothèques qui est durement touché puisque, après une réouverture d'un mois ou deux, elles referment maintenant pour plusieurs mois. Que pensez-vous d'une réduction – je sais que ce n'est pas de votre compétence, mais un relais vers le Fédéral serait peut-être intéressant – de la TVA à 6 % sur le quatrième trimestre comme dans l'HORECA ? Pourriez-vous en informer et en discuter avec votre homologue du Fédéral ?

**Mme la Présidente**. – Je vous remercie pour l'évocation des importants travaux qui sont menés dans cette commission, notamment par rapport à l'accès au foncier.

La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos** (MR). – Je vais surfer sur les propos de M. Fontaine concernant ces secteurs en difficulté. Comme il a été évoqué, l'HORECA, l'événementiel et le monde de la nuit sont trois secteurs sensiblement identiques, mais avec des différences tout de même importantes, notamment par rapport à leur capacité de retournement. On sait que l'HORECA, avec la livraison, a beaucoup plus de facilité que le monde de la nuit. On sait difficilement se balader avec une boîte de nuit ou en tout cas générer la même attractivité qu'à l'habitude. Ce sont donc des secteurs qui, depuis deux ans, souffrent énormément. Il y a eu pas mal d'aides de la Région, du Fédéral et même des entités communales à certains égards. On l'a reconnu, on l'a souligné.

Aujourd'hui, pour être court, Monsieur le Ministre, comment envisagez-vous d'apporter une aide complémentaire ? Ma question est jointe dans le budget parce que cela aura forcément un impact.

Je l'ai dit chez Mme Tellier un peu plus tôt : le budget, c'est une prévision. Il est donc difficile aujourd'hui de considérer que tous les chiffres qui ont été évoqués sont figés dans le marbre. La situation évolue et l'on a bien appris avec le covid qu'elle évolue parfois au détriment de nos prévisions. Il faut donc pouvoir s'adapter rapidement.

Si je vous pose ces questions, c'est parce que bon nombre d'acteurs concernés évoquent la crainte ou le spectre d'une faillite à l'horizon 2022. Les faillites ont été gelées pendant un moment. Certains remettent le sujet sur la table, mais force est de constater que c'est une réalité de plus en plus présente pour certaines structures et certains indépendants. Il faut pouvoir s'y atteler de manière concrète. J'aurais voulu savoir ce que vous aviez dans votre hotte, puisque l'on est au lendemain de la Saint-Nicolas.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – De manière générale, on trouve que le budget manque de lisibilité : plusieurs budgets sont imbriqués les uns dans les autres et il y a

un manque de précision par rapport au projet estampillé Plan de relance. Pour l'instant, il y a plusieurs provisions réparties dans quatre articles budgétaires, dans le budget de M. Di Rupo, et un article budgétaire chez vous. Et ce pour un total de plus de 3 milliards d'euros que l'on doit voter, sans plus de précision sur les montants détaillés.

C'est problématique, d'un point de vue de la transparence. Selon nous, l'idéal serait que chaque projet qui est issu du Plan de relance soit répertorié dans le budget, dans un article budgétaire ad hoc qui spécifie bien que c'est un projet du Plan de relance. Cela faciliterait le travail d'analyse, mais aussi la transparence et la discussion démocratique pour les députés.

C'est d'ailleurs ce que préconise la Cour des comptes. Elle l'a rappelé à l'instant même. Quand on regarde l'ensemble du budget du ministre, on observe que ce sont surtout des problèmes liés aux aides aux entreprises qui augmentent. Il passe globalement de 684 millions à 917 millions d'euros en crédits d'engagement – soit une augmentation de 25 % – et de 643 millions à 780 millions en crédits de liquidation – soit une augmentation de 17 %. Ces programmes représentent 65 % de l'ensemble de votre budget en engagement et 63 % en liquidation. On voit notamment des augmentations dans le programme des aides à l'investissement, dans le programme des aides à la recherche, dans le programme des outils économiques et dans le programme des zones d'activités économiques.

Pourriez-vous nous indiquer ce que vous espérez en accélérant de cette manière le soutien aux entreprises ? Est-ce une tendance que l'on va observer dans les années à venir ? Vous avez annoncé dans *L'Écho*, en juin dernier, en parlant des aides à la recherche : « Nous allons investir 717 millions d'euros sur la période du Plan de relance », alors jusqu'en 2024, « en plus du budget ordinaire de 356 millions d'euros investis dans les aides à la recherche chaque année ». J'en conclus que vous espérez que les grandes entreprises vont créer de l'emploi, relancer l'économie grâce à l'argent que vous leur accordez. En quoi cette stratégie tranche-t-elle, selon vous, avec les méthodes utilisées par vos prédécesseurs ? Quelles retombées en termes d'emploi espérez-vous ? L'IWEPS va-t-elle analyser les retombées économiques de ces aides et subsides ?

Concernant les accords de branche et tout ce qui est relatif à l'énergie, ce sont quand même des montants accordés sous forme de cadeaux aux entreprises qui ne sont pas directement sous votre responsabilité puisque cela dépend aussi du ministre Henry. Cela représente 150 millions d'euros de cadeaux pour les accords de branche et 20 millions d'euros de cadeaux pour le c*arbon leakage*. Cela fait 170 millions d'euros de cadeaux aux entreprises, en espérant qu'elles fassent des efforts en termes d'énergie. Inter-Environnement Wallonie a bien expliqué qu'elle n'investissait pas l'entièreté de ses montants dans les investissements verts. Par contre – là, je m'adresse à vous comme vice-Premier –, il n'y a pas d'aide aux familles en matière d'énergie. Zéro euro. Dès lors, les familles subissent directement les subsides aux énergies vertes. Ce sont 500 millions d'euros qui partent directement des familles vers les énergies vertes, mais face à une crise d'ampleur au niveau de l'énergie, il n'y a plus rien de prévu au niveau du Gouvernement wallon pour aider les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz qui explosent.

Ma dernière intervention concerne les craintes du monde agricole pour la Politique agricole commune. Il y avait une manifestation de la FUGEA – je pense que vous l'avez mentionné aussi dans votre exposé – qui réclame plus d'équité sociale dans la répartition des aides, une transition agroécologique pour un maximum de fermes – pas uniquement pour les plus grosses, mais aussi pour les petites exploitations. Ils dénoncent vraiment la tendance à soutenir les grandes exploitations et pas les petits élevages, les petites exploitations. Il est vraiment temps d'entendre leurs préoccupations, puisque c'est une préoccupation qui va aussi dans le sens de l'environnement et du climat.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Cela ira très vite.

**Mme la Présidente**. – Je ne veux pas vous brider. C'est juste que j'ai donné un ordre de grandeur de 13 heures, donc je vous préviens. Vous pourrez continuer cet après-midi et reprendre la parole autant de fois que vous le voulez.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je pense être succincte. Je voulais remercier le ministre par rapport à son exposé qui est très complet et qui nous a donné beaucoup d'informations ce matin.

Je vais vous parler un peu d'agriculture. Madame la Présidente, c'est vrai que, cet après-midi, on a eu des questions sur la Politique agricole commune et sur le plan stratégique, mais – M. Fontaine en a déjà touché un mot – je m'étonnais qu'elles ne soient pas incluses dans le débat. Nous pouvons en discuter un peu, si l'on a des informations du ministre, et afin de ne pas allonger, reprendre cet après-midi ces questions-là. Je ne sais pas comment vous voyez les choses.

**Mme la Présidente**. – Cela sera tout à votre honneur et aux membres de cette commission de ne pas rallonger la séance inutilement.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – J'étais jointe à la question de Mme Cassart-Mailleux, mais cela ne me pose aucun

problème de la développer dans le cadre de la discussion générale. Je voulais juste le signaler.

**Mme la Présidente**. – Vous nous direz quand la discussion générale sera close, ainsi que la discussion DO par DO. Si vous êtes complètement satisfaites, c'est parfait.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez bien mon attachement au secteur agricole et les grandes difficultés qu'il peut rencontrer depuis différentes années, aussi bien par rapport à la chute des prix qu'à la volatilité des marchés. On vient encore de le voir. On a eu des questions d'actualité il y a quelques semaines par rapport aux engrais, à la rémunération insuffisante – constat unanime par rapport à l'investissement –, au travail et aux grands enjeux du changement climatique. Je ne vais pas reparler aujourd'hui de la pyramide des âges et de l'attention toute particulière que nous devons avoir dans le secteur pour les jeunes agriculteurs.

Pour cette année 2022, qui sera la dernière année pour l'ancienne programmation PAC, il y a de nombreux mouvements à signaler et à saluer, comme dans le budget. Concernant la PAC, Monsieur le Ministre, vous avez un plan stratégique qui devait être rentré pour fin de l'année. Je sais que les négociations sont en cours. Pouvez-vous nous en dire plus et faire le point par rapport à ce qui est déjà acté et ce qui est dans ce plan stratégique ?

Qu'en est-il par rapport aux différents timings ? Est-ce que cela sera au mois de janvier ou au mois de décembre ?

Je pense qu'il est intéressant, dans cette discussion budgétaire, avec cette année charnière, de faire le point par rapport à cette PAC différente.

Notons avec satisfaction que vous avez réussi votre pari de faire en sorte que l'OPW se structure en SACA dès le 1er janvier 2022 avec la création de deux dotations reprenant de nombreux AB supprimés. Avant d'accueillir la nouvelle programmation PAC 2023, il nous semblait, effectivement, essentiel que la nouvelle structure de l'OPW soit testée lors de cette ultime année de la précédente PAC. Cela nous permettrait d'avoir les différentes forces et faiblesses et d'éventuellement rectifier le tir pour 2023, afin que nos agriculteurs soient payés en temps et en heure.

Nous constatons également, de façon très positive, que le budget lié à la recherche est en nette hausse, provenant notamment du Plan de relance. Je pense au projet ICOS. Vous l'avez expliqué tantôt, Monsieur le Ministre, et vous nous avez dit que l'on pouvait faire une visite sur place tant cela était intéressant, tout comme à la ferme expérimentale de CRA-W.

Je tiens à souligner, Monsieur le Ministre, que, depuis deux ans et demi, nous avons 2,5 millions d'euros en plus qui ont été affectés à la recherche. Ce sont des montants importants et cela attire évidemment notre attention. Nous savons que c'est un dossier très important ; dossier qui nous permettra aussi une évolution positive par rapport aux pratiques agricoles. Cette recherche permet aussi de lutter contre l'*agribashing*. Je le regrette bien souvent. J'ai encore interpellé, il n'y a pas longtemps, la ministre Tellier sur le problème de l'*agribashing* et sur les propos qui ne sont pas toujours bien accueillis dans le secteur agricole.

En revanche, nous souhaitons une objectivation scientifique des pratiques culturales actuelles. Avec le CRA-W et la recherche, ceci pourra être réalisé. Certains ont de grandes idées pour l'agriculture, mais oublient que leurs visions se heurtent à la réalité de terrain, à des alternatives qui ne sont pas encore au point, risquant de mettre à mal la rentabilité de nos exploitations. Moi, je suis attentive à l'ensemble du dossier, c'est-à-dire aux pratiques, à la recherche, à l'évolution, mais aussi à la rentabilité de nos exploitations. C'est là tout le rôle du Centre de recherches : réaliser des études afin de trouver des alternatives crédibles et développer de nouvelles cultures rentables afin de mettre en œuvre nos sols agricoles wallons.

Je tiens à soutenir les différents domaines dans la recherche, mais je tiens aussi à ce que l'avenir et la collaboration entre le secteur agricole et le CRA-W soient effectifs.

Je ne pourrais pas parler de cet exposé sur l'agriculture sans parler des circuits courts, de la transformation des produits, de la valeur ajoutée, de la promotion de l'APAQ-W. Souligner le rôle de l'AWEx est une équation importante. La collaboration de l'APAQ-W avec l'HORECA ou la grande distribution est un message clair que nous souhaitons faire passer aujourd'hui pour le monde.

En ce qui concerne l'agriculture et l'énergie, nous avons parlé de la pose de différents panneaux photovoltaïques sur ces grands pans d'étable que nous pourrions soutenir et voir comment on peut trouver des solutions pour le futur.

Je terminerai par le constat positif d'une hausse des coopératives : la formation agricole et la dématérialisation du permis de chasse. Nous reviendrons sur ces dossiers dans les différents AB.

Il y a aussi une discussion qui a été initiée par rapport à tout ce qui est Fonds des calamités et un programme assurantiel qui est dans la DPR. Nous devons le mettre en application prudemment, parce qu'il y a des risques que les primes augmentent fortement. Une étude, une réflexion doit être faite sur le sujet.

La dernière note positive est le financement du plan Bio 2030, avec une augmentation des crédits de 5 millions d'euros dans le budget dédié, pour en arriver à l'objectif que nous connaissons tous.

Comme je l'ai souvent dit dans cette commission, je veux être attentive à ne pas opposer l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Les deux ont leur place dans notre Région. Pour les deux agricultures, qu'elle soit biologique ou conventionnelle, il convient d'avoir un message positif, un soutien complet et total.

De façon générale, nous constatons que vous alliez la parole aux actes dans ce budget 2022. Ce que vous aviez annoncé dans le courant de l'année 2021 se trouve dans le budget. Au niveau de l'agriculture, votre travail permet d'envisager la situation positivement en 2022, avant cette année 2023 qui s'annonce budgétairement cruciale pour nos agriculteurs, avec l'application de la première année de la programmation de la future PAC 2023-2027.

Nous n'aurions pas parlé d'agriculture si l'on ne parlait pas de cette Politique agricole commune 2023-2027. Je sais que les négociations sont en cours.

Vous avez notre confiance totale, parce que je connais votre attachement au secteur agricole et à l'élaboration de ce plan qui est crucial pour le secteur. Je voulais avoir quelques informations sur la future programmation de la PAC, sur les mesures qui en découleront et sur le timing.

**Mme la Présidente**. – Merci d'avoir calé votre intervention dans la programmation de cette commission.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 13 heures 2 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.*

**Mme la Présidente**. – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 3, 3*BIS* À 3*SEXIES*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 3, 3*BIS* À 3*SEXIES*)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*)

### QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES NOUVELLES MESURES DE GESTION DE LA COVID-19 ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LE SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL »

### QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES AIDES AUX ENTREPRISES SUITE AUX MESURES LIÉES À LA QUATRIÈME VAGUE »

### QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES MESURES DE SOUTIEN AUX SECTEURS DE L'HORECA, DE L'ÉVÉNEMENTIEL ET DU MONDE DE LA NUIT SUITE AU COMITÉ DE CONCERTATION DU 26 NOVEMBRE 2021 »

*Discussion générale*
*(Suite)*

**Mme la Présidente**. – Notre rapporteuse ayant pu rejoindre nos travaux, je vous propose de poursuivre la discussion générale sur le projet de budget 2022.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Une première remarque préalable avant de rentrer dans le vif du sujet.

Le Gouvernement wallon a annoncé 150 millions d'euros d'effort à l'initial 2022.

Mes collègues ont, dans différentes commissions, interrogé les autres ministres pour savoir sur quels AB ces économies et ces efforts ont été faits.

Dans vos compétences, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous lister les AB en question ?

Ensuite, je commencerai par l'économie. La crise sanitaire a eu une répercussion moins forte que ce qui était prévu puisque le PIB a chuté de 6,3 %. Les autorités du pays ont mis en place d'importantes mesures de soutien. C'est vrai que, depuis les bancs de l'opposition, on continue à penser que certaines aides auraient pu être ajustées différemment. Mais, on salue tout de même tous les efforts qui ont été menés par les différents gouvernements.

À côté de cela, le coût budgétaire des mesures de soutien a entraîné une dégradation des finances publiques qui porte le déficit public à 9,4 % et l'endettement public à 114,1 % du PIB.

Selon la Cour de comptes, la dette de l'Entité I ne se stabilisera pas au cours de la période 2022-2026 et passerait, après les mesures du conclave, de 89,1 % à 90,9 % du PIB, soit une augmentation de 1,8 %. Si l'on prend en compte l'ensemble des pouvoirs publics du pays, le taux d'endettement passe de 114,1 % à 123,1 %. Donc, on a quand même +9,3 %.

En conclusion, on se rend compte que l'accroissement de l'endettement qui est dû aux entités fédérées 2022-2026 est de l'ordre de +7,5 %. Évidemment, on exonère de cet accroissement l'effet mécanique des dépenses liées aux inondations, vous l'avez dit. C'est plus ou moins 1 % du PIB. Cela reste quand même une augmentation importante puisque l'on est à +6,5 % pour toutes les entités fédérées.

Aujourd'hui, le plus grand volant des investissements publics dans le pays, ce sont les Entités II, les Régions, les Communautés et les pouvoirs locaux. Mais, ce que nous disent ces chiffres, en termes d'endettement, c'est que la Wallonie n'a plus droit à une deuxième chance. Toutes les décisions que votre Gouvernement s'apprête à prendre en matière de relance et de soutien à l'économie sont décisives. Quand on sait cela, on peut quand même se poser des questions. Le 1er décembre dernier, on pouvait lire les avis de l'Union wallonne des entreprises et de la FGTB. Selon eux, le Plan de relance wallon est mauvais et il y a « une absence de stratégie globale », je cite Olivier de Wasseige, « et il manque une vision transversale ». Il conclut en disant qu'« il suffit de voir la façon dont les budgets du plan sont répartis entre partis politiques. Le Gouvernement a préféré la clé D'Hondt plutôt que la clé du succès ».

Ce matin, on pouvait lire dans la presse que M. Di Rupo, suite à cette interpellation de l'UWE et de la FGTB, leur demandait d'apporter des éléments qu'ils estiment eux-mêmes déterminants.

Suite à ces échanges, Monsieur le Ministre de l'Économie, comment votre Gouvernement va-t-il procéder par rapport à cela ? Concrètement, avez-vous une possibilité d'ajuster votre Plan de relance en fonction de nouvelles priorités ou de propositions très concrètes qui seraient amenées par les secteurs ? Vous nous avez listé tous ces fameux plans – transition, le plan européen, le Plan de relance. Selon vous, ils avaient été concertés et, aujourd'hui, quand on voit les réactions de certains acteurs de la concertation, on se dit qu'il faut peut-être réagir autrement. Quelle va être votre réaction ?

Deuxième grand dossier en économie qui va vous concerner : la sauvegarde de notre tissu d'indépendants. Fin 2019, les PME représentaient 54 % de l'emploi, 46 % de la valeur ajoutée dans notre pays. En Europe, on est à 50 % de l'emploi, 38 % de la valeur ajoutée. Autrement dit, notre richesse, ce sont nos PME. Je sais que vous le savez. Si l'on ne porte pas une attention particulière à ce tissu économique qui est, de par sa taille, plus fragile, il y a quand même un risque que la crise du covid et les inondations emportent une partie d'entre eux une fois les mesures de soutien terminées.

Je voudrais vous interroger sur les contacts que vous avez avec la Commission européenne. Y a-t-il des soutiens particuliers à des secteurs en détresse en suite du covid 19 qui seront encore possible en 2022 ? Je sais que des collègues vous ont interrogé sur l'événementiel. Je pense qu'il y a d'autres secteurs qui, à cause de l'usure, pourraient aussi avoir besoin d'aide.

Cette question renvoie aux moyens à disposition. Il y a 124 millions d'euros qui ont été provisionnés chez le ministre-président. Selon vous, sont-ils suffisants ? Dans vos compétences, il y a 15 millions d'euros pour les conséquences économiques.

Cela me fait rebondir sur un troisième élément, qui sera le dernier en économie. Je vous ai interrogé récemment là-dessus, je ne vais pas reprendre tous les chiffres, mais c'est l'enjeu de la compétitivité internationale de nos entreprises wallonnes. On avait débattu des chiffres, je voudrais en rappeler certains. Au

premier trimestre 2021, les chiffres des exportations en Wallonie étaient ceux de 2016 : 16,75 %. Au deuxième trimestre, on passait en dessous des 15 % des exportations belges. Je vous ai bien entendu en commission, il ne faut pas appréhender les chiffres uniquement en pourcentage des exportations belges, mais cela reste un indicateur intéressant puisque la Wallonie représente aujourd'hui 32 % de la population belge, 23 % du PIB, mais moins de 16 % des exportations. Il y a donc une marge de manœuvre à ce niveau-là.

Avez-vous prévu des mesures spécifiques ? Je pense à un élément particulier. On a parlé tout à l'heure, dans le cadre du débat avec la Cour des comptes, des fameux doubles encours qui sont liés aux aides à l'expansion économique. C'est une question que je vous pose, ce n'est pas de la rhétorique, c'est une question concrète. Si ces doubles encours étaient rattrapés et que l'on essayait de résorber le retard, cela ne permettrait-il pas aux entreprises d'être soutenues plus rapidement au niveau de ces aides et d'avoir des reins plus solides pour enfin penser à autre chose, à savoir le développement vers l'international ? J'aimerais vous entendre là-dessus. Cela clôture mon intervention en économie.

En agriculture, je ne serai pas très longue, mais je vais quand même développer, si cela convient à tout le monde, la question sur la PAC.

Avant de la développer, je voudrais relever un élément : la mise en œuvre du Plan de relance et les fiches consacrées au monde rural.

Par rapport à toutes ces fiches, on a déposé des questions écrites et l'on souhaite vraiment que toutes les politiques qui sont développées dans le Plan de relance ne connaissent pas les mêmes embûches que le plan Bio 2030. Vous nous en avez parlé tout à l'heure, vous nous dites que de l'argent va arriver autrement, par un autre biais, mais ce n'est pas de l'argent qui arrive en promotion. J'y viendrai quand on discutera des AB.

Vous nous avez dit que de l'argent allait arriver pour Biowallonie. Je vous ai bien écouté, Monsieur le Ministre, mais, par rapport à ce qui était prévu dans le plan initial et notamment en termes de promotion, ce n'est pas le cas. Je reviendrai en toute fin d'intervention sur le développement de la question liée à la PAC.

J'en arrive à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

On sait tous ici que notre Région a été touchée par les inondations. Elles ont un impact sur beaucoup de compétences, notamment les vôtres. Les questions les plus importantes sont : comment va-t-on reconstruire au niveau des zones d'aléa d'inondation, aménager les reconstructions et rediriger ailleurs ? Je vous ai lu attentivement ce week-end dans un article du *Soir* intitulé « Construire en zone inondable sera très compliqué, voire impossible ». Vous indiquez que le marché visant à attribuer la réalisation d'un schéma stratégique multidisciplinaire du bassin de la Vesdre est lancé. Les offres sont attendues pour le 9 décembre, le but est de définir le futur de cette vallée en matière d'urbanisme et d'organisation des espaces, sans oublier la mobilité ou le logement, l'économie, et cetera.

Je ne suis pas la seule à vous interroger là-dessus, Monsieur le Ministre. Au niveau du bassin de la Vesdre, il y a une attente très forte et les acteurs locaux attendent de voir ce fameux schéma stratégique, mais l'autre bassin, à savoir celui de l'Ourthe, attend aussi la même chose. Un processus comparable est-il en cours ? Quels sont les deux timings ? Dans l'intervalle, quel sera le mot d'ordre ?

Dans ce contexte, quel est le budget 2022 en lien ? Vous nous avez cité tout à l'heure différents éléments : lignes de dépenses, le rachat ou le dézonage en cas de désaffectation de terrains urbanisables. Il y a des moyens conséquents : 5 millions d'euros en crédits d'engagement et 2 millions d'euros en crédits de liquidation. Dès lors que la Région ne pourra probablement pas tout payer en 2022, il faut comprendre qu'il s'agit d'une possible indemnisation pour les citoyens qui ne pourront plus habiter ou utiliser leur terrain après le processus de reconstruction. Pour les sinistrés, c'est une question très importante. Peuvent-ils ou pas reconstruire au même endroit ? Si la réponse est non, quelle sera l'indemnisation ?

On comprend de tout le processus qu'il y a une volonté d'écarter certains lieux et certaines zones à la reconstruction, mais c'est l'objet d'une circulaire. Les communes attendent cette circulaire. Monsieur le Ministre, où en est-on dans l'adoption de cette circulaire ? Quand les communes auront-elles l'information ?

Dans le dispositif budgétaire, on devine aussi qu'il y aura ce fameux processus d'indemnisation. Comment va-t-il fonctionner ? Cela sera-t-il lié à une expropriation ? Les montants seront-ils liquidés auprès des bénéficiaires ? Transiteront-ils par les communes ? Quel est le calendrier pour la mise en place ? Faut-il un instrument juridique ?

Je sais que je viens avec des questions qui sont peut-être un peu pointues, mais, à partir du moment où les lignes budgétaires sont présentes, il me semble que c'est important que vous fassiez la clarté sur cet enjeu.

J'en arrive maintenant à la recherche. Au niveau de la recherche, on se réjouit, au niveau du cdH, de constater une croissance des crédits. En effet, les moyens d'action augmentent de près de 18 % et les moyens de paiement à concurrence de 19 %. Vous l'avez dit dans votre exposé, l'augmentation des crédits, c'est le secteur aéronautique, WINGS, l'intelligence artificielle, le numérique, ARIAC et la santé avec

WelBio. Il y a aussi une augmentation pour les bourses FRIA.

Ce ne sont pas des dispositifs qui sont neufs, mais votre budget les renforce. C'est un élément positif et l'on tenait à le souligner.

Des mesures sont prévues dans les fiches projets. On va revenir avec des questions écrites ou orales sur chaque fiche projet.

En matière de recherche, une réforme des centres de recherche agréés, donc des CRA, avait été annoncée, mais on n'en a pas vu une ligne au niveau budgétaire. Qu'en est-il ? Cette réforme des centres de recherche agréés est-elle vraiment prévue pour 2022 ?

Vous nous avez dit que la réforme des aides à la recherche et à l'innovation était aboutie. Je crois que c'est une nouvelle intéressante. Maintenant, elle appelle d'autres questions. Quels sont les objectifs et les axes de cette réforme ? Quelle est la plus-value pour les acteurs de la recherche ?

Enfin, toujours en recherche, vous avez annoncé le 18 novembre que votre Gouvernement validait le lancement du projet CyberExcellence qui vise à positionner la Wallonie comme un acteur de la cybersécurité. Je vous ai entendu ce matin sur l'importance de ce domaine de recherche. Mais, à nouveau – et peut-être que l'on se trompe –, nous n'avons pas trouvé une concrétisation dans le budget à l'initial 2022 sur cet enjeu de la cybersécurité.

Parfois, on a l'impression qu'il y a une forme de mélange entre le budget 2022 et les projets du Plan de relance. Sur certains points, je crois que c'est important de faire la clarté.

Enfin, toujours en recherche : le financement des infrastructures de pointe.

Les universités ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de mettre en place un plan d'investissement pour le financement de plateformes technologiques qui constituent des équipements de pointe au service de la recherche fondamentale, mais également pour des services, des expertises à destination des entreprises. Y a-t-il dans votre budget un plan d'investissement d'équipement de pointe pour les universités ?

Sur le numérique, j'aurais quelques questions assez précises au niveau des articles budgétaires. Le budget du numérique est en léger recul. Pourtant, vous l'avez dit, il y a des projets en lien avec la connectivité des écoles, et cetera. Cela, on les soutient. Mais, je vous ai entendu parler de technopédagogues dans le cadre la formation. Je souhaiterais davantage d'éclaircissements parce que, quand on parle de pédagogie, on sait que c'est aussi en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces fameux technopédagogues, d'où vont-ils venir ? Vont-ils aller pour l'alternance, mais aussi pour la formation et donc pour le FOREm ? Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Enfin, qu'en est-il de l'accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur tout l'enjeu du numérique ? C'est ma dernière question.

Je vais ici développer la question au niveau de la PAC.

Monsieur le Ministre, au début de ce mois, vous m'indiquiez que le Gouvernement allait entrer dans le vif des discussions du plan stratégique. Vous souligniez le retard pris dans l'élaboration des règlements européens et les modifications que celles-ci vont imposer dans le Plan stratégique wallon. Mais, les trois règlements ont finalement été adoptés le 29 novembre. Vous nous l'avez dit ici.

Par ailleurs, le Conseil de l'Union européenne devait adopter le 2 décembre dernier la législation de base sur la nouvelle PAC. Cela devait être publié hier, le 6 décembre. Il y a un comité PAC qui est prévu pour le 8 décembre.

De tous ces éléments, qu'en résulte-t-il ? La Wallonie va peut-être devoir solliciter un délai auprès de l'Europe pour déposer le plan stratégique au-delà de la date du 31 décembre.

Monsieur le Ministre, j'avais envie de vous entendre. Pouvez-vous faire le point sur les négociations au sein du Gouvernement ? Celles-ci ont-elles pu porter sur le premier et le second pilier ? Avez-vous pu commencer l'incorporation des trois règlements qui ont été adoptés par les instances européennes dans le Plan stratégique wallon ? L'évaluateur désigné pour réaliser les évaluations ex ante et environnementales stratégiques a-t-il pu finaliser ses rapports ? Avez-vous rencontré les organisations agricoles et environnementales ? Enfin, avez-vous eu des contacts avec les autorités européennes pour demander un délai supplémentaire, ou bien n'est-ce plus à l'ordre du jour ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole** (PS). – Dans la continuité de l'excellente intervention de mon collègue, je voudrais, Monsieur le Ministre, dans le cadre de l'examen du budget relatif à vos compétences, revenir sur la politique de la Wallonie en matière de soutien aux industries culturelles et créatives.

Je voulais en profiter pour faire le point avec vous sur différents appels à projets qui sont sortis.

Un appel à projets a été lancé, en décembre 2020, via Start Invest. Un an plus tard, qu'en est-il par rapport au budget 2022 ?

Je souhaite évoquer avec vous un autre appel à projets lancé en mai 2021. Je n'ai pas trouvé d'article budgétaire dans vos compétences en lien avec ce secteur. Serait-il possible de me préciser cela ?

Vous le savez, Monsieur le Ministre, notre Région regorge de potentiel créatif ; les industries créatives sont d'ailleurs vraiment importantes en tant que secteur économique. Elles ont également été fortement impactées par la crise covid. Ces appels à projets étaient une excellente chose. Du coup, qu'en est-il pour la suite ?

D'autant plus que la dernière étude que j'ai trouvée sur le poids économique des industries culturelles et créatives en Wallonie date de 2014. Dans le cadre de ce budget, est-il prévu d'actualiser cette étude ? En effet, les industries culturelles et créatives concernent 60 000 emplois. Pour la Belgique – je n'ai pas les chiffres pour la Wallonie –, on parle de 48 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Dans quelle mesure serait-il possible d'avoir plus d'informations, dans le cadre de la discussion budgétaire, sur cette dynamique-là ?

Concernant la note de genre, le Gouvernement wallon s'engage dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence de Nations-Unies sur les femmes à Pékin, je m'en réjouis. En ce qui concerne vos politiques, je voulais insister sur l'une de vos initiatives qui consistent à stimuler l'entrepreneuriat féminin. Vous citez le réseau Diane de l'UCM, qui bénéficie du soutien financier de la SOWALFIN. En Wallonie, il existe beaucoup de réseaux d'affaires féminins, qui pourraient sans doute être soutenus suivants des critères objectifs liés à leur impact réel sur le territoire. Qu'est-il prévu dans le cadre de ce budget par rapport à ce soutien pour ne pas concentrer les moyens uniquement sur un seul réseau, qui n'est pas pour moi représentatif de tout ce qui se fait d'intéressant sur le territoire wallon ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Tout d'abord, je n'ai pas bien compris la référence de M. Hermant par rapport aux aides aux familles en matière d'énergie. Monsieur Hermant, vous en aviez déjà parlé hier en commission du ministre Henry dont c'est la compétence. Celui-ci avait bien démontré que de nombreuses aides étaient prévues pour les familles et pour la population en matière d'énergie.

Concernant vos compétences, Monsieur le Ministre, je commencerai par l'économie. J'aurai une attention particulière sur la stratégie Circular Wallonia, adoptée en 2021. On peut imaginer qu'elle doit se déployer de façon complète et transversale en 2022. Il y a d'ailleurs des budgets supplémentaires prévus pour cela. C'est évidemment une très bonne chose. L'économie circulaire est l'avenir de notre économie pour préserver l'environnement, diminuer la consommation de ressources, mais aussi améliorer la compétitivité de nos entreprises. Plus on se positionne rapidement dans ce secteur, plus on aura de l'expérience et des compétences à valoriser pour la suite.

Je suis très intéressé par la filière du textile circulaire que vous avez mentionnée dans votre exposé introductif. On sait à quel point la *fast fashion* a un impact négatif sur l'environnement en raison de l'utilisation importante de produits chimiques, de quantités d'eau astronomiques, et cetera. Je pense que c'est vraiment intéressant de développer des projets dans ce domaine-là, comme la *reverse metallurgy.* Cela permet aussi d'innover dans un secteur historique. Cela permet de revenir à d'anciens amours de notre Région, mais sans passéisme, sans illusion, au contraire, avec une volonté de modernité et de réalisme sur la relocalisation de filières à haute valeur ajoutée : *the upcycling,* comme on a déjà eu l'occasion d'en parler dans cette commission. C'est également valable dans le domaine des matériaux de construction. Ce type de projet permettra de contribuer à la réponse à d'autres défis, par exemple celui de la pénurie de matériaux et d'autonomie stratégique de notre Région. On sait que cela fait partie des défis auxquels on doit répondre pour notre redéploiement économique.

Dans le même esprit, la pénurie de main-d'œuvre et les métiers en pénurie sont aussi un défi important auquel le Gouvernement s'attaque. Les primes mises en place à l'IFAPME sont importantes à cet égard. Sur cet aspect de l'économie circulaire que je mentionnais plus tôt, on voit que le Plan de relance prévoit un soutien à certains projets dans cette optique-là. C'est loin d'être les seuls projets soutenus dans le cadre du Plan de relance. Vous avez mentionné plusieurs secteurs stratégiques qui vont être soutenus dans ce cadre-là. Sans aller jusqu'aux critiques acerbes des partenaires sociaux qui ne me semblent pas justifiées, je pense que l'on peut, malgré tout, se poser la question d'un ciblage un peu plus restreint. C'est valable pour le Plan de relance. C'est valable pour la Stratégie de spécialisation intelligente.

Je pense qu'il y a déjà eu un gros effort à cet égard par rapport au passé par l'existence même de ces stratégies qui fixent des priorités, mais qu'il est possible, dans les futures évaluations, de cibler encore un peu plus et de fixer un nombre de priorités plus restreintes.

Deux mille vingt-deux sera également une année de mise en œuvre de la réforme ; la réforme des outils économiques avec des étapes vers la fusion des sociétés régionales, des outils économiques régionaux. On sait que l'on est une Région grande par son ambition, la qualité de ses habitants et de ses forces vives. Mais proportionnellement au reste du Monde, notre Région est d'assez petite en taille. Avoir un seul outil régional transversal accompagné d'une veste plus proche de la

réalité de terrain semble un équilibre efficace et bienvenu.

Enfin, on ne peut évidemment ignorer les deux catastrophes vécues ces derniers mois. Une de long terme et l'autre plus ponctuelle.

D'une part, je parle évidemment du contexte covid qui continue à faire souffrir certains secteurs. J'en profite pour aborder rapidement ma question orale qui a été jointe au débat, mais je me contenterai simplement de vous demander ce qui a d'ores et déjà été mis en œuvre pour aider les secteurs qui vont pâtir des dernières mesures annoncées lors des derniers CODECO et de ce qui est éventuellement prévu dans le budget 2022 à cet égard. Vous aviez annoncé que l'aide au secteur de la nuit allait être prolongée, ce qui est logique vu qu'il est entièrement fermé. Y a-t-il des mesures de soutien pour d'autres secteurs ? Je pense notamment à l'événementiel et l'HORECA qui, s'ils peuvent rester ouverts, vont malheureusement voir leurs activités réduites au vu des mesures.

D'autre part, il y a bien sûr les inondations qui ont un impact sur l'économie dans les zones sinistrées, sur les entreprises et sur l'aménagement du territoire. Cela se trouve à plusieurs endroits dans votre budget avec, par exemple, le plan Horizon qui est renforcé pour les commerces sinistrés même si, en parallèle, le montant de l'AB semble avoir diminué. On pourra y revenir dans le détail du débat. J'imagine bien qu'il y a une subtilité par rapport à cela. Il y a aussi des indemnités prévues pour certaines zones qui seraient désaffectées suite à des décisions à prendre.

De manière générale, je dirai rapidement un mot concernant l'aménagement du territoire. Vous connaissez l'attachement de notre présidente aux mécanismes incitatifs – à la carotte plutôt qu'au bâton – pour renforcer les centralités que vous avez mentionnées en partenariat avec les pouvoirs locaux et les acteurs concernés. Elle ne peut pas prendre la parole dans le cadre du débat vu le serrage de vis qui a été opéré sur la présidence des débats dans nos commissions, mais je tenais à le mentionner parce que je sais que cela lui tient à cœur.

Des défis importants existent aussi dans ce cadre-là pour respecter l'objectif de réhabilitation de 100 hectares de friches par an qui était prévu par la DPR, renforcé et soutenu par le Plan de relance.

Enfin, concernant la compétence de l'agriculture, je pense que l'on peut se réjouir de l'augmentation de certains budgets dédiés à l'agriculture biologique. Toutefois, notre groupe craint que ce ne soit pas suffisant. Vous connaissez nos divergences sur le degré d'ambition à avoir pour la transition de l'agriculture. On estime que, au rythme actuel – même avec les budgets additionnels –, cela risque d'être un peu trop lent.

Contrairement à ce que certains ou certaines tentent de nous attribuer comme positionnement, il ne s'agit certainement pas d'*agribashing*, mais, au contraire, de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer un revenu suffisant, un soutien suffisant aux agriculteurs pour leur permettre de migrer petit à petit vers ce type d'agriculture.

Il y avait des questions plus élaborées prévues sur le sujet après le débat budgétaire. J'entends que Mme Cassart-Mailleux et Mme Schyns sont d'accord pour les développer dans le cadre du débat. Je signale juste que M. Florent est dans une autre commission dans le cadre du débat et avait aussi une question sur le sujet. Je ne peux pas garantir qu'il la retire. Mais, de mon côté, je m'arrêterai là pour ne pas que cette commission se termine trop tard.

**Mme la Présidente**. – Merci beaucoup, Monsieur Bierin, de porter l'ensemble des paroles Ecolo de gens qui sont retenus ou présents dans cette commission, mais qui ne peuvent pas prendre la parole en leur nom propre.

M. le Greffier, sur l'ensemble des commissions de ce Parlement, a demandé que les gens qui présidaient la commission ne prennent pas part du tout aux débats.

S'ils veulent prendre part au débat, ils ne peuvent pas présider une seule minute de la commission. J'ai fait mon choix en revenant suite au covid de présider cette commission parce que je pense que c'est ma prérogative jusqu'à nouvel ordre et j'ai mis cette priorité. Merci à M. Bierin d'avoir porté la parole du groupe Écolo.

Ceci étant dit, une dernière intervention m'a été demandée par Mme Laruelle. Si personne d'autre après ne désire prendre la parole, on clôturera l'exposé général et je rendrai la parole à M. le Ministre.

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Je souhaitais informer tout le monde que deux amendements ont été déposés. Un amendement sur l'article 136/1 qui concerne la programmation FEDER et Wallonie 20/20.EU qui est un soutien à la relance numérique et qui concerne une nouvelle prime numérique qui visera à financer les prestations facturées exclusivement par des prestataires labellisés.

Ces dépenses sont liées à trois phases. En ce qui concerne la phase 3 qui nous concerne, développement et amélioration du site web, le décret du 21 décembre 2016 et l'arrêté du 23 février 2017 ne procurent pas un fondement juridique suffisant. Donc, c'est l'objet de cet amendement.

Le deuxième amendement concerne la problématique de la centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public wallons qui stipule que les personnes morales de droit public et les

services à gestion séparée, et cetera, seront globalisés. Donc, il s'agit ici de mettre l'OPW, l'Organisme payeur de Wallonie, dans les UAP visés par la centralisation de trésorerie.

**Mme la Présidente**. – Ce sont donc les amendements repris sous le Doc. 728 (2021-2011) N° 6 et 7. Vous pourrez les trouver sur notre plateforme. Ces amendements seront donc envoyés en Commission du budget.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je commence par une considération générale, Monsieur Hermant. Cela a été évoqué par M. Bierin, notamment sur les dossiers énergie, aide aux particuliers en matière d'énergie, et cetera. Il y a eu un certain nombre d'actions portées par mon collègue, M. Henry, que nous avons, par ailleurs, soutenues au Gouvernement et qui ont été évoquées dans sa commission. Vous m'autoriserez à ne pas y revenir, sans quoi nous aurions une démarche qui consisterait à répondre pour les collègues dans chaque commission. On ne pourrait évidemment le faire qu'imparfaitement. Je me permets de vous renvoyer vers le compte rendu ou les travaux déjà menés à cet égard dans la commission voisine.

Le deuxième point transversal qui a été repris par plusieurs d'entre vous concerne le Plan de relance. Plusieurs points doivent retenir notre attention.

Nous souhaitons avancer de façon opérationnelle par rapport à des projets et nous inscrire dans une démarche qui accompagne, qui évalue pas à pas la mise en œuvre du timing développé. Un certain nombre d'étapes sont prévues dans les projets.

Nous sommes engagés de façon précise devant le Parlement et devant l'Union européenne, qui finance une partie de notre relance post-covid, à travers la Facilité pour la reprise et la résilience. À cet égard, vous aurez noté la communication d'aujourd'hui de l'Union européenne qui signale que les budgets à destination de la Belgique pourraient être globalement réduits en termes de support. L'intervention européenne pourrait être réduite d'une somme de plusieurs centaines de millions d'euros, en fonction de l'évolution positive de notre situation socioéconomique. On parle de 1,4 milliard d'euros.

Le caractère définitif de la somme allouée ne sera acquis que courant de l'année prochaine, suivant la communication officielle que j'ai eu l'occasion de lire. Mme De Bleeker, au niveau fédéral, a également réagi à cet égard.

Dans ce suivi, cette pièce est importante, dès le moment où ceci entraîne des conséquences pour les entités fédérées, dont la Région wallonne.

Le troisième élément est la réaction de la FGTB et de l'Union wallonne des entreprises dans une communication commune. Le ministre-président a eu l'occasion de s'exprimer en commission à cet égard. Des réunions et des contacts sont toujours programmés avec les interlocuteurs sociaux, de manière à dialoguer par rapport aux éléments de priorité des partenaires sociaux ou par rapport aux éléments de charpente plus particulière qu'ils veulent affirmer sur certains projets, sur certaines lignes et, à l'inverse, par rapport aux projets qu'ils pourraient considérer comme étant moins prioritaires.

Si j'ai évoqué la large concertation, c'est parce que je rappelle que ce processus a été, à l'origine, alimenté par notamment les trois *task forces* qui ont été à l'œuvre en la matière pendant de nombreuses semaines et dans lesquelles on retrouve un grand nombre d'interlocuteurs, qu'ils soient syndicaux, patronaux ou qu'ils soient représentatifs du secteur associatif ou du secteur des associations environnementales. D'autres intervenants étaient aussi présents.

Le plan va-t-il être revu ? On est dans la mise en œuvre des premiers dossiers dans une temporalité, notamment en ce qui concerne RRF, qui est une temporalité très stricte en termes de mise en œuvre des projets de résultats de monitoring et d'affectation des budgets.

Je ne suis pas fermé à des éléments d'ajustement, à des éléments de priorité. Quand on parle d'économie, d'investissements industriels, de transition, d'un certain nombre de priorités. Cela nous parle. C'est la réponse que je me permets de faire dans la foulée du message porté par le ministre-président hier. Il est clair que l'on ne sait pas remettre largement l'ouvrage sur le métier, compte tenu du fait que l'on attend de nous de l'action, et surtout du résultat de ces actions.

En ce qui concerne plus transversalement un certain nombre de matières, je voudrais évoquer parmi celles-ci… Je vais slalomer, parce qu'il y a des questions qui sont transversales, des questions qui sont reprises par certains d'entre vous, des questions qui regroupent une partie de ce qu'un ou plusieurs autres collègues du Parlement ont exprimé. Si je devais omettre quoi que soit, n'hésitez pas à m'en faire rappel, ce dont par ailleurs je ne doute pas.

En ce qui concerne le taux de chômage, cela fait huit mois consécutifs qu'il est en baisse, mais l'on n'observe pas un relèvement du taux d'emploi de façon similaire. Il y a statistiquement une forme de décalage entre les deux, il est vrai, mais à travers toute une série de mesures – la réforme du décret concernant l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les

incitants spécifiques que nous avons mis en place, le contrat de gestion du FOREm qui va arriver sur la table du Gouvernement –, à travers aussi l'arrêté d'exécution en ce qui concerne l'accompagnement des demandeurs d'emploi, à travers la stratégie STEM ou STEAM, comme on l'indique maintenant en incluant la dimension artistique. Je pense que les efforts doivent se poursuivre. Je crois que vous l'avez bien relevé et d'autres en matière d'exportations l'ont fait de la même façon. Si l'on observe notre situation, pas mal d'indicateurs montrent des éléments de reprise. C'est évident, c'est incontestable et chacun en conviendra.

En même temps, si l'on se compare relativement à d'autres régions, que ce soit concernant le volume des exportations ou que ce soit concernant le taux d'emploi, il est clair qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. On doit être conscient de cela.

On doit évaluer toutes les mesures qui sont aujourd'hui sur la table, en ce compris les plus récentes, lorsqu'elles auront quelques mois d'effectivité pour en mesurer les résultats. En fonction de cela, il faudra ajuster le tir, prendre des mesures plus fortes, plus disruptives, plus ambitieuses. Je suis ouvert à cela, en concertation avec les collègues et les différents acteurs, secteurs, monde de l'entreprise et les organisations syndicales.

Vous nous avez aussi questionnés, Madame Laruelle et Madame Schyns, en disant : « Il y a ces 150 millions d'euros qui sont prévus et que l'on doit atteindre progressivement en ce qui concerne la trajectoire budgétaire ». Je pense qu'il est sain d'avoir acté cette décision au niveau du Gouvernement, parce que nous avons reçu M. Hilgers et nous avons eu l'occasion de prendre connaissance du rapport sur le budget qui était sollicité par mon collègue Jean-Luc Crucke.

À cet égard, il faut bien que l'on soit conscient qu'il y a les circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés. Il y a aussi une trajectoire budgétaire à soutenir, à maintenir, et pour ce faire, nous devons concéder un effort structurel cumulatif de réduction du déficit équivalent à 1 % des recettes, soit environ 150 millions d'euros par an.

L'objectif à cet égard est de soulager le solde brut à financer de la Région wallonne. Il s'agit d'un exercice qui est incontournable. Pour ce faire, l'exercice du budget base zéro est mené département par département, en ce compris dans les différents départements dont j'ai la responsabilité. Dès l'ajustement, nous devrions pouvoir générer les différents éléments, indépendamment de l'effort qui a été consenti aujourd'hui.

Les leviers de la vague 1 ont été validés en séance du GW du 25 mars.

La formation numérique a eu l'occasion d'être analysée. Le 9 septembre, le Gouvernement a validé l'internalisation de profils au sein de l'Agence du numérique sur base des recommandations du groupe de travail BBZ.

Il y a les leviers de vague 2. Ces derniers ont été validés très récemment par le Gouvernement, c'est-à-dire le 24 novembre dernier. On est en train d'examiner à l'intérieur des autres départements, notamment du SPW ARNE, les différents éléments d'exercice. On a un rendez-vous à cet égard. Il est d'autant plus évident qu'il est annoncé de façon très transparente.

En ce qui concerne d'autres éléments à propos desquels on m'a interrogé, on me questionne concernant la mise en œuvre de l'outil fusionné. Qu'allons-nous faire en 2022 pour arriver à la fusion au 1er janvier 2023 ?

Notre intention est de présenter au Gouvernement les étapes suivantes, vraisemblablement au dernier Gouvernement de cette année 2021. Que présenterait-on à ce moment-là ?

Premièrement, le *business model*. C'est important. On parle de budgets considérables et d'orientations qui le sont tout autant. Le *business model* de l'outil intégré avait décrit ici les axes stratégiques, les leviers d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la réforme en lien avec ceux du Plan de relance et de la DPR. Le *business model* fondateur va ensuite être l'élément qui va permettre d'établir le *business plan* de l'outil fusionné, qui sera détaillé début 2022 en collaboration avec les équipes dirigeantes.

Deuxièmement, le modèle de gouvernance qui définit les principes de gouvernance, les principales structures, les comités, leur composition, leur rôle et leurs responsabilités. Le modèle organisationnel, à travers la fixation de ces principes directeurs des composants, la description des principales fonctions et identification des complémentarités, des besoins en ressources, un plan d'intégration qui fixe les domaines clés d'intégration pour 2022, les étapes et les priorités jusqu'en janvier 2023, la place de l'outil dans l'écosystème et des éléments importants d'analyse légale et juridique des différents scénarios de structuration des entités puisque l'on a des dimensions de droit social, gestion des ressources humaines, droit du travail, droit fiscal, droit public et droit des sociétés. On est à l'articulation, dans cette fusion, de toute une série d'éléments.

J'ajoute un point « Subsidiation européenne » puisqu'il y a la présence de la SOWALFIN dans certains programmes européens. Ceux-ci doivent encore être traités.

En ce qui concerne le manque de visibilité que vous avez évoqué par rapport aux provisions, je pensais avoir été clair dans mon exposé initial. Je réponds en cela à la remarque de M. le Député Fontaine. Je n'ai pas de problème à transmettre mon exposé initial et le tableau

de la deuxième partie de mon exposé initial à l'ensemble des parlementaires qui le souhaitent.

Concernant la provision « Relance économique », elle a été ventilée sur une série de projets. On était en provision dans les versions antérieures. On a ensuite, très logiquement, ventilé les crédits.

Concernant les provisions logées chez le ministre-président, elles seront ventilées à partir de 2022 en fonction de l'avancement des dossiers validés par le GW sur un programme spécifique, le 10.11, avec des allocations de base de catégorie 19 pour permettre une lisibilité du budget.

En 2021, nous avons créé, par arrêté de transfert, des articles spécifiques pour le Plan de relance wallon de catégorie 19. Il n'y aura plus d'engagement sur ces articles, mais uniquement la liquidation d'encours pour se conformer à la méthodologie budgétaire adoptée par le Gouvernement.

Tant que l'on parle d'encours, j'ai eu l'occasion d'indiquer mon intention de continuer à faire pression pour diminuer ce que je considère être l'encours anormal, de façon assez détaillée et expliquée que, en matière d'investissement notamment, il y a un encours explicable, parce que la durée des investissements et de la concrétisation de ceux-ci prend, dans certains cas, deux, trois, parfois quatre ans. Nous avions un élément circonstanciel particulier cette année et l'année dernière avec des demandes de report des investissements ou des liquidations des investissements dus à l'impact covid et, dans certains cas, à l'impact des inondations.

Évidemment, nous répondons favorablement à ces éléments chaque fois qu'il y a une demande qui nous est adressée à cet égard.

Pour les inondations, il y a ce qui est repris dans le Fonds des calamités, qui finance aussi les entreprises « risques simples » ou les entreprises « risques spéciaux », qui vient alors du Fonds des calamités spéciales que nous avons constitué.

En ce qui concerne les inondations, on trouve, sur le programme 16.02, à l'AB 74.01, 5 millions d'euros en crédits d'engagement et 2 millions d'euros en crédits de liquidation pour le rachat de terrain.

Dans le programme 18.03, AB 41.15, ce sont des subventions aux outils pour 17 millions d'euros, aussi bien en engagement qu'en liquidation.

Pour Restart, nous avons prévu, sur le 18.06, article 33.02, 500 milliers en crédits d'engagement et, par ailleurs, les montants nécessaires en crédits de liquidation.

Sur le programme 18.04, l'AB 63.12, nous avons prévu, en équipements de zoning, 20 millions d'euros en crédits d'engagement et 7 millions d'euros en crédits de liquidation.

Pour le programme 18.02, 51.04 et 51.03, pour le renforcement des aides aux PME et aux grandes entreprises, ce sont 5 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour les grandes entreprises et 10 millions d'euros en crédits d'engagement et en liquidation pour les PME.

J'ai la déclinaison dans le Plan de relance wallon des montants prévus dans les axes 1, 2, 3, 4, 5 et 6 qui sont à disposition.

On retrouve au total :

- à l'axe 1, 249 715 290 euros en engagement, 161 895 290 euros en liquidation ;
- à l'axe 2, 60,4 millions d'euros en engagement, 17,4 millions d'euros en liquidation ;
- à l'axe 3, 265 698 265 euros en engagement, 177 324 515 euros en liquidation ;
- à l'axe 4, 1,2 million en engagement, idem en liquidation ;
- à l'axe 5, 836 113 euros en engagement, idem en liquidation ;
- à l'axe 6, nous avons 7,915 millions d'euros en engagement et 8 991 450 euros en liquidation.

Que voulons-nous faire en ce qui concerne la dynamique à cet égard ?

J'ai eu l'occasion – vous avez cité une communication que j'ai faite à cet égard – de rencontrer les bourgmestres et les acteurs des communes concernées.

On retrouve, en même temps, une démarche concernant les permis urgents. Je n'y reviens pas. Vous m'avez déposé des questions à cet égard. Cela concerne les dispenses de permis pour des installations de conteneurs, des travaux urgents, des travaux ordonnés par les bourgmestres, et cetera.

Par ailleurs, nous avons, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, plusieurs éléments. Le premier concerne le schéma stratégique multidisciplinaire. L'idée est d'avoir, sur l'ensemble de la Vesdre et de son bassin, une étude globale qui reprend l'état des lieux, les besoins et les lignes directrices du bâti dans le futur. Le marché est en cours d'appel de manière à ce que ce schéma fondateur puisse être fixé.

Ensuite, on a des programmes de développement pour une dizaine de quartiers durables. Là, on est en dehors du bassin de la Vesdre. On écoute les communes qui souhaitent nous proposer en disant : « J'ai ici ou là un quartier qui a été sinistré dont les profils, les caractéristiques se portent bien à une requalification de quartier durable ». Nous allons soutenir et financer l'étude, tout d'abord, et certains des leviers visant à requalifier lesdits quartiers. On a aussi un apport sous la

forme d'un accord-cadre avec les communes concernées pour apporter un appui à l'action des communes.

Concrètement, nous avons un marché « tiroir » qui est également lancé, de manière à ce que les communes puissent avoir fixé leur propre ligne locale d'urbanisation : un diagnostic relatif aux inondations, l'identification de sites éventuels de relocalisation temporaire, la remise d'avis sur les options, les orientations techniques ou de toute nature choisie, ainsi que l'élaboration de schémas de reconstruction.

Donc, les communes pourront alors solliciter ce marché de la Région, pris en charge par la Région, pour bénéficier de cet appui.

Indépendamment de cela, pour répondre aux questions du type : « Pourrai-je reconstruire ou non ? », nous avons la circulaire qui est finalisée. J'en ai fait relecture. J'ai eu l'occasion d'avoir une réunion de travail à cet égard avec l'inspecteur général et elle va être diffusée de façon imminente. Pourquoi « de façon imminente », et pas « déjà diffusée » ? C'est parce qu'il y avait quelques éléments, en relisant cette circulaire, qui était d'une telle technicité qu'elle parlait indubitablement aux experts et aux spécialistes. Mais, la circulaire a aussi, de mon point de vue, vocation à être étendue et entendue par le plus grand nombre, par les services d'urbanisme des communes, par un certain nombre de personnes qui sont moins spécialisées dans telle ou telle matière.

Donc, la circulaire est fondée sur l'article D.IV.57 relatif aux mesures qui peuvent être prises pour se protéger, pour assortir de condition, voire pour refuser ou pour renforcer les exigences liées à un permis ; elle prévoit un bâtiment ou une construction qui est exposée à des risques d'inondations avec, bien évidemment, la consultation des structures et des organismes habilités à remettre des avis en la matière – la cellule GISER au SPW ARNE, les gestionnaires de cours d'eau, suivant la dimension et la nature des cours d'eau, ou bien la cellule Aménagement-Environnement au sein du SPW Aménagement du territoire.

En ce qui concerne l'affectation d'un terrain, une relocalisation de zone d'activités, et cetera, nous sommes en contact avec les intercommunales. On a une réunion très prochainement avec la SPI à cet égard. Nous sommes en contact avec un certain nombre de villes ou de communes concernées. Mon objectif est d'avoir une large concertation avec les pouvoirs publics concernés.

J'ai fait mien ce propos qui est de dire que je ne vais pas ajouter de la contrainte ni de la difficulté si cette contrainte n'est pas justifiée. Je ne vais pas ajouter du malheur au malheur. Il y a en même temps un attachement très légitime des gens à leur cadre de vie, à leur quartier, et cetera. En même temps, il y a cette volonté très claire qui est la nôtre, qui est la mienne, de protéger de manière à éviter que les personnes ne soient à l'avenir confrontées à de nouvelles situations dangereuses, voire dramatiques.

Des référentiels vont aussi être diffusés. On parle ici alors du « comment ».

Si je bâtis dans un endroit où il y a un risque modéré ou faible et mesuré, il y a alors des référentiels d'encadrement de permis. Ceux-ci ont pour vocation à fixer des objectifs de perméabilisation des sols, de filtration, afin de gérer les ruissellements des eaux de pluie, en ce compris les petites pluies. Par ailleurs, déconnecter les eaux fluviales des réseaux en les dirigeant plutôt vers des espaces verts, mais aussi travailler sur la « verdurisation » des espaces, bien évidemment sur tout ce qui retarde, absorbe, telles que les zones tampons et zones de stockage. C'est tout cela que l'on retrouve dans ces référentiels qui sont destinés aux professionnels du secteur ou aux personnes qui portent elles-mêmes un projet de construction. Voilà pour ces éléments d'aménagement du territoire.

J'avais aussi une question concernant les plus petits SAR. On retrouve deux initiatives qui sont en cours maintenant. Une qui était décidée par le Gouvernement la semaine dernière. D'une part, c'est un investissement dans les centralités des villes plus importantes au côté de Christophe Collignon pour les volets « SAR dans les villes ».

D'autre part, nous avons une liste de dossiers plus petits qui sont également prévus à l'administration. Notre but est de pouvoir avancer. J'ai une série de sites : à Thuin, à Beez, un dispensaire à La Louvière, l'hôpital le Rayon de soleil à Montigny-Le-Tilleul, et d'autres encore. Je tiens cette liste à votre disposition. Notre objectif est de pouvoir avancer par rapport à cela. Quand on a une maturité de dossiers, on progresse dès l'instant où les dossiers sont pertinents. On avance de manière à ajouter un volet « plus petits SAR », si je puis dire, aux grandes friches industrielles que vous connaissez et que nous connaissons également.

Les centres de recherche, les réformes concernant les recherches agréées, aurions-nous été à cet égard dissipés ? Nous avons déjà mené une série de concertations avec l'Union wallonne des entreprises et d'autres intervenants. On a nous-mêmes mené une analyse concernant les centres de recherche. Vous savez qu'il y en a de diverses natures, certains nous venant du Fédéral, à une époque où la compétence était encore située au niveau national. Nous avons passé un double marché actuellement pour poursuivre notre analyse.

Je crois que ces deux volets étudiés aujourd'hui sont importants. Le premier volet concerne l'aide d'État. On doit faire très attention, parce que, partant d'une bonne intention de soutenir la recherche, on pourrait se trouver retoqués par l'Union européenne qui dirait que nous avons excédé ce que nous pouvions faire. C'est un

premier point qu'il faut que nous analysions. Nous allons nous donner un peu de temps pour ce faire. Comme vous le savez, on a beaucoup de réformes qui sont dans les couloirs de mises en œuvre. Je mise sur 2022 pour étudier largement la réforme des centres de recherches, de manière à pouvoir, je l'espère, à peu près à la même période de l'année prochaine, vous présenter les grands axes et les résultats de tout cela. Cela nous semblerait intéressant.

Le second volet touche à la structuration, en tant que telle, du paysage au regard de la DPR et de la Stratégie de spécialisation intelligente, la fameuse S3, avec une opérationnalisation, en ce compris l'adaptation des moyens de financement. Tout cela est à étudier cette année. Si nous pouvions avoir terminé notre travail d'analyse et de conceptualisation de propositions courant de l'année 2022 avec une mise en œuvre l'année prochaine, nous aurions fait œuvre utile de mon point de vue.

Concernant des projets de relocalisation, on agit à différents niveaux. J'ai mentionné brièvement le mécanisme des appels à projets industriels, des formes d'*investors pitch* que nous menons concrètement. Des marchés successifs sont lancés pour identifier dans un domaine industriel des domaines où la Wallonie a des expertises proches, où nous avons des perspectives de croissance importantes au-delà de la Wallonie, où nous avons des capacités de mobiliser des acteurs pour ramener ou créer de toute pièce une filière qui est absente aujourd'hui. Nous avons fait cela avec les protéines végétales notamment.

On a un deuxième *investors pitch* dans le secteur industriel qui est en cours. Notre intention est de poursuivre de la sorte. On applique ainsi les conclusions de cette étude WEP – Wallonia Excellence Program – que nous avions déjà évoquée dans cette commission.

Le deuxième domaine sera un segment dans le domaine des MedTech, c'est-à-dire des technologies médicales ou de tout ce qui est associé technologiquement au médical, au sens le plus large du terme.

Indépendamment de cela, nous avons aussi lancé des projets avec la SRIW, notamment pour la filière du recyclage du plastique, mais aussi pour les matériaux et tout ce qui est dans le projet de relance : les filières de recyclage des métaux, de revalorisation nouvelle des métaux.

En 2021, un autre appel à projets a été lancé en ce qui concerne les matériaux de construction. Avec la cellule d'analyse économique et stratégique de la SOGEPA, nous avons également lancé une démarche de cartographie de l'ensemble de l'écosystème wallon de la microélectronique en collaboration avec ces acteurs.

Dans le cadre de Circular Wallonia, on a mis en place une démarche d'accompagnement pour développer la filière du textile local, biosourcé et recyclé. ValBiom est en charge de l'analyse, du développement, avec un portefeuille de projets. Il y a une analyse des matériaux qui pourraient être mis en valeur chez nous. Je pense notamment au chanvre. Nous avons mis Centexbel dans la partie qui est mobilisée à cet égard.

Vous m'aviez parlé de CyberExcellence et d'éléments de l'accord de coopération. Vous avez évoqué les technopédagogues. C'est à l'intérieur de l'accord de fonctionnement entre le FOREm et l'IFAPME que l'on retrouve l'affectation de ces personnes. On ne va pas entrer dans les compétences qui ne seraient pas les nôtres.

Je fais un petit détour par l'agriculture pour évoquer le Fonds des calamités. Je dispose d'une étude comparative des différents systèmes assurantiels, de manière à remplacer le Fonds des calamités. À cet égard, nous avons étudié de façon assez approfondie ce qui se passe en Flandre, avec notamment le versement d'une contribution par les agriculteurs et l'affectation de moyens par le département flamand concerné. Il y a une couverture à l'hectare des superficies concernées.

On a aussi examiné le système au Grand-Duché de Luxembourg et en France.

Ma crainte principale est de voir que la récurrence des phénomènes et de l'exposition aux phénomènes climatiques nous amène à une explosion des primes à payer et de pouvoir être certain d'assurer la pérennité du dispositif. En Flandre, si j'ai bien lu, on est dans une situation où il y a une coïncidence, une conjonction temporaire de l'aspect Fonds des calamités et du système assurantiel. Cette superposition des deux dispositifs étant amenée à disparaître à l'avenir.

Vous avez effectivement mentionné la volonté d'amplifier le soutien à d'autres réseaux, indépendamment du réseau Diane, qui est cité dans la note de genre que l'on trouve à la page 316 de mon dossier. Je suis ouvert à être à l'écoute d'autres initiatives. On a mentionné des initiatives qui ont été précédemment soutenues, qui le sont encore ou qui étaient soutenues à l'époque par l'AEI, reprises par la SOWALFIN comme un programme de Crédal sur « Entreprendre au féminin », ou la plateforme Expertalia, spécialement destinée à proposer une visibilité aux entrepreneurs au féminin.

N'hésitez pas à me faire part du fait qu'il y a ou aurait d'autres initiatives qui mériteraient d'être également soutenues, parce qu'elles sont pertinentes ou parce que les résultats en sont pertinents. Je suis ouvert à cela.

En ce qui concerne les autres questions, sur les initiatives créatives et culturelles, il est à noter qu'il y a eu deux appels à projets START qui ont été financés par le ministre-président à travers les crédits de

rayonnement de la Région wallonne. En ce qui nous concerne, nous soutenons les ICC via l'animation économique et spécialement via les hubs créatifs que nous finançons au niveau régional ou que, dans certains cas, nous cofinançons avec des crédits européens.

Lors d'une séance du 15 septembre dernier, le jury a finalisé la sélection selon les moyens disponibles, c'est-à-dire 1,4 million d'euros pour la catégorie A de projets et l'équivalent pour la catégorie B, avec une série de dossiers retenus sur base des critères de retombées possibles pour le rayonnement de la Wallonie, la valorisation positive de notre Région, l'originalité, la dimension « créativité et innovation », la faisabilité effective en 2022 et la robustesse du volet financier.

Pour l'appel à projets A, il y a eu 246 candidatures soumises. Il m'est indiqué que les lauréats sont au nombre de 50. Il y a eu une sélection assez rude. En ce qui concerne l'appel à projets B, il y a 104 candidatures et 18 lauréats qui ont été sélectionnés. La sélection a été encore un peu plus impitoyable en ce qui concerne ce deuxième groupe, comme vous l'observez.

J'évoquais CyberExcellence : programme de recherches et des activités qui sont menées à ce titre-là. Le but est d'établir un noyau unique d'outils qui permet de mettre en œuvre une série de solutions qui visent à combattre les cyberattaques et à le faire de façon structurée et réfléchie. Très souvent, on a raisonné en disant qu'il faut se protéger – un peu dans la même démarche que celle de type ARIAC avec les universités dans l'intelligence artificielle. Il y a ici, sur le territoire de la Wallonie et aussi à Bruxelles, des intervenants en matière de recherche, des entreprises privées, des universités qui développent des programmes intéressants. L'idée était de fédérer tout cela, d'avoir vraiment une logique autour de cinq axes d'action qui a pour but de faire croître tout l'écosystème, vraiment les entreprises du secteur de la cybersécurité sur notre territoire avec un lien avec les directives européennes, avec les standards en matière de RGPD, avec de nouvelles vulnérabilités, celles que l'on pourrait trouver à travers la 5G ou d'autres encore. L'actualité nous démontre tous les jours, à travers des faits, des attaques, les hôpitaux, les institutions, les entreprises, à quel point être à l'offensive en la matière est pertinent.

Bien sûr, nos CRA, Multitel et SETIC sont de la partie et l'on est en lien avec l'initiative fédérale d'une part et avec les initiatives européennes d'autre part.

En ce qui concerne la PAC, avec les collègues, on exprime ici, en cette assemblée, les différents éléments de point d'attention que je souhaite rassembler à travers notre plan stratégique. Bien sûr, il y a l'élément revenu, l'élément transition, l'élément diversification. Il y a le fait d'attirer les jeunes dans le monde agricole et de soutenir des filières émergentes…

**Mme la Présidente**. – Désolée, Monsieur le Ministre, de vous couper. Mme Cassart-Mailleux doit impérativement s'absenter, il faut, pour respecter le règlement, il faudrait désigner un corapporteur, pour la suite de nos travaux.

*Désignation d'un corapporteur*

**Mme la Présidente**. – Nous devons donc désigner un corapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Je propose M. Dodrimont.

**Mme la Présidente**. – À l'unanimité des membres, M. Dodrimont est désigné en qualité de rapporteur.

*Discussion générale*
*(Suite)*

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Faut-il reprendre pour le corapporteur ?

**Mme la Présidente**. – Si vous voulez bien, par l'exposé général de ce matin.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je plaisante, je vous rassure, et je continue.

Par ailleurs, vous nous interrogez quant au timing. Notre objectif est d'envoyer une première version du plan stratégique wallon à la commission, encore avant la fin de cette année, même si l'exercice est complexe parce que n'oublions pas que les actes – et l'accord du Parlement européen –, il est tout récent, les actes sur lesquels on fonde les textes et la publication des textes sont tout récents même si l'on a chacun en tête l'accord du trilogue, et cetera, ou l'accord en Conseil européen. Ce ne sont encore que les étapes, une partie du puzzle dont l'aboutissement a été consacré. Tenez-vous bien, les textes ont été publiés quand ? Hier, comme vous l'avez relevé, Madame Schyns et voté le 2 décembre. Malgré la volonté et le fait que chacun s'est avancé, les analyses SWOT ont été menées. Convenez qu'entre le 6 décembre et le 31 décembre, il n'y a pas beaucoup de jours. Indépendamment de cela, soyons très transparents entre nous, chacun a des accents, il y a des points de

convergence qui rassemblent à l'évidence et il y a des accents différents que l'on doit faire converger les uns plaidant beaucoup plus, si je puis dire, la performance acquise par notre agriculture, par ses différentes spéculations, d'autres insistant sur l'extensification.

On est tous d'accord sur le fait de soutenir la progression du bio. Cela se traduit-il de telle façon ou de telle autre façon par l'affectation de moyens financiers ? Dans le paiement de base, quels sont les montants ? Quel est le soutien couplé ?

On va s'accorder sur le fait d'aider avec une allocation maximale de moyens en ce qui concerne l'installation des jeunes, et cetera. On doit encore rapprocher les points de vue. Le monde agricole est légitimement impatient de pouvoir compter sur son projet de plan stratégique wallon parce qu'il y aura, tout au long de l'année prochaine, un dialogue avec l'Union européenne en ce qui concerne l'adoption définitive de celui-ci. Vous le savez, nous devons en plus, dans notre législation, faire une consultation en matière d'évaluation environnementale. Notre législation a prévu un délai assez long pour cette consultation. Nous avons mené, avec l'administration, d'innombrables réunions avec les parties prenantes. Le Gouvernement a répondu favorablement à l'invitation adressée par une série d'organisations environnementales ou engagées dans la transition climatique – Greenpeace et d'autres – qui ont été reçues par une délégation du Gouvernement. Nous avons aussi reçu les organisations agricoles. Nous avons été abondamment alimentés par les prises de position des uns et des autres. Il convient maintenant d'atterrir comme il se doit.

Qu'ai-je éventuellement omis d'évoquer ? Il y avait la question de M. Fontaine. Je dois toutefois retrouver ma réponse.

Je peux, en attendant, brosser de façon transversale la question des aides que je n'ai pas encore abordée et qui faisait aussi l'objet de votre question, si je ne m'abuse.

En ce qui concerne les aides, ce que nous avons passé au Gouvernement, ce sont les aides concernant les indemnités aux discothèques puisqu'elles sont fermées ; elles sont restées ouvertes seulement 56 jours. Elles ont dû exposer un certain nombre de frais pour rouvrir – de l'équipement, des tests, des autotests, et cetera, remettre en état les lieux – pour malheureusement devoir refermer. Je les ai reçus et nous avons décidé de dupliquer à nouveau immédiatement l'aide ou l'indemnité compensatoire 23 en faisant une nouvelle ouverture au niveau du Gouvernement. Dès que le petit chemin décisionnel sera terminé, on pourra alors communiquer. C'est une aide qui va de 8 000 euros à 24 000 euros, suivant que l'on emploie ou non du personnel et en fonction du nombre de personnels employé. L'essentiel des discothèques est éligible à 12 000 euros.

En ce qui concerne les autres secteurs, il y a des endroits qui sont également fermés, mais dont on a mesuré la fermeture un petit peu plus tard. Ce sont notamment les endroits de loisir fermés, les aires de jeu fermées pour les jeunes et les enfants. Ceux-là sont dans une situation similaire aux discothèques.

Les autres situations sont alors de nature différente. Ainsi, les activités sont vraiment très impactées, elles sont au ralenti, mais elles ne sont pas fermées, au sens strict, par la législation. On retrouve là-dedans, indubitablement les secteurs suivants :

- l'événementiel, mais il est très varié, très disparate, avec des activités aussi en amont de l'événementiel qui souffrent également ;
- dans l'HORECA, le secteur des traiteurs, à propos desquels il y a beaucoup d'annulations à la fois de fêtes patronales, d'entreprises, de fêtes de fin d'année ou d'événements d'autres natures puisque l'autorisation ne porte que sur des événements très ciblés comme les mariages, moments après des funérailles et quelques éléments très contingentés. J'ajoute que le secteur des voyages est lui-même à nouveau impacté.

Comme vous l'avez dit, les déclinaisons comme les locations de salle, les disc jockeys, et cetera.

Hier, j'ai donc rencontré le secteur de l'HORECA. Demain, c'est le secteur de l'événementiel. Je rencontre cette semaine tous les secteurs. J'avais déjà rencontré les discothèques la semaine dernière. Mon intention est de faire une nouvelle proposition au Gouvernement, mais qui tient compte, pour ces secteurs, de quelque chose qui est proportionné à la perte du chiffre d'affaires, qui est proportionnée à la réalité parce que, à l'intérieur même des activités, on a encore des activités qui sont elles-mêmes de nature très variables.

Je me permets encore de mentionner, dans l'échéance qui est la mienne, que les discussions sont aussi en cours au niveau fédéral. Mon objectif n'a jamais été de dire : « Le Fédéral le fait, donc nous ne le faisons pas ». Vous le savez bien. Le but est de voir, en fonction de ce qui est ou non décidé au Fédéral, parce qu'il y a à la fois des discussions sur le droit passerelle spécifique, sur le chômage économique de type corona, conséquences du covid, des questions sur la TVA, à la fois sur le fait de pouvoir réduire la TVA et le fait de la période pendant laquelle la TVA serait réduite à 6 % où nous avons encore des discussions au niveau fédéral. Je pense qu'il faut s'imaginer ce que c'est, pour les secteurs concernés. Il y a des secteurs qui ont pu reprendre, et cetera, mais ceux qui ont repris puis refermé… On a été en contact avec beaucoup de gens et c'était une situation extrêmement compliquée. Je sais que ce sont des moyens budgétaires et je sais que l'on a des engagements à tenir à cet égard, mais je me permets de plaider. Je le ferai auprès des collègues du Gouvernement pour que l'on puisse encore faire cet effort.

La bonne nouvelle, soyons prudent à cet égard, mais c'est que les chiffres semblent indiquer que nous aurions enfin franchi le pic et que l'on aurait enfin une stabilisation des chiffres, voire une légère décrue. Ce n'est évidemment pas la même dimension de réponse que si l'on avait une situation où encore d'autres secteurs et d'autres budgets complémentaires sont susceptibles d'être mobilisés.

Je reviendrai assez prochainement au Gouvernement. Merci de votre soutien à cet égard. Je pense que l'on doit vraiment cela à des personnes qui, pour certaines d'entre elles, sont dans une difficulté noire alors qu'elles n'y sont pour rien. Voilà en ce qui concerne cela.

Vous avez également mentionné le bio. Je l'ai mentionné dans mon exposé introductif. On m'a repris une série de budgets de manière à ce que, indépendamment de la promotion stricto sensu à l'APAQ-W, et encore, je me suis engagé à ce que l'on puisse, le cas échéant, progresser à cet égard pour qu'il puisse y avoir des budgets complémentaires, à la fois en recherche, à la fois auprès de Biowallonie, la formation professionnelle. Enfin bref, quand je vois l'ensemble de l'addition de ce qui est financé, on est aujourd'hui dans une inclinaison qui est proche de la trajectoire budgétaire, nonobstant les contraintes importantes que nous avions en la matière. On retrouve des budgets où, sur les autres actions menées par l'APAQ-W, il y a eu des éléments de contraction eu égard à une contrainte budgétaire. Je tiens le détail de tout cela à votre disposition, mais ne doutez pas de ma mobilisation à cet égard.

Voilà, Madame la Présidente, ce détour, certes un peu long, mais j'avais de nouveau pas mal de questions. Je reste bien sûr à votre disposition.

**Mme la Présidente**. – Merci beaucoup et encore désolé pour cette petite interruption et l'élection du corapporteur.

Je ne vais pas faire le tour systématique, mais j'imagine qu'il y a des répliques, auquel cas, manifestez-vous. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Après une petite pause bien venue au niveau de la gorge, je reprends peut-être certains éléments.

D'abord, merci pour toutes les réponses qui ont été amenées.

En ce qui concerne les budgets européens. Vous nous dites que cela pourrait être réduit, de sorte que c'est difficile de prévoir. On a des informations comme quoi le risque est plutôt de passer globalement, au niveau belge, de 5,9 milliards d'euros à 5,15 milliards d'euros ; donc une baisse de 750 millions d'euros et pas de 1,4 milliard d'euros, comme vous le dites. Je suis étonnée de ne pas avoir les mêmes informations. Je ne sais pas si vous pouvez confirmer les autres et me dire d'où elles viennent. Bien sûr, on est d'accord avec vous, la décision doit arriver en juin 2022.

En ce qui concerne l'enjeu du Plan de relance wallon, j'entends chez vous une ouverture et je trouve que cela est intéressant. Vous dites : « On n'est pas fermé à revoir des priorités en fonction d'une liste de projets peut-être davantage prioritaires qui serait soumise par les partenaires sociaux en lien avec le CESE ». Je pense que c'est en tout cas une démarche qu'il faut continuer pour garder tout le monde dans la barque. L'attitude de rester constructif et non fermé est importante.

Par contre, je n'ai pas vraiment de réponse sur les fameux 150 millions d'euros. Le ministre-président a annoncé qu'il faisait ses efforts dans le Fonds de rayonnement de la Wallonie. Le ministre de l'Environnement a renvoyé à l'ajustement. Pour vous, je n'ai pas vraiment entendu d'éléments sur l'endroit où ces efforts sont faits dans votre budget.

Sur les encours, vous nous dites que vous continuez à faire pression pour faire diminuer l'encours anormal. Il y a des demandes de report de certaines entreprises. C'est très bien si cela peut les aider que l'on reporte, mais ce que l'on a vu, c'est qu'il y en a aussi qui attendent. L'administration annonce quand même manquer de 31,8 millions d'euros en crédits d'engagement. Je redonne cette suggestion : ne serait-il pas intéressant – et pourquoi ne pas concerter les partenaires sociaux là-dessus – de mettre un élément dans le Plan de relance qui permette de résorber ce retard et donc de soutenir directement les entreprises ?

En ce qui concerne les inondations, je vous remercie vraiment pour toutes les informations et notamment le marché public auquel les communes vont pouvoir faire appel. J'attends la circulaire. C'est un peu en dehors du budget, mais on viendra vers vous dans 15 jours – on l'annonce déjà – pour avoir des informations sur cette circulaire.

Au niveau des UAP – je remercie la Cour des comptes, même si elle n'est plus là –, on a reçu les différents budgets manquants des UAP. J'en relève quand même 17 chez vous. Je ne vais pas les citer tous, mais il y a la SOWACCESS, Wallimage Entreprises, la SARSI, le Fonds de capital à risque 2020, et cetera.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

Alors j'ai mal regardé…

Effectivement, la SPAQuE, ce n'est peut-être pas chez vous, mais tout ce qui est SOWALFIN doit être chez vous et il y en a plusieurs.

Il y a aussi la SRIW ; Environnement, c'est peut-être chez le ministre Henry. En tout cas, on peut quand même relever que c'est une entrave à l'article 87, § 3 du décret WBFin qui était quand même pourtant exigé par vous-même et votre parti à l'époque. C'est compliqué dans ce cas-là d'exercer un contrôle parlementaire si l'on n'a pas toutes les informations. Je pense particulièrement aux missions déléguées et aux financements alternatifs parce qu'ils devraient être des crédits à intégrer dans le budget wallon, mais ils sont confiés à des organismes qui gravitent autour de la Région wallonne.

Sur la recherche et les centres de recherche agréés, je note que c'est logique, pour vous, qu'il n'y ait pas de budget en 2022 puisque vous êtes encore au stade de la réflexion. Je ne peux que vous encourager à prendre langue avec toutes les parties. Au niveau de certains centres de recherche, à partir du moment où la réflexion a été amorcée, vous avez annoncé des changements et il y a une forme de questionnement légitime par rapport à ce qui va se produire.

En ce qui concerne l'APAQ-W, on ne vous critique vraiment pas par rapport au timing européen, mais il faut avancer. Dans votre réponse, on comprend qu'il n'y a pas encore d'accord au Gouvernement wallon, que cela s'ajoute au retard des textes européens. C'est vraiment cela qui doit retenir toute votre attention. On ne peut que vous encourager à poursuivre, de manière volontariste, pour rassembler les différents points de vue.

Au niveau du bio – pour parler de volontarisme –, vous nous avez dit qu'il y avait effectivement des budgets ailleurs que dans la promotion du bio. J'ai noté que « vous vous engagiez, le cas échéant, à progresser à cet égard ». La phrase sera retenue, parce que nous pensons aussi qu'il faut se donner des clauses de rendez-vous lors de l'ajustement par rapport à cet enjeu du bio. Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Merci, Monsieur le Ministre pour les éclaircissements. Concernant les secteurs en grande souffrance et en grandes difficultés, vous avez cité les discothèques, les événements, les traiteurs, les voyagistes, ma question portait essentiellement sur le secteur de l'événementiel et des discothèques : 56 jours d'ouverture sur 2021 et des frais terriblement importants. On ne s'imagine pas. Réouverture et, un mois après, on referme le tout.

J'ai noté que vous aviez un accord pour dupliquer l'aide 23 en fonction du nombre d'employés, c'est un premier geste, et que vous alliez présenter au Gouvernement, après rencontre avec les différents secteurs, une proposition d'aide proportionnée. C'est une bonne réponse et j'espère que vous allez pouvoir aller jusqu'au bout des choses pour ces secteurs qui sont en grande souffrance.

**Mme la Présidente**. – Quelqu'un désire-t-il encore prendre la parole, hormis M. le Ministre ?

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame Schyns, ce n'est pas pour rouvrir le débat, mais si j'ai cité cette estimation de 1,4 milliard d'euros, c'est parce qu'un Belga est tombé aujourd'hui même. En le lisant, j'ai été interpellé. Le texte dit ceci : « Vu la relance économique que connaît la Belgique actuellement, le montant que le pays va recevoir de l'Union européenne pour son Plan de relance national va fortement diminuer ». La secrétaire d'État au Budget, Mme De Bleecker, communique mardi une estimation : « Le pays passerait d'une enveloppe de 5,9 milliards d'euros à 4,55 milliards d'euros, soit une baisse de 1,4 milliard d'euros ». C'est ici que je fais le lien avec ce que vous avez indiqué, puisque ce manque à gagner s'est donc fortement accru depuis que la Banque nationale avait estimé, il y a quelques mois, que le pays pourrait recevoir 750 millions d'euros de moins que prévu initialement, c'est ce que vous citiez. Il est encore indiqué que ceci est encore provisoire puisqu'il faudrait alors que le montant soit fixé ultérieurement et définitivement.

Ma réaction est donc, si effectivement ceci se confirme, qu'il y a un volet « bonne nouvelle ». Cela veut dire que la relance est là et que cela conforte ce que j'indiquais ce matin. En même temps, cela veut dire que les moyens seront globalement moindres pour la Belgique et pour les entités fédérées.

**Mme la Présidente**. – Voilà la précision apportée. Mme Schyns, qui ne veut pas forcer plus sur sa voix, me fait signe qu'elle est satisfaite de cet éclaircissement.

Nous allons passer à l'examen des divisions organiques et des différents programmes qui relèvent de la compétence de M. le Ministre Borsus.

Nous allons commencer par le dispositif des recettes. Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Au niveau des recettes, en page 21, au niveau des produits de la revente de sites à réaménager, dans le tableau de l'exposé particulier en page 7, il y a deux AB qui portent le même numéro : 76.03.12 dans la division organique 16. Les AB sont nouveaux tous les deux. L'un porte sur la revente de sites au secteur privé, cela fait l'objet d'une justification dans l'exposé particulier, et l'autre porte sur la revente de sites au secteur des administrations publiques. Par

contre, il n'y a rien dans le justificatif. Est-ce une erreur de plume ? Quelle est la justification de cet autre AB ?

En page 16, il y a la participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises publiques ou privées. Il y a une prévision de recette à 30 millions d'euros en 2022. Il n'y avait rien en 2021. On se demandait simplement quels organismes allaient verser les dividendes d'exploitation.

Toujours à la page 16, à l'AB 66.01, il y a un transfert de capital en provenance des outils financiers. Cela s'inscrit dans les démarches de soulagement des besoins de financement de la Région via la sollicitation des trésoreries des unités d'administration publique. Selon la Cour des comptes, en page 18 de son rapport, le montant de 50 millions d'euros correspond au remboursement de trésorerie de la SOGEPA et de la SOWALFIN pour 25 millions d'euros chacune. Cela ne nous pose pas de problème. Par contre, on n'a pas trouvé ces sommes dans les budgets des UAP elles-mêmes. La Cour confirme qu'ils n'y sont pas. Donc, en gros, les recettes sont dans le budget wallon, mais les dépenses ne sont pas ni à la SOWALFIN ni à la SOGEPA.

Enfin, vous les avez citées tout à l'heure dans votre PowerPoint, concernant les indemnités compensatoires covid, il y a un remboursement du compte de transit de ce qui était trop prévu pour la gestion économique. On se demandait en fait pourquoi on ne laisserait pas les 250 euros aux 12 000 indépendants qui ont trop perçus, la fameuse prime 16 B. Cela diminuerait « seulement » la recette de 3 millions d'euros. Cela permettrait de laisser en paix les 12 000 indépendants.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Au niveau des recettes, on peut voir qu'il y a un transfert de capital en provenance des outils financiers pour 50 millions d'euros, 25 millions d'euros de la SOGEPA et 25 millions d'euros de la SOWALFIN. Pouvez-vous nous donner le détail ?

*(Réaction d'un intervenant)*

Pardon, vous venez de le faire. Je m'excuse.

Je passe à ma question suivante. À l'article budgétaire 31.08 du tableau des recettes, l'indemnité compensatoire covid-19 pour 250 millions d'euros. Vous indiquez que le montant provient d'une réestimation du *buffer* « litige potentiel » ainsi que d'une réestimation des besoins au regard des consommations réelles.

Le montant est réutilisé afin d'amoindrir l'impact budgétaire des nouvelles aides. Cela veut dire qu'il y a eu moins de consommation des aides que prévu. Serait-il possible de connaître les dispositifs en particulier qui sont concernés ?

Vous avez décidé d'utiliser ce montant pour amoindrir l'impact budgétaire des nouvelles aides. C'est un choix politique vu la recrudescence des cas et l'impact sur l'économie. N'aurait-on pas pu utiliser cet argent pour financer en urgence de nouveaux volets d'aide ? C'est cela la question que nous posons.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci beaucoup. Je vais répondre tout d'abord concernant le remboursement de l'indemnité 16B. Vraiment, encore désolé, même si je n'ai vraiment aucune responsabilité en la matière, mais il y a eu une erreur matérielle à l'administration. Comme je l'ai indiqué ce matin, suivant l'arrêté, tout ce qui était clairement fixé était 3 250 euros pour le premier palier d'intervention et c'est la somme de 3 500 euros qui a été payée.

J'ai mentionné ce matin qu'il y avait 12 117 dossiers qui étaient concernés. J'ai demandé à ce que l'on actualise la situation. Aujourd'hui, j'ai 14 % des personnes qui ont déjà effectué le remboursement. Donc, on m'indique que 1 706 personnes ont déjà remboursé, se disant : « J'ai reçu 250 euros de trop, c'est une erreur ». Malheureusement et malencontreusement, cette somme doit être remboursée.

Avant de solliciter le remboursement, nous avons demandé et l'on a étudié à l'administration, au service juridique, nous-mêmes et l'on a même demandé un conseil juridique externe. Même si le bon sens pourrait dire : « c'est vraiment malencontreux », mais, en même temps, si l'on a reçu par erreur quelque chose qui ne vous revient pas, c'est normal de le rembourser.

On a souhaité à la fois examiner tout cela de très près dans les différents cénacles que je viens de mentionner, même d'avoir un avis externe en la matière, et donc en l'espèce, il y a lieu de se référer à la loi du 16 mai 2003 qui fixe les dispositions générales applicables au budget. On contrôle les subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle par la Cour des comptes et par les contrôles des budgets et dépenses organisés.

Les articles 1376, et 1377 du Code civil. Ce ne sont pas les plus célèbres, ce ne sont pas ceux dont on parle le plus souvent, mais ils énoncent ceci : « celui qui reçoit par erreur, ou sciemment, ce qu'il ne lui est pas dû, s'oblige à le restituer, et que lorsque qu'une personne qui, par erreur, se croyais débitrice à acquitter une dette, elle a le droit de répétition, c'est-à-dire de récupérer contre les créanciers, autrement dit lorsqu'un paiement a lieu alors qu'il n'y pas de dette, ce paiement doit donner lieu à restitution ».

Il n'y a aucune base budgétaire, ni réglementaire pour abandonner, si je puis dire, ces 250 euros, et qu'il convient dès lors de procéder à la récupération. Croyez bien que je regrette profondément cette situation, je ne peux que le redire, croyez le bien, d'autant plus qu'avec la reprise de la pandémie et cette quatrième vague, cette récupération, même si ce ne sont pas les secteurs dont nous venons de parler il y a quelques minutes, tombe à un moment très délicat pour un grand nombre de nos indépendants. C'est la raison pour laquelle on a indiqué que l'on a laissé du temps pour le remboursement, mais indépendamment de cela, comme je l'ai mentionné ce matin, celles et ceux qui auraient une difficulté particulière, – on a mentionné, je crois que c'est présent maintenant sur le site du SPW –, si vous êtes dans le cas d'une difficulté particulière, on comprend la situation est exceptionnelle ; vous pouvez solliciter le report à une date ultérieure pour le paiement courant de l'année 2022.

Voilà pourquoi, de façon argumentée, on ne va pas, et je ne vois pas comment la Cour des comptes, et je la comprends tout à fait, pourrait dire : « écoutez, on abandonne », et d'autre part, il y avait une proportionnalité dans les paliers de cette somme-là, et les autres pouvaient dire : « finalement, il y a eu une erreur pour ce premier palier, pourquoi les personnes concernées ultérieurement ne sont pas elles-mêmes mentionnées ? »

Les deux AB concernés, Madame Schyns, l'AB 76.03.12, et cetera. On m'indique que l'on doit les séparer en comptabilité SEC, même s'il n'y a rien qui est mentionné sur un AB.

La SRIW. Le paiement vient notamment de la FN, en ce qui concerne le dividende concerné. Concernant les outils financiers, dont les remboursements de la SOGEPA, c'est via les missions déléguées, les diminutions des montants concernés, des non-utilisations de missions déléguées. Et les budgets des UAP, m'a-t-ton indiqué, ont été mis à jour avec cette décision. On m'indique également que les budgets mis à jour, donc les budgets SRIW, SOGEPA, et SOWALFIN sont disponibles à cet égard. S'il devait y avoir quelques soucis que ce soit, n'hésitez pas à me le dire. J'étais en réunion encore avec M. Witmeur ce midi, et avec les collègues très fréquemment, donc je ne manquerai pas d'en faire écho immédiat.

M. Hermant me demande en ce qui concerne les indemnités. J'ai indiqué ce matin les différents éléments de paiement des indemnités, avec le nombre total d'indemnités qui ont été sollicitées, ainsi que le nombre total d'indemnités qui ont été accordées, avec des chiffres qui sont globalement impressionnants. Comme je l'indiquais, il y a eu 270 829 dossiers. Cela donne aussi une indication de l'ampleur des difficultés rencontrées par les indépendants, les PME, les commerçants et les différents secteurs que l'on vient de citer ce matin et cet après-midi. Au moment où nous parlons, 97,76 % des dossiers ont été traités. De ces 270 829 dossiers, il y a une indemnité – la 23, qui concerne les discothèques, et cetera – qui est encore ouverte. Elle le sera jusqu'au 23 décembre. Il y a aujourd'hui 6 124 dossiers qui sont en cours de traitement et qui devraient l'être dans les tout prochains jours et cette année en tout cas.

J'en profite pour remercier l'administration et tous celles et ceux qui ont collaboré, la SOWALFIN qui a aussi très fréquemment fait relais d'informations, car on imagine à quel point ce travail est considérable pour l'ensemble des services concernés, même s'il y a eu des éléments de digitalisation, d'automaticité, et cetera. Traiter 270 000 dossiers, c'est une tâche d'une ampleur très considérable, vous en conviendrez aisément.

L'indemnité dont j'ai parlé, à la suite de la question de M. Fontaine, est la 24. Si nous devions, suivant l'appréciation du Gouvernement et le résultat de mes concertations, proposer à nouveau au Gouvernement des interventions, il s'agirait de nouvelles indemnités compensatoires.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Je voudrais revenir sur l'enjeu du remboursement des aides covid. J'entends bien le raisonnement qui est le vôtre et sans doute aussi celui des experts que vous avez consultés. J'ai envie de dire *dura lex sed lex*, mais ici, il y a tout de même eu une notification du montant au bénéficiaire et c'est ce qui compte pour l'établissement de l'engagement. Cela reste une faute de la Région wallonne ; les montants n'ont pas été indûment perçus. Je ne comprends pas bien l'application des articles 57 et suivants de WBFin pour invoquer le remboursement de ces aides. Cela aurait été indu si 3 500 euros avaient été versés alors que 3 250 euros avaient été annoncés par le SPW dans sa notification au bénéficiaire. Ce n'est toutefois pas le cas : les 3 500 euros ont été notifiés. Je pense que le débat aura sans doute lieu à d'autres moments, mais nous n'avons pas tout à fait la même lecture que vous par rapport à cela.

**Mme la Présidente**. – Quelqu'un d'autre souhaite-t-il répliquer ? Si tel n'est pas le cas, nous allons clore la discussion sur le dispositif des recettes.

Nous abordons maintenant celui des dépenses.

Je vous propose de passer en revue les différents programmes, en suivant l'ordre des divisions organiques qui est repris dans le tableau synthétique à la page 45 des documents 727 et 728 – annexe 3.

Nous procédons maintenant à l'analyse division organique par division organique.

Je vous propose d'analyser tout d'abord la division organique 2 « Dépenses de cabinet ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Nous passons à la division organique 9 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Nous passons à la division organique 10 « Secrétariat général ».

La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Monsieur le Ministre, dans votre budget, vous indiquez une provision pour la relance économique dotée de 120 millions d'euros, qui était prévue sur l'AB 01.05 du programme 08 de la division organique 10. Compte tenu de l'urgence de mettre en place ces actions, la plus grande partie de cette enveloppe a été ventilée au sein des articles budgétaires adéquats. Pouvez-vous nous indiquer quelles sommes ont été ventilées dans les articles budgétaires *ad hoc* ? De manière générale, c'est un AB avec très peu de précisions. On peut dire que cet AB va servir à financer les mesures suivantes : soutenir la trésorerie et la solvabilité des entreprises et indépendants, mais aussi la recherche et l'innovation, le déploiement numérique, le déploiement à l'international, des mesures dans la formation de l'économie circulaire, ainsi que du soutien aux infrastructures, notamment agricoles, et au travers de projets structurants.

Quels projets du Plan de relance sont-ils concernés ? Quelle est l'utilité de cet AB ? Tous les montants concernés par des projets liés à la relance vont-ils passer par cet article budgétaire ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Merci, Monsieur le Député. Je suis peut-être passé assez rapidement ce matin, il s'agit du tableau que j'ai projeté sous le titre « Provision pour la relance économique disponible au départ ». Vous avez vu 120 millions d'euros en crédits d'engagement et 120 millions en crédits de relance. Une affectation budgétaire de 15 millions d'euros est déduite de ce montant-là pour mes collègues, M. Jean-Luc Crucke et de même 5 millions d'euros sont déduits pour ma collègue, Mme Valérie de Bue. Quand je dis « pour mes collègues », j'entends l'exercice de projets dans leurs compétences.

J'ai cité ce matin certains projets à titre illustratif. Je les passe en revue avec vous. On retrouve :

- le projet ICOS dans les deux AB 03.40 et 03.24 du programme 15.03 ;
- ARIAC, dont nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises, aux AB 31.02 et 45.07 dans le programme 18.31 ;
- PIT Aéro et ses phases, que l'on retrouve dans le 18.31 ;
- les crédits pour l'économie circulaire aux 18.01, 10.10, 18.06, 18.32 et dans les AB correspondants ;
- la ferme expérimentale, que vous avez citée et que j'ai eu l'occasion de visiter, dans le programme 15.03 et l'AB 61.04. On fait œuvre utile en la matière ;
- les projets au FOREm ;
- la géomatique ;
- la formation agricole ;
- des aides à l'investissement.

J'ai mentionné qu'il y avait deux transferts vers les collègues en ce qui concerne cela. À la demande de M. Fontaine, vous aurez le tableau que j'ai projeté tout à l'heure. S'il devait y avoir des questions, je suis à disposition, comme les équipes le sont aussi.

**Mme la Présidente**. – Plus personne ne demande la parole sur la DO 10.

Nous allons examiner la DO 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement ». Personne ne souhaite prendre la parole.

Nous arrivons à la DO 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie ».

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – J'ai quelques questions.

Au programme 16.01, il y a trois AB qui sont toutes à 0 euro. C'était le même l'année dernière. Ce sont des articles qui sont alimentés en cours d'année par ventilation de crédits. Cela correspond à des dépenses informatiques. Pouvez-vous nous dire si des ventilations ont été opérées durant l'année en cours ? Si oui, pour quels projets ? On est dans des dépenses informatiques, donc je me pose la question du lien entre la numérisation des permis, par exemple, et des enjeux dont on parle régulièrement dans votre commission et ces AB fonctionnels informatiques.

L'AB 12.14 porte sur le SDT. Dans votre intervention complète et longue de ce matin, vous avez évoqué l'état des lieux du SDT, et je n'y reviens pas. Par contre, je me demandais exactement à quoi allait servir l'AB. Vous parlez d'études préalables, de dossiers de base, et cetera. Il y a une diminution de 400 000 euros en liquidation. Je voulais être sûre que cela allait couvrir l'ensemble des besoins et des dossiers techniques dont vous avez besoin pour l'actualisation.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

Oui, c'est cela. Il y a -400 000 euros en liquidation sur le SDT.

Je reviens aussi sur l'AB 12.16 « Dématérialisation des permis d'urbanisme ». J'en ai parlé un peu sur les fameuses AB qui étaient remises à zéro. Ce sont aussi des AB stables. Je voulais savoir où l'on en était dans la dématérialisation, puisque certains opérateurs, notamment l'Ordre des architectes, sont inquiets par rapport à des échéances qui seraient, apparemment, reportées de plusieurs années. Pouvez-vous nous faire le point là-dessus ?

Le reste a été abordé dans le cadre des inondations donc je ne reviens pas là-dessus.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont** (MR). – Monsieur le Ministre, quelques mots sur l'AB 12.16.11 pour me réjouir des crédits qui sont prévus pour tout ce qui concerne la stratégie numérique et, notamment, la dématérialisation des permis d'urbanisme comme Mme Schyns vient de l'évoquer.

Je voulais vous demander un état des lieux du projet de dématérialisation en insistant sur, vous le savez, je rappelle ici tout notre attachement par rapport à cette procédure numérique que l'on souhaite dans la plupart des cas où il est question de la gestion des demandes de permis. Mais en plus, vu l'acuité de la crise que nous vivons, vu l'organisation de toute une série de réunions qui se tenaient en présentiel, comme on le dit maintenant, avant cette crise, je pense qu'il est de plus en plus évident qu'il est nécessaire que l'ensemble des éléments soit numérisé pour qu'il puisse être abordé lors de ces réunions en visioconférence. On imagine par exemple un contact préalable avec une commune entre un demandeur et son architecte. Comment faire pour expliquer un dossier si l'on n'en dispose pas sur une version informatique ?

Dans les services des fonctionnaires délégués où l'on ne reçoit plus les personnes, c'est bien dommage, car rien de tel qu'un contact concret entre les personnes concernées par un dossier.

Aujourd'hui, on le sait, ce n'est plus possible dans beaucoup de cas. Dès lors, la numérisation est extrêmement importante pour que chacun puisse se faire comprendre dans son dossier, puisse le présenter valablement.

Il en va de même, lors d'une procédure ultérieure qui intervient de temps à autre, c'est celle d'un recours. Un recours dont vous aurez à connaître, Monsieur le Ministre. C'est clair que la commission des recours, là aussi, se réunit de façon virtuelle ou, en tous les cas, en visioconférence. Partager des documents ne peut se faire que s'ils existent de façon numérisée.

Je voudrais vraiment insister sur ce tournant qui est en train de se produire par rapport à la gestion de ces dossiers et vous demander, Monsieur le Ministre, car je sais que vous y êtes attentif depuis très longtemps, où nous en sommes. Que pouvons-nous espérer dans les mois et années à venir ? Il est extrêmement important d'y être attentif en ce moment et je vous en remercie par avance.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Oui. Il y a un oubli dans ma liste de questions.

Sur l'AB 63.03 « Subventions aux communes en vue de réaménagement de sites à réaménager ». Il y a une augmentation de crédit de 2,365 millions d'euros. On peut lire que cette augmentation vient du report d'engagement des projets de la politique intégrée de la ville relatifs à la ville de Verviers en raison des inondations.

Je comprends que certains dossiers doivent être postposés vu la situation à Verviers, mais je voulais m'assurer qu'il s'agissait bien d'une postposition dans le temps pour les dossiers verviétois et non d'une perte de moyens. C'est important de rassurer tout le monde sur ce point.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Concernant les différents points. Je vous confirme, concernant le dernier point Verviers, qu'il s'agit bien – c'est très compréhensible, hélas – d'un report non pas d'un abandon. C'est très clair.

En ce qui concerne la dématérialisation des permis, c'est en effet une priorité et c'est un chantier important. Où en sommes-nous précisément ? Qu'en est-il des crédits mis à disposition, et cetera, de la variation des crédits que vous avez observée ? On a une légère diminution des crédits d'engagement et un accroissement de 382 000 euros des crédits de liquidation destinés à soutenir ce travail de dématérialisation des permis.

Comme vous le savez, on a commencé par les permis publics. Au premier semestre 2020, le projet de dématérialisation a été internalisé par l'administration, au lieu d'être contractualisé à l'extérieur. Une feuille de route a été revue. Dans ce contexte, les éléments de point d'attention sont :

- le lien avec les services informatiques et les prestataires de services informatiques des villes et des communes ;
- le lien avec les permis dont une partie relève aussi d'autre département, je pense à l'environnement pour les permis uniques et vous avez entendu ce matin que de l'on va aussi

intégrer le permis commercial d'implantation commerciale. Il y a là aussi un point d'attention ;
- les structures d'avis et le degré d'appel et encore d'autres points liés à la gestion des permis.

Nous avons un *momentum* de circonstance qui est là en disant : « Il faut accélérer, eu égard à la sensibilisation très forte en termes de digitalisation, de réunion à distance, d'hybridation de certaines réunions qui est, aujourd'hui, devenue une réalité alors qu'il y a deux ans, on en parlait à peine ». C'est ainsi que nous avons, en ce qui concerne les enquêtes publiques et les RIP, les réunions d'information préalables, ou encore la réunion de la Commission des recours. Si vous voyez le formulaire de convocation à la Commission des recours, c'est digital, mais il y a une ligne qui dit : « Si vous n'êtes pas familiarisé ou pas à l'aise avec cela, on peut encore vous recevoir en présentiel ». C'est très minoritaire. Les communes et les architectes sont de plus en plus habitués. Le travail à distance est à la fois bien perçu et qualitativement de même niveau, d'autre part, les gens gagnent du temps. L'architecte, l'échevin, le bourgmestre, ou le service concerné, ne doit pas traverser la moitié de la Wallonie pour venir.

Notre intention est de poursuivre avec l'organisation digitale, ou à distance, des procédures et même d'élargir celles-ci.

On a aussi, dans les points d'attention, tout ce qui est RGPD et la propriété intellectuelle des plans. On doit encore régler cela avec les architectes concernés. Où en sommes-nous concrètement ? Il y a le formulaire électronique de demande de permis d'urbanisme public qui est en préparation. C'est ce que l'on appelle Gesper. C'est le logiciel de gestion des permis. Il est bien nommé, mais ce n'est « J » comme « j'espère », mais « G », comme Gesper. C'est assez drôle parce que le premier c'est Gesper pub et le deuxième c'est Gesper biens.

Pour le Gesper public, il y a les différentes étapes : le formulaire d'introduction des demandes, la possibilité pour l'usager de consulter son dossier, la réception dématérialisée dans l'application Gesper par les différents destinataires et les échanges entre les agents des directions extérieures du SPW TLPE et par les usagers. Le projet est en cours avec la mise en place d'un moteur de génération des courriers via le volet « Gesper biens ».

En janvier 2022, il est prévu la mise à disposition d'une version test de Gesper qui inclut alors toutes les possibilités modernes de gestion des formulaires, récupération de formulaire dans mon espace, et cetera. Après cette phase test, on a l'inclusion dans une phase test *bis* des participants extérieurs. Un permis, c'est pas mal de participants extérieurs. Vous voyez qu'il faut consulter la cellule GISER, les cours d'eau, le patrimoine, qu'il faut consulter ou pas tel ou tel intervenant, et cetera. Il faut que l'ensemble des applications informatiques clope et que les délais soient applicables, et cetera. L'affaire n'est pas simple. Raison pour laquelle il y a une deuxième phase de validation de cette version test.

Par ailleurs, un sondage a été lancé auprès des communes et des instances d'avis concernant les besoins de réimpression. Cela va vous faire sourire, mais si c'est pour digitaliser et puis, qu'au bout du compte, certains impriment pour des raisons d'archives, de délais ou de Dieu sait quoi, pour le mettre dans les armoires, on sera bien d'accord pour dire que l'objectif n'est que très partiellement atteint.

J'ai mentionné les éléments RGPD, les éléments de droit d'auteur. En ce qui concerne le SPW ARNE, pour le volet qui le concerne, lui-même a lancé la procédure en ce qui concerne les permis d'environnement et ultérieurement les permis uniques.

Nous avons lancé le marché de digitalisation, de numérisation des archives des permis d'urbanisme en cours. On en a parlé, Madame la Présidente, je suis vraiment désolé que vous soyez contrainte au silence très temporairement dans ce débat budgétaire.

Puisque l'on a commencé par numériser les archives de la Direction des recours à l'administration centrale, puis on est en train de numériser les archives des différentes directions extérieures. C'est un boulot d'enfer de dieu. Il y a, au 1er novembre, plus de 7 300 décisions et plus de 15 000 plans qui ont été scannés et numérisés. Cela doit être passionnant.

Par ailleurs, pour faire simple, Gesper a connu une série de pannes particulièrement perturbantes entre les mois de novembre et décembre 2020. Il n'empêche que je crois pouvoir être rassurant, non seulement il n'y a pas de retard, il y a un certain nombre d'éléments de difficulté, mais il n'y a pas de retard par rapport au timing qui était annoncé.

D'autre part, à travers le Plan de relance, nous avons également prévu la possibilité de moyens supplémentaires, de manière à accélérer le rythme. Mon objectif est que tout cela soit en état de fonctionner dans les différentes déclinaisons pour la fin de la législature.

Permis publics, expériences, partage avec les villes, les communes, les intervenants, et je pense que le dispositif avance.

Sur le 12.14.12.04, on a prévu les crédits en ce qui concerne le SDT pour permettre de mener à bien les études que j'ai évoquées ce matin. La ligne est tracée, on a la ligne du temps, le marché est lancé, les moments de passage au Gouvernement, les moments de consultation, ce que l'on va mettre dedans, les lignes directrices, pas le contenu derrière les principes. Je pense que nous sommes en route également sur ce dossier-là, comme vous avez pu l'observer.

**Mme la Présidente**. – Mme Schyns ne souhaite pas répliquer. M. Dodrimont, par solidarité avec Mme Schyns, ne répliquera pas non plus.

Nous pouvons clôturer la DO 16 ?

En ce qui concerne la DO 17, personne ne souhaite prendre la parole.

En ce qui concerne la DO 18 « Entreprises, emploi et recherche », la parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Au programme 2 de la division organique 18, on voit que, pour ce programme, il y a une augmentation globale assez importante des montants, une augmentation de 16 millions d'euros en crédits d'engagement et 10 millions d'euros en crédits de liquidation pour l'ensemble du programme.

Pour l'article budgétaire 51.02, vous prévoyez 17 millions d'euros pour financer un projet d'UCB Pharma. C'est une entreprise qui réalise 574 millions d'euros de bénéfices en 2020. Comment pouvez-vous nous assurer que ce genre d'aide ne crée pas d'effet d'aubaine ?

Plus précisément, pour les aides *carbon leakage*, à l'article budgétaire 51.05, vous n'indiquez pas les crédits qui seront engagés jusqu'en 2025. Cela sera-t-il toujours 20 millions d'euros par an ? Comptez-vous augmenter les montants ? Êtes-vous satisfait des résultats de cette mesure ?

Toujours dans le même programme, à l'article budgétaire 51.04 « Les primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises », vous indiquez que l'augmentation des crédits en 2022 permettra de venir en aide aux entreprises sinistrées lors des inondations de juillet 2021. Les crédits inscrits vont-ils servir uniquement aux aides aux entreprises sinistrées ou les montants incluent-ils aussi d'autres dispositifs d'aide ? Si oui, lesquels ? Pouvez-vous nous donner les chiffres ?

Il y avait encore le programme 06, dans la DO 18. Dans votre introduction, vous avez beaucoup parlé du soutien aux commerces et aux petites entreprises avec le constat, par exemple, qu'il y a 2,7 % d'augmentation des cellules vides. Pour le soutien aux commerces, les montants sont de 5,3 millions d'euros en crédits d'engagement. Il y a des subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes et entreprises pour 2,3 millions d'euros. Il y a des subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes pour 3 millions d'euros. Pensez-vous que ces montants sont suffisants pour arriver à l'objectif que vous vous êtes donné d'aider ? Vous avez passé pas mal de temps, ce matin, à expliquer les difficultés qu'ont les petits commerces.

Au programme 22 de la division organique 18, à l'AB 41.02, on peut lire qu'une partie de la dotation du FOREm a été diminuée à la suite de démarches de soulagement de la trésorerie effectuées en collaboration avec les différents organismes UAP de la Région. Pouvez-vous nous indiquer quel effort budgétaire a été consenti par le FOREm ?

J'ai la même question au programme 24 pour l'IFAPME, aux AB 41.05 et 41.06.

**Mme la Présidente**. – La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – J'avais annoncé, dans la discussion générale, que j'aurais pas mal de questions sur le numérique.

À l'AB 41.01, il y a une subvention à l'Agence du numérique pour certaines missions dites « spécifiques » : 540 000 euros en moyens d'engagement et 780 000 euros en moyens de liquidation. Pouvez-vous nous redire quelles seront ces missions spécifiques ?

Il y a aussi une augmentation de la subvention à l'AdN pour des missions de base. Le justificatif précise que l'augmentation des crédits vise à tenir compte des conclusions de l'analyse du budget base zéro. Cela nous interpelle un peu. Qu'il y a -t-il exactement derrière cela ?

À l'AB 43.09, il y a une augmentation de la subvention Digital Wallonia intercommunale. Pouvez-vous nous dire quels sont les projets qui vont être financés dans ce cadre ?

J'en arrive à mon dada, à savoir les écoles numériques.

À l'AB 12.02, il y a des études et des prestations de services dans le cadre des projets Cyberclasses. La justification dit qu'il y aura une évaluation pédagogique des projets « Écoles numériques ». En quoi consiste cette évaluation ? J'ai toujours l'impression que la Région wallonne n'est pas, en substance, compétente sur le volet pédagogique. Y a-t-il une collaboration via une *task force* mixte, à savoir l'administration, les cabinets, la Région wallonne et la Communauté française ? Y a-t-il une collaboration au niveau du Service du numérique éducatif qui existe au niveau de l'enseignement ?

Cette année, l'appel à projets « Numérique » n'a fait l'objet d'aucune concertation et la Région wallonne s'est directement adressée aux PO et aux écoles. J'en ai eu la confirmation par la ministre de l'Enseignement, il y a quelques jours, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si je viens ici, c'est toujours pour redire la même chose : sur un enjeu comme celui-là, il est important d'avoir de

la concertation avec la Fédération et que chacun puisse agir au mieux de ses moyens et en fonction de ses compétences.

J'avais un dernier élément sur l'alternance, mais je pense que la question a été abordée en partie par mon prédécesseur. C'était concernant les efforts budgétaires, à la fois pour les IFAPME et pour le FOREm. Je le dis de mémoire, mais je ne retrouve plus la note.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Tout d'abord, concernant l'investissement UCB Pharma, UCB est un grand acteur en Wallonie et un acteur important en termes de santé publique. Suivant mes statistiques, il y a plus de 1 030 personnes en Wallonie pour UCB. Indépendamment des personnes directement employées, sont concernés de l'emploi direct et de l'emploi indirect. Cet investissement n'est éligible que sur le volet qui concerne la durabilité et la transition environnementale. Il n'y a pas d'autre éligibilité à l'aide. Nous avons effectivement prévu, comme le prévoit la législation, d'intervenir en ce qui concerne un pourcentage de base subsidiable qui représente, si je puis dire, les surcoûts prévus par l'investissement de manière à ce que celui-ci puisse s'inscrire pleinement dans la durabilité et qu'il puisse être localisé en Wallonie. Ce n'était pas évident parce que UCB, même si UCB a une tradition, un enracinement et une historicité qui l'est tout autant de présence en Belgique et aussi de présence en Wallonie, je dois dire que, comme vous le savez, nous ne sommes pas les seuls dans le monde du pharma ni dans le monde des biotechs et de tout ce qui tourne autour du pharma et que, pour l'avoir moi-même visité, UCB a aussi, par exemple, des sièges en Suisse.

Dans les groupes belges, on a forcément une compétition intragroupe. On compare les avantages et les inconvénients de localiser une usine, une entreprise en Wallonie, ailleurs en Europe et parfois ailleurs dans le monde suivant les groupes.

Cela ne veut pas dire qu'il faut être insensible aux éléments de création d'emplois, aux éléments environnementaux ou à d'autres encore. Mais si l'on est dans un schéma où l'on se dit : « Finalement, vous êtes une entreprise d'une certaine taille, alors on ne fait rien, ou vous êtes une entreprise qui réalisez du bénéfice, alors on ne fait rien ». Comment agit-on alors ? Cela veut dire que l'on dirait par avance : « allez voir ailleurs ». Et cela, on ne le fait pas. Ce serait vraiment destructeur pour l'emploi, pour l'activité, mais aussi tout l'emploi qui dépend de cela, directement ou indirectement.

Vraiment, je n'ai pas l'ambition ou je crains de ne pouvoir vous convaincre. Mais si notre message est chaque fois de dire : « Non, si vous n'êtes pas en difficulté, si vous n'êtes pas public ou si vous faites des bénéfices, la Wallonie, ce n'est pas votre endroit ». Alors, on se met nous-mêmes vraiment en difficulté, je vous l'assure. Vraiment, ce dossier était discuté d'une façon très sereine. Il me semble pouvoir plaider celui-ci auprès de vous, à l'évidence.

En ce qui concerne les autres questions, j'ai une question concernant le *carbon leakage*. À cet égard, j'ai lu récemment une étude syndicale. Elle était très bien faite. Elle venait du syndicat socialiste. Elle portait sur le différentiel du coût de l'énergie chez nous et de l'impact que ceci représente pour l'investissement industriel chez nous. La comparaison qui m'a été transmise, c'était une comparaison qui concernait la Wallonie et les Pays-Bas. Il y a des éléments qui étaient vraiment externes à tout ce que nous pourrions faire en ce qui nous concerne, mais il y a indubitablement un différentiel pour les entreprises électro-intensives, notamment du secteur industriel ou singulièrement du secteur industriel. C'est un problème majeur.

Avec les 20 millions d'euros, c'est une partie de la réponse. Je ne vous cache pas que je voudrais ou j'espérerais faire plus. Non pas pour dire : « On va prendre vos coûts en charge ». Parce qu'il y a, de concert avec M. Philippe Henry, aussi tout le programme de transition énergétique, de décarbonation des entreprises, et cetera. Le but est de diminuer l'impact du poids du poste énergie, mais rendez-vous compte que si, pour des entreprises du secteur de la métallurgie, de la sidérurgie, d'autres secteurs, il n'y a aucune aide wallonne, alors ce différentiel est encore plus grand que ce qu'il n'est aujourd'hui.

Voilà la question du coût de l'énergie. Vous l'avez abordé tout à l'heure pour les particuliers. C'est vraiment une question très prégnante, très importante. Pour le monde économique, elle l'est tout autant, aussi bien pour de petites entreprises. Le coût du poste énergétique pour le boulanger, ce n'est pas rien. Le coût énergétique pour quelqu'un qui chauffe ses serres en Wallonie, et encore, ce sont de petits producteurs comparés à d'autres régions de Belgique, vraiment, ce n'est pas rien. Pour des entreprises du secteur sidérurgique, agroalimentaire, tout ce qui a des processus qui sont consommateurs d'énergie, c'est un gros problème.

Le *carbon leakage* n'est pas la seule réponse, mais une des réponses. L'autre volet de la réponse, que pouvons-nous faire en ce qui concerne la transition énergétique qui s'inscrit dans nos ambitions climatiques pour diminuer cette question de la consommation énergétique et de l'empreinte environnementale ?

Pour des raisons de trésorerie régionale, j'ai indiqué dans mon exposé que nous avions diminué ou autorisé

les UAP à dégrader leur solde SEC, ou à utiliser leurs réserves dans certains cas. On retrouve cela également en ce qui concerne le FOREm. Je me tourne vers mon excellente conseillère que je vous présente, Mme Sophie Léonard, qui adore les budgets et qui navigue dans ces budgets comme un poisson le ferait dans l'Ourthe ou dans une autre rivière. C'est 10 millions d'euros pour l'IFAPME. En ce qui concerne le FOREm, c'est 5 millions d'euros, plus une dégradation SEC.

En ce qui concerne les questions de Mme Schyns, je commence par votre question concernant cette apparence de contradiction entre l'augmentation du budget pour les missions de base et le résultat de BBZ – dans ce monde acronymal dans lequel nous vivons, BBZ étant le budget base zéro.

Il résulte d'une des conclusions de BBZ, le fait de réinternaliser certaines missions est moins coûteux que de laisser de façon durable la contractualisation pluriannuelle se développer. On l'observe notamment en ce qui concerne le point que vous avez relevé. Ceci implique des ressources internes, mais moins de contractualisations à l'extérieur, de manière à ce que nous puissions rencontrer l'objectif de moindres dépenses, tout en assurant les missions concernées.

Pour l'école numérique, on doit toujours articuler l'action de la Région wallonne avec celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette action doit être fixée dans le renouvellement de l'accord de coopération. On devait déjà le faire, vous avez raison. Vous ne m'en avez pas adressé de reproches, je vous en remercie, mais je le signale.

On a avancé dans le texte. Les budgets sont considérables, surtout si l'on inclut la connectivité externe des écoles. L'équipement est un élément, la formation et l'accompagnement un autre. Tout le volet pédagogique relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles est encore un autre paramètre. La connectivité interne, j'en ai parlé tout à l'heure, c'est déjà un montant plus considérable.

La connectivité externe est encore un autre morceau budgétaire. C'est le dernier maillon que l'on doit régler. Nous nous sommes entretenus avec les opérateurs qui ont fait des efforts, mais ils font des efforts surtout dans les endroits urbanisés : autour de l'établissement scolaire, de l'institution concernée. Toutes les écoles ne sont pas situées au cœur du cœur d'endroits urbanisés. Si l'on doit aller un peu plus loin, la programmation dans le temps devient plus longue, et est trop longue dans certains cas, voire beaucoup trop longue.

Si ce ne sont pas les opérateurs privés chaleureusement encouragés à le faire par nos soins qui le font, il faut prévoir des budgets. On a du mal à ce que les budgets puissent venir uniquement de la Région wallonne. C'est le point de discussion qui est le nôtre.

Sinon, notre déploiement de façon assez précise est le suivant : ce qui est derrière nous, en octobre 2021, c'est la publication de l'appel à candidatures pour les écoles avec un contact pour les écoles qui étaient ciblées. Je vous avais expliqué que l'on avait fait le recensement des écoles qui n'ont jamais participé au programme. Nous nous sommes dit que ce serait un peu fâcheux de ne pas nous attaquer aux plus durs et de tenter d'amener beaucoup plus d'écoles qui n'ont jamais été impliquées à l'être à l'avenir. On a donc ciblé ces écoles-là. Puis on a, depuis le mois d'octobre jusqu'au début de l'année prochaine, l'accompagnement, le suivi, le conseil par nos agents, par nos conseillers, la rédaction du dossier « École numérique », la validation des dossiers.

Le 17 décembre, c'est la fin de la période de candidature. Puis, en février, on commande alors le matériel, la première vague. D'avril à juin, dépôt du matériel, début des projets, l'accompagnement technique, le suivi, la finalisation des projets non validés encore. Par ailleurs, au 1er juin, on refait une commande de matériel, parce que se pose la question de la disponibilité. Enfin, de juillet à octobre 2022, nouveau dépôt du matériel, début du projet, accompagnement technique.

Vous avez la traduction budgétaire. Pour le financement actuel, c'est un leasing immobilier qui met à disposition annuellement un montant de l'ordre de 8 502 millions d'euros hors TVA, et ce, à raison de six tranches annuelles, depuis 2017. Le montant dont nous avons observé qu'il était non consommé en 2021 sera ajouté au montant mentionné dans notre note, c'est-à-dire de l'ordre de 11,5 millions d'euros. On va donc avoir, à ce jour, une utilisation assez substantielle à travers ce leasing. Cela me réjouit, parce que cela se traduit par autant de dossiers au bénéfice des écoles.

On a rappelé combien, dans le contexte de la crise sanitaire, ce matériel avait été nécessaire. Il l'est par ailleurs en tout temps et en toute époque.

Vous m'avez interrogé sur les missions spécifiques. Dans ces missions spécifiques, il y a singulièrement l'appel à projets « Territoires intelligents ». Le but est de nous doter d'un certain nombre de lieux, de sites, d'espaces territoriaux, où l'on a utilisé, optimalisé, déployé la digitalisation et organisé des applications de tout cela, avec toute une série de projets dans le cadre également de Circular Wallonia – je l'ai brièvement évoqué tout à l'heure –, des connaissances technologiques en économie circulaire et aussi un dossier qui concerne l'industrie du futur, en missions déléguées également. Voilà les éléments que nous pouvions examiner ensemble.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Je vous remercie pour votre explication par rapport à UCB. C'est bien là toute la

perversité du système que vous défendez. En matière de lutte contre le réchauffement climatique, vous expliquez vous-même que la concurrence internationale que mènent ces grands groupes industriels ne permet pas qu'ils investissent pour répondre au défi devant lequel on est, qui est le réchauffement climatique.

Une entreprise qui fait 500 millions d'euros de bénéfices et qui ne peut pas elle-même payer des investissements pour le climat, c'est quelque chose d'incompréhensible, sauf dans le système où l'on est et que l'on remet fondamentalement en cause.

**Mme la Présidente**. – Nous clôturons la division organique 18 et passons à l'analyse de la note de genre, puis des unités d'administration publique. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Des amendements (Doc. 728 (2021-2022) N° 6 et 7) ont été déposés.

*Vote*

**Mme la Présidente**. – Nous allons pouvoir ainsi passer au vote, sauf si quelqu'un désire ajouter une dernière phrase, un dernier élément.

Nous allons procéder au vote de la recommandation à la commission du budget, des infrastructures et des infrastructures sportives, avec le système de vote que vous activez depuis votre écran.

La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

Ne partez pas parce qu'il nous faut voter la confiance à nos deux co-rapporteurs, en l'occurrence je vous rappelle qu'il s'agit de Mme Cassart-Mailleux et de M. Dodrimont. C'est un vote qui se fait à main levée.

*Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente**. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la Présidente et aux co-rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie pour la constructivité et la clarté de ces débats, malgré l'ensemble des matières que je viens de rappeler et qui est tout de même impressionnant.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

**Mme la Présidente**. – Nous allons donc passer aux interpellations et questions orales. Madame Schyns ne partez pas directement, même si je vous remercie pour votre effort. Peut-on considérer, tant que vous êtes là avec Mme Cassart-Mailleux, que vous avez retiré vos questions ?

Par ailleurs, je crois savoir et M. Florent est présent, que lui aimerait la poser, ce qui est complètement légitime. Je voulais vous en avertir puisque vous étiez là et que vous connaissiez la problématique. Il y avait donc, en rubrique de l'Agriculture, M. Florent, Mme Cassart-Mailleux, et Mme Schyns qui avaient trois questions jointes. Dans ces trois questions jointes, Mme Schyns et Mme Cassart-Mailleux les ont posées au moment où ces matières-là ont été abordées. M. Florent étant retenu dans une autre commission, il n'a pas pu venir développer la sienne. On est d'accord que Mme Schyns et Mme Cassart-Mailleux retirent leurs questions et que M. Florent pourra néanmoins, quant à lui, s'exprimer.

Ce n'est pas la première fois que cela arrive, Madame Cassart-Mailleux.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je pense que M. Tzanetatos avait aussi une question qui était dans le débat budgétaire. On a demandé si les questions pouvaient être développées dans le débat budgétaire, elles l'ont été, il faut voir ce que le règlement prévoit. Personnellement, je ne retire pas ma question. Elle a été développée.

**Mme la Présidente**. – Vous voulez peut-être la transformer en question écrite, ou bien la reprendre ?

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Elle a été développée dans le débat budgétaire, comme d'autres questions.

**Mme la Présidente**. – Très pragmatiquement, cela veut dire que soit elle est retirée et donc vous avez les réponses dans le débat budgétaire et donc dans le compte rendu officiel, soit vous la déclarez écrite et là vous aurez votre question et la réponse qui va vous arriver par écrit. Il n'y a que ces deux possibilités-là, ne me dites pas non.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – La commission décide de l'ordre de ses travaux, l'ordre des travaux a établi que les questions sur la PAC étaient jointes au débat budgétaire.

**Mme la Présidente**. – Non. Les questions n'ayant pas été jointes, puis-je vous demander un peu de silence, s'il vous plaît ?

Les questions n'ont pas été jointes par la Conférence des présidents au débat budgétaire. Vous avez demandé, avec Mme Schyns, de pouvoir les développer, je vous ai accordé bien volontiers, car c'était très à propos, le fait de les développer. Maintenant, Madame Cassart-Mailleux, c'est juste une question très formelle et très administrative, je vous demande si le compte rendu des débats que nous avons eus ici vous satisfait, ou si vous voulez simplement qu'elle soit transformée en question écrite et donc qu'elle existe en tant que question et que réponse.

(*Réactions dans l'assemblée*)

S'il vous plaît.

Par ailleurs, vous avec eu l'opportunité de les développer en temps utiles, ce qui n'est pas le cas de M. Florent. Je ne peux pas demander à M. Florent de ne pas développer sa question. Il n'est pas responsable de la situation. Donc il déposera sa question, comme cela est déjà arrivé maintes fois dans cette commission quand il y avait trois questions jointes et que deux personnes n'étaient pas là. M. le Ministre, parce que c'est lui qui est le plus à plaindre, doit s'adapter à une réponse qui faisait 15 minutes, il doit en faire 5 minutes et il doit retrier ce qui appartenait à M. Florent. Je trouve qu'en temps réel, c'est compliqué. C'est un exercice du genre que M. le Ministre affectionne particulièrement. Il m'a dit : « Écoute, il n'y a aucun problème, allons-y ». Il excelle dans ce genre d'exercices. Je vous concède, Monsieur le Ministre, de mon point de vue, c'est très complexe. C'est la situation, il n'y a pas d'autre choix. C'est cela ou ce n'est rien. Vous pouvez la redéposer éventuellement.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). – Je n'en ferai pas une affaire d'État et je sais que le ministre répondra et s'adaptera donc il n'y a pas de souci.

Ce que j'avais compris tantôt, c'est que l'ordre du jour de la commission avait admis que ces questions rentraient dans le débat budgétaire. Mais de toute façon, il n'y a pas de problème, Madame la Présidente. Monsieur Florent pourra poser sa question. Moi, je transformerai la mienne en écrite. J'ai eu les réponses du ministre. Il n'y a pas de souci. Mais j'avais compris cela comme cela. Comme les questions de M. Tzanetatos qui avaient été mises dans le débat budgétaire, ici, j'avais l'impression que l'on avait modifié et que l'on avait remis cela.

C'est vous qui êtes maître des travaux. En tout cas, c'est comme cela que je l'avais compris ainsi que Mme Schyns. Pour nous, le débat était clos.

**Mme la Présidente**. – On aurait effectivement dû, dans ce cas de figure là, procéder à un vote de l'ensemble de la commission que vous auriez eu unanimement, sans aucun problème.

Moi, personnellement, si elle est en question écrite, vous avez le double avantage. Non seulement elle est dans le compte rendu et vous avez eu l'échange avec M. le Ministre. Celui que je plains le plus, c'est M. le Ministre dans ce cas de figure ci.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). – Simplement pour signaler que je remets la mienne en écrite également.

*(Rires)*

**Mme la Présidente**. – Pardon. Vous pouvez répéter, Mme Schyns ? C'était une blague.

**Mme Schyns** (cdH). – Simplement pour signaler que, comme Mme Cassart-Mailleux, je la remets en question écrite.

**Mme la Présidente**. – Merci et excusez-moi de vous faire parler inutilement.

La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Simplement pour dire que j'avais des questions aussi, mais M. le Ministre a répondu dans le débat budgétaire donc je les retire également.

**Mme la Présidente**. – Voulez-vous les retirer ou les obtenir en questions écrites ?

**M. Hermant** (PTB). – Les retirer.

**Mme la Présidente**. – Je comprends bien, Madame Cassart-Mailleux, que vous voulez voir l'existence de votre question. Elle ne disparaîtra pas.

M. Florent n'étant pas là, retenu par des travaux dans d'autres commissions, donc vous n'y êtes pour rien non plus.

Tout le monde est-il heureux ainsi ?

La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Je dois dire que la première question que je voulais poser est transformée en question écrite, la deuxième est retirée, pour être exact.

**Mme la Présidente**. – Tout à fait. M. le Secrétaire m'avait gentiment prévenue.

(*Réactions dans l'assemblée*)

Celle du chef de groupe est retirée également.

Donc, dans la section « Économie », si je puis me permettre, M. Hermant transforme sa question en question écrite.

Quelqu'un a-t-il des nouvelles de M. Antoine parce qu'il a quelques questions aussi ?

*(Réaction d'un intervenant)*

Oui. Il est retenu en Commission du logement.

(*Réactions dans l'assemblée*)

Il les retire ?

Je fais confiance à Mme Laruelle.

(*Rires*)

On le dira à M. Antoine, Madame la Députée Laruelle.

Ceci étant, je suis désolée de dire que l'interpellation et les questions orales étant ouvertes, la section économie s'ouvrant, M. Antoine n'étant pas là, elle se clôture et donc la question est retirée.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA NÉCESSITÉ D'UN ACCÈS INTERNET RAPIDE POUR TOUS SUITE AUX 41 MILLIONS D'EUROS PRÉVUS PAR LE FÉDÉRAL POUR LES ZONES BLANCHES »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la nécessité d'un accès internet rapide pour tous suite aux 41 millions d'euros prévus par le Fédéral pour les zones blanches ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, l'accès au numérique et à des infrastructures permettant d'offrir un internet de qualité pour tous est mis en exergue par les vagues de l'épidémie et les mesures recommandant ou imposant le télétravail.

L'accès à un internet de qualité implique une mise totale du réseau à des débits suffisamment élevés pour l'année 2021. Malheureusement, cet objectif n'est pas réalisé partout en Wallonie – vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur le Ministre –, où des zones grises et des zones blanches existent, disposant de standards de connectivité minimaux d'un mégabit par seconde de débit descendant, ce qui est suffisant selon une norme de 2014.

Un débit de cette vitesse est toutefois largement insuffisant pour un usage occasionnel et d'autant plus pour une utilisation professionnelle. Une connexion de cette vitesse ne permet pas de passer un appel vidéo de qualité et encore moins d'assister à une vidéoconférence.

Ce 24 novembre, le niveau fédéral a déclaré prendre ce problème à bras-le-corps en investissant, tout récemment, dans des moyens conséquents – on m'a parlé de 41 millions d'euros – pour tenter de résoudre les manquements importants en termes de connectivité et de vitesse de connexion.

Monsieur le Ministre, avez-vous réuni les différents acteurs de l'internet en Wallonie suite à l'obligation du télétravail annoncée le 17 novembre dernier afin de plancher sérieusement sur la mise à jour de la connectivité, tant filaire que mobile, en Wallonie à des standards contemporains et non à des standards obsolètes ?

Avez-vous étudié les différentes possibilités d'action permettant d'améliorer les conditions de télétravail des Wallons contraints de rester à leur domicile qui ne disposent pas d'une connectivité leur permettant d'exercer leur profession de manière optimale ?

Une solution incluant les différents et nombreux espaces de *coworking* wallons est-elle envisagée ?

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, comme vous le savez, depuis un certain temps déjà, nous déployons des efforts en ce qui concerne la connectivité de la Wallonie, déjà bien avant l'annonce de ce 17 novembre faite par ma collègue fédérale.

Le programme Giga Région de la stratégie numérique de la Wallonie, Digital Wallonia, se concentre sur cette ambition.

C'est par exemple dans le cadre de ce programme que s'inscrit l'accord TOP, au bénéfice des zones les moins bien couvertes de Wallonie. Pour rappel, cet accord prévoit un investissement de 11 millions d'euros

de la part des opérateurs de télécommunications en plus d'un budget de 10 millions d'euros dédicacé à la digitalisation des pouvoirs locaux pour laquelle, avec mon collègue ministre des Pouvoirs locaux, un premier appel à projets est en cours.

Je suis d'ailleurs heureux de la récente annonce de Mme la Ministre fédérale Petra De Sutter qui emboîte le pas au niveau fédéral en injectant 41 millions d'euros supplémentaires au bénéfice de la couverture du territoire belge. La coordination entre ces investissements fédéraux et régionaux sera assurée dans le cadre du plan de gouvernance du programme Giga Région de Digital Wallonia, piloté par l'Agence du numérique, et ce, en concertation avec nos collègues fédéraux et tous les niveaux de pouvoir et, bien sûr, avec les acteurs de terrain concernés. Je vous confirme que j'ai pris contact avec ma collègue, Petra De Sutter, pour pouvoir bien baliser et amplifier cette collaboration au niveau de la Région wallonne.

À ce programme Giga Région s'ajoutent les autres ambitieux chantiers que j'ai eu l'opportunité d'inscrire dans le cadre du Plan de relance de Wallonie au bénéfice de la connectivité du territoire. L'ensemble des actions prévues dans le Plan de relance wallon concernant la connectivité – incluant le Plan de relance et le volet « résilience » européen – porte sur pas moins de 61 millions d'euros pour les réseaux fixes et 24 millions d'euros pour les réseaux mobiles, y compris le volet « 5G ».

À ces montants, il faut ajouter le plan stratégique de la SOFICO, que j'évoquais ce matin en discussion budgétaire, pour l'extension de la connectivité très haut débit – fibre optique – des zones d'activité économique pour 40 millions d'euros supplémentaires. Ceux-ci sont complétés ici aussi par 15 millions d'euros complémentaires à ceux prévus par la SOFICO et issus du Plan de relance de la Wallonie pour couvrir 35 zones d'activité économique et atteindre, ainsi, l'ensemble des 292 zones wallonnes d'activité économique.

Ce n'est pas tout puisqu'il faut encore ajouter la connectivité interne de l'ensemble des établissements scolaires – dont nous avons parlé avec Mme Schyns – pour un montant de 40 millions d'euros.

Les espaces de *coworking* font aussi partie des solutions disponibles – vous les évoquiez – qui permettent de télétravailler dans les meilleures conditions. Mais il existe aussi le rôle de nos espaces publics numériques que nous avons équipés à hauteur de 15 000 euros chacun pour un montant total de près de 2,5 millions d'euros.

La connectivité très haut débit dans chaque foyer et chaque entreprise wallonne fait vraiment partie des ambitions collectives du Gouvernement et de mon objectif personnel, notamment en regard de l'objectif européen appelé « Décennie digitale » auquel notre pays souscrit et qui prévoit « le gigabit et la 5G pour tous à l'horizon 2030 ».

J'ai mentionné également tout à l'heure les recherches menées pour trouver des solutions techniques et technologiques pour aller rechercher, si je puis dire, les dernières centaines de mètres de connexion qui permettent d'apporter une solution à un certain nombre de situations.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse et j'en prends note.

Je n'ai jamais dit que l'effort n'était pas déjà entamé. On a déjà posé et évoqué dans cette commission à plusieurs reprises les difficultés de certains Wallons et Wallonnes qui se trouvent dans des zones mal couvertes ou en tout cas mal desservies.

Monsieur le Ministre, je vous dis merci en leur nom parce que, venant de zones rurales tout comme vous, il y a des gens qui sont totalement dans l'impossibilité de faire du télétravail. Et ce, alors que c'est malheureusement obligatoire à l'heure actuelle au vu de la pandémie.

Je vous sais très attentif et je suivrai ce dossier moi-même avec attention.

*(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

## QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROJET DU « JARDIN DES PARABOLES » À LESSIVE ET LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN EN ZONE FORESTIÈRE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet du « Jardin des paraboles » à Lessive et la lutte contre l'étalement urbain en zone forestière ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est un dossier que vous connaissez bien. Le site « des paraboles » à Lessive, qui n'est plus utilisé depuis des années, est mis en vente par Proximus. Outre la partie déjà urbanisée de 15 hectares, la parcelle compte 40 hectares boisés faisant partie du massif forestier de la Héronnerie.

Depuis presque quatre ans, un promoteur s'est porté acquéreur et développe un projet de village initialement dédié aux aînées. Il entend ajouter aux 15 hectares déjà urbanisés un projet immobilier et hôtelier qui ne compte pas moins 283 habitations : 135 chalets sur pilotis et 148 appartements répartis dans 10 immeubles. C'est donc un projet sérieux et conséquent.

Ce projet d'urbanisation d'une zone forestière aurait déjà été refusé quatre fois pour un conflit évident avec l'affection au plan de secteur. Ce n'est pas uniquement l'affection forestière au plan de secteur qui est contestée par le fonctionnaire délégué dans ces quatre refus. D'une part, c'est l'inadéquation du projet par rapport au plan de secteur et, d'autre part, l'urbanisation de ce site contreviendrait au principe même de la réduction de l'étalement urbain et de la rationalisation de la mobilité.

Vous avez rappelé à l'envi que le SDT allait être modifié et vous avez rappelé toutes les étapes pour stopper l'urbanisation qui allaient être mises en œuvre. Ce projet conséquent de 283 habitations serait mal situé du point de vue de la mobilité s'il était inclus dans les noyaux d'habitats de l'IWEPS et dans les centralités de l'IWEPS, qui font partie de votre réflexion, comme on a déjà eu l'occasion d'en discuter.

Malgré ces quatre refus, le promoteur s'obstine et un projet a été réintroduit. Le fonctionnaire délégué a récemment donné un avis négatif. Le dossier serait en recours auprès de vos services. L'avis de la Commission des recours est également négatif.

Ce projet ne semble respecter ni les principes existants de l'aménagement du territoire – quatre refus, ce n'est pas rien – ni les objectifs de la Déclaration de politique régionale qui visent à réduire l'étalement urbain et à recentrer l'urbanisation.

Quelles actions sont mises en œuvre pour réorienter ce type de projet vers des lieux et des densités plus adaptés ? Je pose volontairement ma question comme cela, Monsieur le Ministre.

Cela a été refusé quatre fois de suite, ce qui n'est pas rien, et cela continue. Vous allez nous donner votre appréciation dans le cadre qui est acceptable étant donné la procédure de recours. Comment fait-on pour que cela ne se reproduise pas et que le système ne revienne pas comme une ritournelle permanente ? Je vous demande votre avis sur la question.

Un collectif a publié mardi, sur le site de *La Libre*, une carte blanche – soutenue notamment par l'explorateur Alain Hubert ou encore Antoine Lebrun, le CEO de WWF Belgique – qui dénonce un projet qui « contredit les engagements politiques wallons concernant la protection de la biodiversité, l'arrêt de l'artificialisation du territoire et la nécessité de localiser les nouveaux logements près des services et des transports en commun ». Avec une attaque aussi franche dans la carte blanche sur les engagements politiques wallons, vous comprenez que je vienne devant vous pour vous poser la question. Avez-vous pu rencontrer ces riverains ?

La perspective du Stop béton en 2050 risque de tendre toujours davantage la situation. Quelles réponses structurelles peut-on apporter à ce type de projet « conflictuel » par rapport aux objectifs de la DPR ? Ce n'est pas l'avis de Veronica Cremasco, mais l'avis de quatre refus de suite. A minima, cela pose question.

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, sur le plan de la procédure, je puis vous indiquer que, sur avis défavorable du fonctionnaire délégué compétent, le permis d'urbanisme a été refusé par le Collège communal de Rochefort en date du 5 juillet 2021. Un recours a été introduit par la SPRL « Hôtellerie des paraboles », et ce, en date du 29 juillet 2021. Suite à la proposition reçue de mon administration en date du 14 octobre 2021, j'ai invité cette dernière à solliciter l'avis du Service régional d'incendie sur le projet. Le courrier de demande d'avis, adressé à la zone de secours Dinaphi le 29 octobre 2021, précise que, pour notifier ma décision, l'avis doit être rendu dans les meilleurs délais compte tenu de l'échéance fixée au 15 décembre 2021.

Le dossier étant toujours en cours de traitement – je suis désolé de vous décevoir à cet égard –, il ne m'est pas possible d'apporter davantage de précisions quant aux orientations de ma décision future ou quelque autre élément que ce soit. Ceux-ci seraient de nature, comme vous le savez, à vicier quelque décision que je prendrais. En effet, dès l'instant où je ne suis pas encore en possession et, a fortiori, je n'ai pas encore examiné l'ensemble des éléments de ce dossier, il ne m'appartient pas, à ce stade, de m'exprimer à son propos.

Cependant, vous mentionnez que j'ai pris connaissance avec attention de la carte blanche publiée par le collectif concerné. J'ai, par ailleurs, reçu une abondante correspondance d'un certain nombre

d'opposants qui exprimaient les préoccupations que vous venez de relayer et un certain nombre d'éléments d'analyse quant à ce dossier. Ils ont été, comme je le fais systématiquement, joints au dossier pour faire partie de mon analyse. Il est vrai que c'est un dossier d'une dimension et d'une nature inhabituelle et qui requiert toute l'attention lors de son examen et lors de la décision. Votre question m'y invite davantage, comme vous le signalez.

Je vous remercie infiniment et je suis désolé de ne pas pouvoir dévoiler une décision que je ne connais pas encore.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Je suis complètement satisfaite, Monsieur le Ministre, parce que je voulais, a minima, un échange avec vous sur le sujet. C'est rencontré. Évidemment, je savais bien que vous n'alliez pas vous prononcer dans cette commission sur le recours en tant que tel et ce qui allait se passer.

Je voudrais juste vous sensibiliser, pour étayer mon propos, au fait que vous nous annoncez des parts pour le SDT. On sait ô combien ils sont complexes. On a eu l'occasion tantôt de l'entendre. Et vous avez mon complet soutien dans cette voie-là. Mon collègue, Olivier Bierin, a eu la gentillesse de rappeler que j'étais derrière vous en ce qui concerne la rénovation des friches industrielles et le recyclage du territoire. Je pense que cette dimension incitative est une grande dimension du Stop à l'étalement urbain. Son contrepoids est de stopper l'étalement urbain.

Par ailleurs fleurissent des projets comme ceux-là où l'on sent une certaine obstination du promoteur. On peut le comprendre. Mais, il faut les réorienter à partir du moment où, effectivement, un refus, un deuxième, un troisième, un quatrième…

Je pense que, là aussi, il y a matière à analyser, à essayer de faire quelque chose endéans le délai où l'on engrange des parts. Le SDT va arriver, mais les cinq autres points que vous avez pu mettre en évidence ce matin également.

## QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES AVANCÉES CONCRÈTES DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉPARPILLEMENT DE L'HABITAT »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les avancées concrètes dans la lutte contre l'éparpillement de l'habitat ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai l'impression que vous allez, en partie, reprendre vos réponses de tout à l'heure. Néanmoins, c'est un peu l'objet de ma question.

Inter-Environnement Wallonie, WWF, Greenpeace et Natagora dressent un état des lieux de l'avancement, à mi-parcours, des grands dossiers du Gouvernement wallon relatifs à l'environnement.

Plus particulièrement, ils analysent 11 dossiers emblématiques de l'action du Gouvernement pour la transition économique, sociale et environnementale.

Deux politiques sont pointées du doigt, car, selon les auteurs, « elles s'inscrivent dans une vision en pleine contradiction avec l'urgence environnementale et climatique et avec la politique aéroportuaire, et l'absence totale de mesures destinées à stopper l'éparpillement de l'habitat et des activités économiques sur le territoire régional ».

Sur une échelle de 1 à 5, la politique de lutte contre l'éparpillement urbain reçoit la plus basse note, c'est-à-dire 1.

Les auteurs de ce rapport demandent aux décideurs wallons de prendre des mesures structurelles pour s'engager dans une politique environnementale forte qui requerra, à côté des politiques incitatives, de fixer un cadre strict et des limites à ne pas dépasser.

Je suis particulièrement attachée à la politique incitative, à vos projets et à toutes les étapes qui ont été engrangées pour la rénovation des friches industrielles et ce recyclage du territoire. Encore une fois, je pense que c'est fondamental. À côté du bâton, il faut une carotte et il faut des projets qui naissent au bon endroit parce qu'ils font s'effondrer comme des soufflés les projets qui sont au mauvais endroit.

Néanmoins – c'est ce que dit ce rapport d'Inter-Environnement Wallonie –, il faut fixer un cadre strict et des limites à ne pas dépasser. La politique incitative ne peut pas se suffire à elle-même.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport ? Quelles réponses y avez-vous apportées ?

Par ailleurs, vous nous annonciez récemment d'importantes échéances concernant le Schéma de développement territorial et plus largement le suivi du rapport du groupe d'experts Artificialisation, qui est

précisément le rendez-vous attendu dans la mise en œuvre des objectifs du Stop béton. Ces échéances sont-elles confirmées ? Avez-vous déposé au Gouvernement une note relative à ce suivi et à cette mise en œuvre ? Où en est la discussion ? L'agenda sera-t-il retardé ?

Je m'excuse par ailleurs de vous faire répéter ce que vous nous avez annoncé ce matin, donc je n'aurai aucun problème à ce que vous soyez un peu transversal et rapide sur la question, puisque j'ai quand même toute une série d'éléments de réponses par rapport à cela.

Néanmoins, je pense que c'est important qu'il y ait une réponse plus particulière avec un contact avec les auteurs de ce rapport, parce que les accusations sont quand même sérieuses, et tout élément de complément d'information qui pourrait servir la question et sa publicité.

**M. le Président**. – Étant donné que vous n'avez pas parlé beaucoup et M. le Ministre non plus, je vais être large et il va pouvoir vous donner une réponse complète.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, j'ai effectivement pris connaissance du rapport que vous évoquez. Dans son propos introductif, il mentionne, à la page 3 notamment, que jamais la question climatique n'a occupé une place si centrale dans la Déclaration de politique régionale wallonne. In fine, le Gouvernement de Wallonie va dans la bonne direction, mais il y a effectivement un certain nombre d'évaluations sévères dont vous avez fait écho.

Je réponds immédiatement à votre première question. Je souhaite rencontrer Inter-Environnement, WWF, Greenpeace et Natagora pour avoir l'occasion d'évoquer avec eux les différents éléments des travaux qui ont été menés aujourd'hui, des étapes qui sont en cours et aussi de ce qui est prévu à court terme notamment.

En ce qui concerne l'arrêt de l'éparpillement de l'habitat, ce rapport livre ceci : « ne rien voir venir ». Vous m'autoriserez à ne pas partager du tout cet avis. En effet, de puis le début de la législature, nous avons beaucoup travaillé sur le sujet et je ne dois pas vous en faire démonstration en cette assemblée. L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des matières complexes et se précipiter à bride rabattue dans ces matières-là risquait d'être le meilleur gage d'échec plutôt que de réussite.

On le sait, l'aménagement du territoire est à la croisée de nombreuses disciplines. Des concertations, des analyses, des expertises sont nécessaires. De nombreux acteurs interviennent et il faut laisser du temps à l'analyse et à la réflexion, sans quoi on risque d'aller tout droit dans le mur.

Comme je m'y suis engagé cet été déjà et antérieurement, et en tenant compte du travail des experts qui planchent sur le sujet, j'ai élaboré une proposition d'actualisation de la révision du Schéma de développement du territoire, tel qu'il avait été adopté par le Gouvernement précédent en 2019 – par ailleurs parfaitement honorable –.

Cette révision sera notamment l'occasion d'intégrer la trajectoire de réduction de l'étalement urbain et aussi de superficies artificialisables. – et ce, jusqu'à 2050 par bassin – ainsi que les volets territoriaux du Schéma régional de développement commercial. Mais ce sera aussi l'occasion de définir les pôles et la manière dont ils seront intégrés dans les différents objectifs et en particulier dans ce fameux objectif qui est le suivant : « s'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie ». C'est l'objectif SS.3, comme indiqué ce matin.

En concertation avec l'administration, il y a une volonté de rendre le SDT le plus opérationnel possible avec des mesures de gestion et de programmation qui permettront notamment de fixer des objectifs chiffrés à atteindre à court, moyen et plus long terme. Il s'agira, par exemple, d'actualiser la volonté de mettre à disposition des entreprises 200 hectares nets par an de terrain à vocation économique équipée avec priorité à la réhabilitation de friches, aux opérations de remobilisation des espaces inoccupés et à la démolition-reconstruction de bâtiments existants. C'est un passage repris à la page 57 du SDT version 2019, ou encore de réhabiliter 100 hectares de SAR par an à la page 90 du même document.

J'ai eu l'occasion de revenir longuement, le 23 novembre dernier, sur le fait que cette actualisation de la révision doit tenir compte du fait que la Ville d'Andenne a attaqué le SDT au Conseil d'État. Dans ce cadre, un rapport de l'auditeur est favorable au requérant, c'est-à-dire à la Ville d'Andenne, et il importera que le nouveau document tienne compte des griefs de la Ville d'Andenne puisque l'auditeur du Conseil d'État a proposé d'annuler le SDT. C'est un élément majeur. Continue-t-on, sachant que le SDT peut être annulé ? Alors, tout l'édifice s'écroule. Ou intègre-t-on le fait qu'il y ait un élément de fragilité sur les centralités : leur définition, évidente, relevée par l'auditeur du Conseil d'État ? Intègre-t-on dans le SDT *new look* les objectifs actualisés qui sont les nôtres en termes de trajectoire de désartificialisation ou de diminution de l'artificialisation pour être bien précis ? C'est cette option que j'ai retenue.

Comme je l'ai également mentionné à cette assemblée, les cahiers spéciaux des charges pour les marchés publics relatifs à la révision du SDT et

l'élaboration de son rapport sur les incidences environnementales. Ce sera un moment important de concertation, de consultation du public et des experts concernés.

Les décisions motivées d'attribution des marchés ont été validées par l'inspecteur des finances. Des crédits ont été engagés et nous devons encore observer la période de *standstill* pendant quelques jours avant de pouvoir désigner formellement les bureaux d'études chargés de cette importante mission. Avant cette formalisation, je souhaite que le Gouvernement – il en sera saisi très prochainement – se positionne officiellement sur la révision du schéma de développement du territoire. Je proposerai une décision en ce sens très rapidement.

Par rapport au CoDT, là aussi, une *task force* a été qui mise en place, principalement pour :

- continuer à entendre les différents acteurs de terrain, publics et privés, de façon à cerner leurs besoins et à y répondre ;
- examiner les délais, par le biais de statistiques, en ce qui concerne les permis, et en ce qui concerne les outils d'aménagement du territoire, les plans, les schémas, les guides, les SAR pour lesquels les deux ans écoulés lors de la *task force* précédente n'avaient pas suffi à l'évaluation ;
- déterminer ce qu'il était nécessaire de mettre encore en place, comme des vade-mecum, des notes explicatives, des circulaires ou d'autres outils encore ;
- accompagner les changements législatifs transversaux en ce qui concerne l'expropriation ;
- examiner les charges d'urbanisme ;
- participer et déterminer quelles modifications décrétales étaient nécessaires en matière de dématérialisation de procédures, de respect de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne pour ce qui est de l'évaluation des incidences sur l'environnement des plans et programmes ;
- analyser si des éléments de simplification administrative supplémentaires sont possibles ;
- corriger d'éventuelles anomalies qui auraient été identifiées, car de nature à freiner indûment les prises de décision.

Tout cela a été fait.

Mes collaborateurs et moi-même travaillons actuellement à une mise en forme des textes. Les propositions et recommandations du groupe d'experts sont également analysées à cette occasion. Cette *task force* a donc rempli sa mission à mes yeux. J'en profite pour remercier les participants et participantes qui ont alimenté ces travaux.

Ce travail concernant les friches n'a sans doute pas échappé à des observateurs aussi avertis que Inter-Environnement Wallonie, Natagora, Greenpeace. Quand je vois les chantiers qui sont aujourd'hui en cours et la façon dont ce dossier des friches est pris à bras-le-corps, je ne peux qu'être perplexe par rapport à cette cotation.

Le site de BASF à Feluy est le partenariat public-privé qui est en cours sur 60 hectares. C'est une réalité. Ce projet consiste en une dépollution d'un ancien site pétrochimique fortement pollué avec des perspectives et une approche innovante et durable de réhabilitation et de requalification du site. C'est plus de 60 hectares qui sont concernés alors que l'activité industrielle à Feluy, sur ce site, était à l'arrêt depuis 2015, si je ne m'abuse.

Vous n'ignorez pas que la SOGEPA a reçu par ailleurs un mandat du Gouvernement wallon pour acquérir, assainir et redéployer les sites de Carsid à Charleroi et d'ArcelorMittal à Liège ainsi que les différentes études de Mme Viganó et de l'agence Ter qui ont été présentées et que l'on pourra analyser ici.

Les autres dossiers de réhabilitation des friches industrielles par an en Wallonie.

Par ailleurs, on le sait, la pénurie de terrains dont nous souffrons nous engage également. Je l'ai évoqué tout à l'heure en citant, en réponse à Mme Schyns et de façon illustrative, une série d'autres sites qui sont aujourd'hui dans la liste des sites qui sont dans le circuit, qui sont dans la procédure et qui sont en phase de réaménagement.

Pas plus tard que demain, j'annoncerai avec mes collègues, MM. Christophe Collignon et Philippe Henry, un certain nombre d'autres initiatives dans des périmètres plus urbains.

On l'a évoqué dans notre débat budgétaire, il sera proposé au Gouvernement de financer le volet assainissement de la mission déléguée à la SOGEPA pour les terrains d'AMB et d'y réaliser leur reconversion à travers un véhicule juridique « Espace financement ». Et ce, avec une proposition d'un budget de 90 millions d'euros pour financer cette importante mission, si le Gouvernement est d'accord, bien entendu.

En parallèle, Carsid à Charleroi nécessite une approche spécifique. Il importe de veiller à ce que la Région wallonne puisse aussi disposer d'une réserve de terrains à destination de l'activité économique. L'ancrage de cet espace que j'ai arpenté de long en large dans l'environnement et la proximité de la métropole carolorégienne.

En ce qui concerne la constitution de cette réserve foncière stratégique de terrains à assainir, un budget spécifique de 2,5 millions d'euros pour mener à bien ces procédures a été approuvé dans notre commission il y a moins d'une heure. Et la réalisation d'un programme de réhabilitation de sites présentant une dimension davantage endogène sur la base d'un appel à projets sera doté de 37,5 millions d'euros. Un total de 40 millions

d'euros finance cette mission déléguée, dont la SPAQuE va bénéficier.

Je termine en signalant qu'en concertation avec l'administration et le Commissariat spécial à la reconstruction, et après avoir consulté une série d'instances, dont l'Union des villes et communes, je finalise la rédaction de cette circulaire concernant la constructibilité en zone inondable. J'ai eu l'occasion d'évoquer cet élément lors d'une réponse à une des nombreuses questions de Mme Schyns formulées ce jour dans le cadre du débat budgétaire.

Elle mentionne également les référentiels d'encadrement des permis, l'un applicable en zone inondable, l'autre visant une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales sur tout le territoire. Les bureaux d'étude sollicités par procédures négociées doivent remettre leur offre dans la première quinzaine de ce mois de décembre, c'est-à-dire de façon imminente, vous en conviendrez.

Je pense que cette note de 1 était un peu sévère. Nul doute que celles et ceux qui l'ont accordé à la lumière de l'ensemble des explications que j'aurai l'occasion de leur donner et de l'abondant dossier que je leur transmettrai lors de notre rencontre, je l'espère. Il n'y a jamais de crépuscule pour les matins de l'espérance.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Espérons que vous allez les convaincre et que vous n'allez pas vous faire dégrader votre note, parce que ma question aurait eu l'effet inverse.

Vous avez bien fait de le rappeler et je vous ai écouté attentivement depuis le début de la législature, que ce soit la révision du SDT, la circulaire pour les inondations, les référentiels, et cetera, toutes ces méthodes qui vont empêcher de construire ont l'objectif de réduire la trajectoire d'ici 2025, de la plafonner, pour ne plus construire sur terrain vierge en 2050. C'est un impératif impérieux. La Wallonie est au bord de l'asphyxie, le terrain vierge est une ressource primordiale qui a des conséquences en cascade si l'on ne la conserve pas. C'est gravissime, aussi bien d'un point de vue social qu'environnemental et économique.

Avec le congrès Résilience, et cetera, on a assisté à tout l'intérêt d'une économie basée sur la nature et sur une utilisation parcimonieuse de la ressource. Le sol est le premier concerné. On doit arrêter. Le problème est cette transition. Tous les outils dont vous parlez – le SDT, les délais – vont-ils pouvoir être mis en œuvre assez rapidement que pour ne pas que tout soit bétonné ? C'est la question qu'ils posent en gros.

J'en reviens à mes questions du site des paraboles et de tous ces autres projets avec lesquels je reviens devant vous. Pour ceux qui sont extrêmement mal situés, où les autorités délivrantes, quel que soit le niveau de pouvoir, disent qu'il y a un bémol sur ce type de projets par rapport à l'aménagement du territoire, il faut prendre des mesures d'urgence.

J'encourage ces mesures qui empêchent de construire, notamment le SDT. Vous l'avez rappelé ce matin, il va falloir introduire des trajectoires par bassin et redéfinir les pôles. Bonne chance, on est avec vous !

On trouve que le rapport sur l'artificialisation et le travail qui a été fait sont très intéressants. Vous savez comme moi que la tâche est lourde. Stopper ces projets-là dans l'intermédiaire apparaît aujourd'hui indispensable, vraiment. Je crois que les inondations ont vraiment pu mettre cet objectif-là en évidence.

Nonobstant le fait – et là je vais une dernière fois vous soutenir, mais vous savez bien que je le ferai jusqu'à la fin de la législature – de cette réhabilitation qualitative des friches industrielles, mais aussi de la dynamisation des noyaux – vous l'avez rappelé – et notamment du commerce en centre-ville, dans tous les noyaux d'habitats, et cetera. C'est cela aussi recentrer l'habitat. C'est aussi la promotion des ZEC. Vous le rappelez aussi très fréquemment.

Toute cette réhabilitation qualitative va faire que tout le secteur de la construction, préférentiellement, se redirigera vers le recyclage des terrains plutôt que de venir en gaspiller d'autres qui ne sont pas urbanisés à ce stade.

**M. le Président**. – Je vais vous rendre votre présidence, à laquelle vous tenez énormément.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente**. – Je n'irais pas jusque-là. Si j'avais pu m'exprimer pendant le débat budgétaire, vous n'imaginez pas, Monsieur le Vice-président. J'en profite pour vous remercier d'être aussi fréquemment et excellemment là pour me remplacer au pied levé à la présidence. Je considère même que nous formons un duo.

## QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PLAN STRATÉGIQUE WALLON DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE »

**Mme la Présidente**. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Plan stratégique wallon de mise en œuvre de la Politique agricole commune ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre disponibilité à répondre à cette question, qui a été abordée par d'autres collègues dans les débats budgétaires. Vous vous montrez toujours disposé envers le Parlement, et je vous en remercie.

Le Parlement européen a voté, il y a deux semaines, la nouvelle réforme de la PAC. Les États membres ont donc à présent les coudées franches pour faire aboutir leur Plan stratégique au vu du prescrit européen.

Cette nouvelle PAC européenne n'a, à nos yeux, malheureusement pas été alignée à la stratégie *Farm to Fork* de la Commission européenne, qui porte une ambition forte sur la biodiversité, ni au Green Deal, qui, lui, engage toute l'Europe à réduire de moitié ses émissions de carbone.

Rien n'empêche toutefois – et c'est le point positif – les États membres, et donc la Région, à être plus cohérents dans leurs politiques.

Cette semaine justement, j'ai vu que le Plan stratégique wallon avait été annoncé à l'ordre du jour du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, les orientations qui seront présentes dans le plan stratégique sont-elles alignées aux engagements de notre Région, aux engagements de la DPR ? Je pense en particulier au -55 d'émission de gaz à effet de serre et à la protection renforcée de la biodiversité, mais aussi, comme cela est mentionné dans la DPR, une utilisation ambitieuse des ECO-régimes, un soutien aux agriculteurs dans leur transition.

Avez-vous porté ces engagements dans les travaux préparatoires du Plan stratégique ?

Les acteurs de l'agriculture – et ils sont nombreux à faire le pied de grue devant votre porte, encore la semaine prochaine si j'ai bien vu –, les syndicats, les différents représentants des filières, le CRA-W, mais également la société civile, ont-ils aussi eu un accès à ces derniers rounds de négociation ?

C'est peut-être aussi l'occasion de faire le point. En effet, on a bien tous conscience que l'on arrive tout doucement au bout du tunnel et c'est maintenant que se cristallise la pression.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, merci pour votre question. Effectivement, les discussions au sein du Gouvernement wallon – il y avait encore un intercabinet hier et il y aura encore un certain nombre de contacts cette semaine – sont à l'agenda à la fois du Gouvernement de la semaine dernière et de cette semaine.

Comme vous le mentionnez très justement, il y a un grand nombre d'interlocuteurs et d'organisations agricoles du secteur bio engagés dans le combat environnemental de la société civile et autres qui se manifestent. Je trouve que l'ensemble de ces expressions sont tout à fait légitimes, même si l'on ne s'accorde pas sur l'ensemble des éléments exprimés. Mais je trouve que le fait de pouvoir, dans notre fonctionnement démocratique, s'exprimer, exprimer son point de vue est essentiel.

D'ailleurs, nous avons reçu, au Gouvernement wallon il y a peu une coalition climat, par exemple. Nous avons reçu aussi la Fédération wallonne de l'agriculture, la FUGEA a demandé récemment à être également entendue. Les différentes structures nous ont alimentés de leurs analyses et de leur contribution.

Dans les derniers rounds, c'est-à-dire maintenant, avons-nous impliqué à nouveau l'ensemble des parties prenantes, comme ce fut le cas dans toute la dynamique avec l'administration ? Non. Pourquoi ? Parce que l'ensemble de ce travail a été mené par l'administration. Puis, nous a été livré un projet, une approche, un certain nombre de choix. Puis la responsabilité politique collective du Gouvernement, en application de la DPR, est de dire que ces éléments-là nous paraissent pertinents, ces éléments d'orientation budgétaire sont tenables, d'autres, les pourcentages de l'intervention régionale dans le deuxième pilier sont effectivement tenables ou pas tenables. Les compléments budgétaires pour le bio, est-ce soutenable ou pas ? Les orientations entre paiements de base, redistributifs et les autres éléments, ce débat-là est aujourd'hui sur la table.

Sur certains des aspects, on a des visions différentes. Vous ne l'ignorez pas, bien sûr, il y a eu des expressions

à cet égard. Mon objectif est de rapprocher les points de vue. On doit réussir cet important rendez-vous ensemble.

Vous mentionnez légitimement le fait qu'il faut que notre plan stratégique wallon soit en cohérence avec la Déclaration de politique régionale. Avec Mme la Ministre Tellier, avec M. le Ministre Henry et avec les collègues du Gouvernement, on examine cela pour le moment. Le fait d'augmenter le paiement redistributif, est-ce suffisant ou l'augmentation est-elle trop faible par rapport à l'espoir de l'un ou de l'autre ?

Notre agriculture, qui a déjà fait beaucoup d'efforts et qui est prête à en faire encore, s'inscrit-elle bien dans cette trajectoire de résilience du territoire, du sol et d'ambitions climatiques ? Les agriculteurs disent oui. Regardez, nous avons déjà 400 000 têtes de bétail en moins que ce que nous avions il y a 25, 26, 27 ans par exemple. Regardez ce qui est déjà acquis. D'autres agriculteurs disent qu'il faut aller plus loin par rapport à ce qui est sur la table. D'autres agriculteurs encore se demandent si les autres font en même temps et de la même façon les efforts que fait le monde agricole. Ne sommes-nous pas ceux qui, finalement, sont les réceptacles d'une bonne partie de l'effort et de l'attention alors même que, sur d'autres débats, les positions sont différentes ?

Il y a un élément où, forcément, on a une différence. J'écoute avec beaucoup d'attention ce que vous venez d'exprimer. On ne doit pas considérer que le plan stratégique wallon est le deuxième tour de la PAC. On nous a laissé des espaces dans la PAC, comme à tous les États membres de l'Union européenne. Mais je ne sais pas, moi, alors que la PAC a été largement approuvée par le trilogue, par le Parlement européen, dire que finalement, je ne suis pas d'accord avec la PAC au niveau européen et que donc je vais refaire ma PAC wallonne parce que celle-là doit être différente et l'Europe s'est trompée. Nous avons une divergence d'opinions là-dessus. Des efforts au niveau européen ont été faits. Derrière le Green Deal, derrière le paquet Fit for 55, il y a un certain nombre d'éléments que la Commission, que les structures européennes doivent mettre sur la table de manière à expliquer si, effectivement, il y aura 10 % à 15 % de production en moins et comment on va le gérer.

Je suis très attaché à ce que l'on appelle un peu pompeusement le *level playing field*. C'est-à-dire le même niveau d'exigence par rapport à ce qui est importé. Notamment ce qui est soutenu ou ce qui est cadré dans le contexte de nos accords commerciaux, avec les exigences que l'on a pour notre production. Parce que oui, effectivement, on a ici une situation ou le niveau des exigences, le niveau de la transition est relevé, et dans certains cas, légitimement relevé. Mais si nous n'avons pas la même ambition, c'est-à-dire si la DG Concurrence, la DG Trade, n'a pas du tout la même ambition que d'autres DG au niveau européen, on passe à côté.

Je pense que l'on doit avoir une attention très particulière – et là, on va se rejoindre, me semble-t-il – sur certains points. Premièrement en ce qui concerne l'accès des jeunes, le soutien aux jeunes, cela me semble évident. Deuxièmement, les filières déficitaires, cela me semble évident. Troisièmement, je suis sensible au fait que l'on a, de façon émergente, du maraîchage dans de petites superficies qui comblent et qui créent et grignotent un espace qui est pertinent.

On doit aussi être en cohérence avec nos ambitions bio. On a, à cet égard, peut-être un regard différent. Je pense que si l'on surchauffe le soutien, on va vraiment créer une difficulté.

Par contre, il faut soutenir et donner un signe supplémentaire. Jusqu'à quel point et jusqu'où ?

À propos des ECO-régimes, mon raisonnement est que un ECO-régime, c'est une ambition, et il faut qu'elle soit raisonnablement atteignable parce que si ce n'est pas le cas ou si elle n'est pas accessible par les uns ou par les autres, alors on passe partiellement à côté.

Je me permets d'insister également sur le fait que l'on a en même temps cette ambition de transition, que je soutiens vraiment, très clairement et sans ambiguïté.

On a aussi une agriculture qui est une agriculture de performances, qui a réussi à devenir extrêmement pointue et à exceller dans un certain nombre de disciplines, qu'elles soient d'ailleurs de production agricole ou qu'elles soient d'élevage.

Je pense que l'on doit être très attentifs à ne pas aller balayer les expertises, les performances, ce que notre agriculture a pu atteindre.

L'élément nourricier est très important dans mon raisonnement. L'élément emploi, l'élément revenu, l'élément transition et chacun de ces piliers méritent vraiment l'attention et je nous engage collectivement à essayer de trouver un bon équilibre entre ces différentes préoccupations. Vous connaissez bien, et moi aussi, le monde agricole. Je pense que cette ambition et ce rendez-vous que j'ai évoqués il y a quelques minutes, on va vraiment les réussir tous ensemble.

**Mme la Présidente**. – La parole est à M. Florent.

**M. Florent** (Ecolo). – Vous avez dit que le plan stratégique n'a pas vocation à devenir un deuxième tour de la PAC, je peux l'entendre, mais vous savez que nous, écologistes, on a un grand regret que cette PAC européenne ne soit pas alignée avec, par exemple, le Fit for 55 qui, lui, va devoir s'appliquer à l'ensemble des différents secteurs.

Je pense que l'Union européenne nous engage – et puis nous nous sommes engagés, de toute façon – à avoir une excellence climatique et de biodiversité. Elle va concerner tous les secteurs. Là, je vous rejoins. Effectivement, il n'est pas question de demander à la seule agriculture de faire l'ensemble des efforts, mais de la même manière on ne peut pas, évidemment, comme l'Europe le fait, l'exempter de ces efforts importants.

Concernant le bio, surchauffe de soutien, c'est le risque que vous pointez. Je rappelle simplement que l'on a aussi, et vous l'avez partagé, une ambition forte au niveau du développement du bio pour atteindre 30 % des surfaces agricoles en bio. Cela signifie un soutien. Je ne sais pas à quelle hauteur on évalue une surchauffe possible, mais je pense qu'il y a évidemment de la marge.

Vous avez raison de dire que les ECO-régimes doivent être atteignables par les agriculteurs tout en restant, j'ajouterai, pertinents au niveau de la biodiversité et du climat.

Dernier point, et vous le savez bien, le Parlement a adopté une résolution par rapport aux balises concernant le plan stratégique.

Je pense qu'il y a aussi une clause de rendez-vous – j'aurais pu le mettre dans ma question, mais vous en êtes de toute façon conscient – envers le Parlement, parce que l'on ne votera pas ce plan stratégique. C'est vraiment un acte gouvernemental.

Mais nous serons, bien entendu, et d'autres collègues de tous les partis d'ailleurs, très intéressés de pouvoir aussi vous entendre présenter la note finale lorsque vous l'aurez au Gouvernement ainsi que ce plan stratégique afin de voir à quelle hauteur elle rejoint les balises que nous avions adoptées dans ce Parlement.

Je vous remercie, en tout cas, pour votre disponibilité.

## ORGANISATION DES TRAVAUX
*(Suite)*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente**. – Les questions orales de :
- M. Hermant, sur « la mise en place de nouveaux volets d'aides pour les indépendants suite aux nouvelles mesures prises par le Comité de concertation » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le vote de la Politique agricole commune (PAC) 2023-2027 par le Parlement européen » ;
- Mme Schyns, sur « le Plan stratégique wallon de la Politique agricole commune » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente**. – Les questions orales de :
- M. Antoine, sur « les aides financières wallonnes au secteur de l'événementiel et à l'HORECA suite au dernier comité de concertation » ;
- M. Hermant, sur « le remboursement par les indépendants d'une partie de l'indemnité wallonne 16B » ;
- M. Mugemangango, sur « la transformation de l'*invest* Noshaq en un fonds de *private equity* » ;
- M. Antoine, sur « l'avis favorable de la Région pour le permis d'urbanisme de la société Boiron à Beauvechain » ;
- M. Antoine, sur « la réaction du Gouvernement wallon au collectif « Stop dérives chasse » » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Un grand merci aux services. Il n'est pas toujours simple, en période de covid, de changer, de nettoyer, de s'adapter, de savoir ce qu'il faut faire. Je remercie également le secrétariat de la commission ainsi que les collaborateurs de M. le Ministre.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Je m'associe à vos remerciements au secrétariat de la commission, aux différents services et aux intervenants qui nous permettent de travailler, même dans ces circonstances très complexes. Un immense merci, en totale sincérité.

**Mme la Présidente**. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 17 heures 41 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
Mme Veronica Cremasco, Présidente
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Olivier Laboureur, Auditeur à la Cour des comptes
Mme Sabine Laruelle, MR
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
M. Nicolas Tzanetatos, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| 5G | cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile |
| AB | allocation de base / allocation budgétaire / article de base |
| AdN | Agence du numérique |
| AEI | Agence pour l'entreprise et l'innovation |
| AMB | ArcelorMittal Belgique |
| APAQ-W | Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité |
| ARIAC | Applications et recherche pour une intelligence artificielle de confiance |
| ARNE | Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW) |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AWEx | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers |
| BASF | Badische Anilin und Soda-Fabrik (groupe chimique allemand) |
| BBZ | budget base zéro |
| CBAM | Carbon Border Adjustment Mechanism (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) |
| CEO | chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué) |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| $CO_2$ | dioxyde de carbone |
| CODECO | Comité de concertation |
| CoDT | Code du développement territorial |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| covid-19 | coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019) |
| CPDT | Conférence permanente du développement territorial |
| CRA | centre de recherche agréé |
| CRA-W | Centre wallon de recherches agronomiques |
| Crédal AFFA | Affaires de femmes, femmes d'affaires |
| CST | Covid Safe Ticket |
| DG | directeur général / direction générale |
| Dinaphi | zone de secours Dinaphi (Dinant/Philippeville) |
| DO | Division organique |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| ECO | Energy Company Obligation |
| EPN | espace public numérique |
| ETS | Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission) |
| EU | European Union (Union européenne) |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FEAGA | Fonds européen agricole de garantie |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FGTB | Fédération générale du travail de Belgique |
| FN | Fabrique nationale |
| FOREm | Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi |
| FRIA | Fonds pour la formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture |
| FUGEA | Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs |
| GCOM | système informatique de gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne |
| GCU | guide(s) communal(-aux) d'urbanisme |
| GISER | Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule) |
| HFB | haut-fourneau B d'Ougrée |
| HORECA | Hôtellerie, restauration et cafés |
| ICC | industrie culturelle et créative |
| ICOS | Integrated Carbon Observation System (Système intégré d'observation du carbone) |
| IDEA | Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL) |
| IFAPME | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises |

| | |
|---|---|
| IT | information technology (technologies de l'information) |
| IWEPS | Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OEWB | Office économique wallon du bois |
| OPW | Office des produits wallons |
| PAC | Politique agricole commune |
| PCR | polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase) |
| PIB | produit intérieur brut |
| PIT | Partenariat d'innovation technologique |
| PME | petite(s) et moyenne(s) entreprise(s) |
| PO | Programmes Opérationnels |
| PoC | proof of concept (preuve de concept) |
| PPP | partenariat public-privé |
| PRW | Plan de relance de la Wallonie |
| PSDAB | Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique |
| PV | procès-verbal |
| RGPD | Règlement général sur la protection des données |
| RIP | réunion d'information préalable |
| RND | Ressources naturelles développement (ASBL) |
| RRF | Rapid Response Facility (Fonds d'intervention d'urgence) |
| S3 | Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente) |
| SACA | service administratif à comptabilité autonome |
| SAR | site à réaménager |
| SARSI | Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon |
| SDC | schéma de développement communal |
| SDT | Schéma de développement territorial |
| SEC | Système européen de comptes économiques intégrés |
| SNI | Syndicat neutre pour indépendants |
| Sodexo | Société d'exploitation hôtelière |
| SOFICO | Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures |
| SOGEPA | Société wallonne de gestion et de participations |
| SOL | schéma d'orientation local |
| SOWACCESS | Société wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SA) |
| SOWAFINAL | Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif |
| SOWALFIN | Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises |
| SPAQuE | Société publique d'aide à la qualité de l'environnement |
| SPI | Agence de développement économique pour la Province de Liège |
| SPRL | société privée à responsabilité limitée |
| SPW | service public de Wallonie |
| SRIW | Société régionale d'investissement de Wallonie |
| START | Soutien à la transition et appui à la reconversion par le travail |
| STEAM | science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques) |
| STEM | science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques) |
| SWOT | strengths, seaknesses, opportunities, threats (forces, faiblesses, opportunités et menaces) |
| TLPE | Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie |
| TOP | tax on pylons (taxe sur les pylônes) |
| TVA | taxe sur la valeur ajoutée |
| UAP | unité(s) d'administration publique |
| UCB | Union chimique belge |
| UCM | Union des classes moyennes |
| URSS | Union des républiques socialistes soviétiques |
| USB | Universal Serial Bus (bus universel en série) |
| UWE | Union wallonne des entreprises |

| | |
|---|---|
| Wallimage | Fonds d'investissement qui a pour objet de soutenir le secteur de l'image en Wallonie |
| WBFin | décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon |
| WelBio | Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie – Walloon Excellence in Life sciences and Biotechnology |
| WINGS | Walloon Innovations for Green Skies (partenariat d'innovation technologique du secteur aéronautique) |
| WWF | World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature) |
| ZEC | zone d'enjeu communal |